

# Droits Humains & Développement Durable

8|12|2023  
CONFÉRENCE  
INTERNATIONALE

**2<sup>e</sup> Édition**



*Les opinions exprimées dans ce livre  
sont celles de leurs auteurs et  
ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD.*

- 5 Avant-propos**  
*Rémy RIOUX Directeur général, AFD*
- 7 Introduction**  
*Farid LAMARA et Sarah HAYES, AFD*
- 10 Ouverture**  
*Marie-Hélène LOISON Directrice générale adjointe, AFD*  
*Delphine BORIONE Ambassadrice pour les droits de l'homme, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*  
*Marianna BELALBA Directrice de la recherche sur l'espace civique, CIVICUS*  
*Nada AL-NASHIF Haute-Commissaire adjointe des Nations unies aux droits de l'homme*  
*Jonathan VAN MEERBEECK Chef de Secteur droits humains, Direction générale des partenariats internationaux (INTPA), Commission européenne*
- 29 Droits humains : l'état du monde par régions, six grands témoins**
  - 31 Asie : Privatisation de l'agriculture, agrobusiness et impacts sur les droits humains des communautés locales**  
*Jyotsna MOHAN Coordinatrice régionale de l'Asia Development Alliance*
  - 39 Amérique latine : Le droit des femmes en zones rurales**  
*Luz HARO Secrétaire exécutive du Réseau des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes*
  - 51 Afrique du Nord et Moyen-Orient : Médias libres, protection des journalistes et lanceurs d'alerte**  
*Ayman MHANNA Directeur exécutif de la Fondation libanaise Samir Kassir*
  - 59 Europe orientale : Guerre en Ukraine, crise humanitaire et répercussions régionales en matière de droits humains**  
*Ksenia BOLCHAKOVA Journaliste et prix Albert-Londres 2022*
  - 67 Europe occidentale et Amérique du Nord : Les défenseurs des droits et de l'environnement et le rétrécissement de l'espace de la société civile**  
*Magali LAFOURCADE Secrétaire générale de la Commission consultative des droits de l'Homme*
  - 73 Afrique subsaharienne : Droits humains, entre fantasmes et réalité**  
*André-Franck AHOYO Délégué général du Fonds Urgence Identité Afrique*
  - 78 Débat avec la salle**

## 87 **D'une approche anthropocentrique à une approche écocentrique des droits humains**

### 89 **TABLE RONDE 1 : Crise écologique mondiale et droits humains**

90 **Les droits humains comme levier de la transition écologique**  
*Jérémie GILBERT Professeur de droits humains à l'Université de Roehampton, Londres*

95 **Les droits de la nature. Historique et perspectives**  
*Marine CALMET Présidente de l'ONG Wild Legal*

### 101 **TABLE RONDE 2 : Focus sur des projets et initiatives locales**

102 **Les politiques publiques en matière de droit à un environnement sain**  
**L'exemple de la Colombie**

*Juan Carlos LOSADA VARGAS Membre de la Chambre des représentants, Congrès de la République de Colombie*

106 **Loi foncière et autonomisation juridique à la base**  
**L'exemple de la Sierra Leone**

*Éleanor THOMPSON Directrice adjointe de Namati*

110 **Le consentement libre, préalable et éclairé pour les peuples autochtones**  
**L'exemple du Bangladesh**

*David HEMBROM Directeur régional de Caritas Bangladesh*

113 **L'exemple du Projet « Paysage Forestier Nord-Congo »**  
**République du Congo**

*Alain NONOUKA-GOMAT Ingénieur en chef des Eaux et Forêts et Coordinateur du Projet Paysage Forestier Nord-Congo, Ministère de l'Économie forestière (PPFNC)*

117 **Urbanisme, environnement et nature : les citoyens pollinisateurs**  
**L'exemple de Curridabat, Costa Rica**

*Edgar MORA Ministre de l'Éducation publique du Costa Rica (2018-2019), maire de Curridabat (2007-2018)*

122 **Déplacés internes et migrants environnementaux**  
**L'exemple du Cameroun**

*Estelle EWOULE-LOBE Secrétaire générale de l'Action pour la protection en Afrique des déplacés internes et des migrants environnementaux (APADIME), lauréate de l'initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme*

126 **Une reconnaissance officielle des droits de la nature**  
**L'exemple des îles Loyauté, Nouvelle-Calédonie**

*Victor DAVID Chercheur sur les droits de l'environnement et le développement durable, Institut de recherche pour le développement*

## 131 **Droits humains et redevabilité de la communauté des acteurs du développement**

### 132 **Renforcer l'intégration des normes et principes des droits humains dans la coopération pour le développement : Vers un cadre de responsabilisation pour une approche du développement fondée sur les droits humains**

*Carol RASK Conseillère principale et responsable d'équipe  
«Droits humains et développement durable – Amériques»  
à l'Institut danois pour les droits humains*

## 139 **Prise de parole de représentants de réseaux de la société civile sur l'approche fondée sur les droits humains**

140 *Jan Robert SUESSER Vice-président de Coordination SUD*

144 *Raphaël CHENUIL-HAZAN Fondateur et président de la Plateforme française  
des droits de l'Homme (PDH), Directeur général d'ECPM-Ensemble  
contre la peine de mort*

## 149 **Conclusion et clôture**

*Mavalow Christelle KALHOULE Présidente de Forus International*

## 154 **Paroles du futur**

155 *Andraina MAHATANASOA Jeune leadeuse et défenseuse  
des droits de Madagascar*

158 *Zidane SATIGNON KUESSI Jeune leader et défenseur des droits du Bénin*

## 161 **Clôture**

*Thomas MELONIO Directeur exécutif de l'Innovation,  
de la stratégie et de la recherche, AFD*

## 164 **Biographie des intervenants, Modérateur·ice·s et organisateur·trice·s**





## Rémy RIOUX

Directeur général du groupe AFD

Deux ans après la première édition de la conférence internationale « droits humains et développement » organisée à l'AFD, la route reste longue pour la protection des droits humains, dans leur diversité. Nous sommes entrés dans « l'âge des conséquences », où les impacts du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité s'ajoutent aux inégalités multidimensionnelles. En même temps que le retour de la violence avec la persistance et l'apparition de nouveaux conflits, dans toutes les régions du monde.

Il y a 75 ans, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'a proclamé « *comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations* ». Quelques années auparavant, en 1941, naissait à Londres puis en Afrique Centrale, notre aïeule, la Caisse Centrale de la France Libre, pour résister aux forces les plus radicalement hostiles à la démocratie et à l'humanisme, et promouvoir la liberté et les droits humains. L'attachement aux droits fondamentaux est au cœur de l'héritage à l'AFD, pour un monde en commun. Et nous savons que depuis la Déclaration de 1948 de nouveaux droits émergent, réels autant que juridiques. Ne faut-il pas lire l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durables (ODD) comme un addendum, un rappel, un approfondissement social, économique et environnemental du grand texte de 1948 ? C'est précisément ce qu'a exploré cette conférence dont vous pourrez lire les actes ci-après, analysant les droits humains au prisme de la transition écologique.

La demande de justice et de réconciliation des populations résonne de plus en plus fort dans de nombreuses régions du monde. Et c'est ce témoignage qu'a porté la société civile lors de cette conférence, notamment au travers des mots d'Eleanor Thompson se battant pour la protection des communautés rurales et la justice foncière au Sierra Leone, ou de ceux de la camerounaise Estelle Ewoule-Lobe, lauréate de l'initiative Marianne pour les défenseuses et défenseurs des droits portée par le Président de la République, et militante pour la protection des migrants environnementaux dans les forêts du bassin du Congo.

À leurs côtés, le Groupe AFD s'efforce de renouveler son rôle d'acteur du développement durable en intégrant les droits humains à l'agenda traditionnel du financement du développement. Ce n'est pas facile et doit être tenu avec le plus de respect et d'attention possible, en cherchant à se placer du côté des autres, pour ne jamais faire la leçon mais au contraire investir dans les innovations démocratiques, là où naissent les droits. Universels, bien sûr, mais s'incarnant toujours dans des contextes et sous des formes particulières.

Alors que s'ouvre une nouvelle page pour le Groupe AFD, avec ses deux filiales Expertise France et Proparco, notre prochaine feuille de route intégrera la promotion et l'accompagnement à l'émergence des droits, avec une attention particulière pour favoriser un *continuum* entre les droits humains conventionnels (économiques, sociaux, culturels, civils et politiques) et le droit à un environnement sain. Pour y parvenir, nous poursuivrons nos partenariats, notamment avec les sociétés civiles du Nord comme du Sud, et nous nous appuierons sur la recherche et la communauté de chercheurs pour penser sur le temps long, et soutenir une « économie des droits humains », comme nous y a invité en introduction de cette conférence, Nada Al-Nashif, Haute-Commissaire Adjointe des Nations-Unies aux droits de l'homme. Avec l'espoir de susciter le dialogue et toujours plus de coopérations concrètes avec toutes les banques publiques de développement, désormais réunies au sein du mouvement Finance en Commun (FiCS) dans ce domaine sensible et essentiel.



1948, Adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) par l'ONU.

# Introduction



## Farid LAMARA

Expert développement humain et conseiller stratégique,  
Département de la Stratégie, de la Prospective  
et des Relations institutionnelles, AFD



## Sarah HAYES

Experte droits humains  
et consultante pour l'AFD

Suite à la première conférence « Droits humains et développement durable »<sup>1</sup>, l'AFD a de nouveau réuni les acteurs de la communauté du développement à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH, 1948) et du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains (1998). En 2021, les participants à la conférence avaient alerté d'une seule voix sur le recul sans précédent des droits humains depuis plusieurs années et s'étaient accordés sur la nécessité de placer les droits humains au centre de l'action des acteurs du développement, leur réalisation étant indispensable à l'atteinte des Objectifs de développement durable. À cette occasion, les intervenants avaient également souligné les conséquences de la crise écologique sur la jouissance des droits humains, et l'importance d'une approche du développement étendue aux droits du vivant pour opérer une transition juste et durable.

Dans cette lignée, la deuxième édition de la conférence a été dédiée à la manière dont les acteurs du développement peuvent contribuer concrètement au respect, à la protection et à la réalisation des droits humains tout en veillant à s'émanciper d'une approche trop anthropocentrée pour s'inscrire dans une logique écocentrée, et ainsi mieux faire face à l'urgence écologique.

Dès l'ouverture, Marie-Hélène Loison, Directrice générale adjointe de l'AFD, et Nada Al-Nashif la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme des Nations unies nous ont donné le ton. Marie-Hélène Loison en rappelant le mandat explicite de l'AFD en matière de droits humains et la priorité fixée en 2023 par le Conseil présidentiel pour le développement<sup>2</sup> et le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement<sup>3</sup> de « *soutenir partout les droits humains* » à travers la politique de coopération internationale de la France. Nada Al-Nashif a, pour sa part, lancé un appel aux acteurs du développement pour qu'ils soutiennent une « *économie centrée sur les droits humains, un concept qui promeut une transformation profonde vers des économies qui accordent la priorité aux droits de l'Homme et au climat* » et qui donne également la priorité à « *une action résolue sur la triple crise planétaire, traduisant le droit à un environnement propre, sain et durable en politiques et programmes tangibles* ».

<sup>1</sup> Actes de la conférence : « Droits humains et développement » | AFD – Agence Française de Développement.

<sup>2</sup> Conseil présidentiel pour le développement, Conclusions, 5 mai 2023.

<sup>3</sup> Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, Conclusions du 1<sup>er</sup> août 2023.

Une première session géographique a permis de faire « un tour du monde » des enjeux contemporains en matière de droits humains. Six grands témoins pour six grandes régions sont revenus sur un nombre significatif de thématiques : la privatisation de l'agriculture, l'agrobusiness et les impacts sur les droits humains des communautés locales (Asie) ; la question spécifique des droits des femmes en zones rurales (Amérique Latine) ; les enjeux liés aux médias libres et à la protection des journalistes (Afrique du Nord et Moyen Orient) ; l'instrumentalisation des droits humains et les relativismes qui l'accompagnent (Afrique subsaharienne) ; les répercussions des guerres et conflits sur les droits humains (Europe orientale) ; les défenseurs des droits et le rétrécissement de l'espace de la société civile (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord). Au global, cette session était majoritairement centrée sur les droits humains conventionnels<sup>4</sup>. Elle a permis de montrer qu'aucune région du monde n'est exempte de violations des droits humains et que dans chacune d'entre elles, les populations expriment une forte demande en matière de promotion, respect et protection de leurs droits fondamentaux.

En prolongement de cette première partie, une session comprenant deux tables rondes a été consacrée aux enjeux liés à l'environnement et à la triple crise écologique mondiale (climat, biodiversité et environnement).

Un premier temps a permis de poser le cadre en faisant le lien entre la crise écologique mondiale, le développement durable et les droits humains, et en explicitant les concepts fondateurs du droit à un environnement sain et des droits du vivant dans son ensemble.

Un second temps a permis de présenter plusieurs initiatives et projets locaux mis en œuvre dans différentes régions du monde. Sept cas précis ont été présentés. Ils participent de la progression conjointe des droits humains, du droit à un environnement sain et des droits de la nature. Ces exemples soulignent que l'action est possible à l'échelle nationale (par exemple, les cas des politiques publiques en Colombie ; de la législation foncière en Sierra Leone ; ou encore de la protection des forêts en République du Congo), mais aussi à l'échelle locale (le cas de la ville de Curridabat au Costa Rica). Le rôle de la société civile est également indispensable pour participer de ces solutions, et faire le lien entre les débiteurs d'obligations (les États) et les détenteurs de droits (les populations). Les cas du Bangladesh, de la Sierra Leone et du Cameroun l'ont clairement illustré, avec des focus spécifiques sur les droits des communautés locales et les droits des peuples autochtones. Enfin, un exemple très innovant de reconnaissance des droits de la nature en Nouvelle-Calédonie a permis de faire la démonstration de l'émergence en cours de ces nouveaux droits.

<sup>4</sup> On parle de droits conventionnels pour désigner les droits humains reconnus et protégés par un traité international contraignant, tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, tous deux adoptés en 1966, et ratifiés par plus de 170 États membres des Nations unies.

Ces débats ont globalement souligné l'importance des liens à établir entre les droits humains conventionnels, le droit à un environnement sain et les droits émergents de la nature pour agir en faveur du développement durable. Ce qui menace le vivant impacte nécessairement les droits humains, d'où le besoin d'une action concomitante sur ces différentes dimensions.

Les sessions suivantes se sont focalisées sur les enjeux de redevabilité en matière de droits humains pour les acteurs du développement mais aussi sur la vision et les attentes des réseaux d'organisations de la société civile en matière d'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans les projets de développement.

En ce qui concerne la redevabilité, la conférence a permis de partager les résultats du partenariat de l'AFD avec l'Institut danois pour les droits humains. Et notamment un nouveau cadre de redevabilité pilote en matière d'approche fondée sur les droits humains pour les acteurs du développement. Ce cadre a été élaboré avec les contributions de nombreux acteurs, tant institutionnels (Commission européenne, Trust Fund « Human Rights, Inclusion and Empowerment » de la Banque Mondiale, coopérations bilatérales et ministères des Affaires étrangères de plusieurs pays européens) qu'issus de la société civile.

La conférence s'est clôturée par un vibrant appel d'Andraina Mahatanasoa, jeune mineure et défenseuse des droits de Madagascar, et Zidane Satignon Kuessi, jeune défenseur des droits du Bénin. Ils ont rappelé que les enfants n'étaient pas seulement le futur, mais des défenseurs des droits du présent, et que la parole leur était encore trop peu souvent donnée directement. Tournés vers l'avenir, ils ont enjoint l'ensemble des acteurs concernés à agir résolument contre l'impunité et à œuvrer pour protéger les droits de la nature et des générations futures : « *les paroles du futur prennent forme à travers nos actions présentes* ».

# Ouverture





## **Virginie LEPETIT**

*Rédactrice en chef de Courrier international*

*Bonjour, bienvenue à tous,*

Je vais vous accompagner ce matin pour l'ouverture de cette belle conférence «Droits humains et développement durable», organisée par l'Agence française de développement, qui coïncide avec le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Nous allons nous intéresser pendant cette journée à la façon dont les acteurs du développement peuvent contribuer à respecter, à protéger et à réaliser les droits humains partout dans le monde. J'insiste sur ce dernier point car la journée sera riche en interventions depuis différents points de vue et zones géographiques.

Pour ouvrir cette conférence, nous aurons cinq intervenants, dont la présence nous honore, puis six grands témoins pour faire un « état du monde » sur différentes problématiques. L'après-midi sera davantage consacrée aux retours d'expériences.





## Marie-Hélène LOISON

Directrice générale adjointe, AFD



Je voudrais vous redire le profond attachement de l'AFD aux valeurs humanistes et démocratiques, aux droits fondamentaux et à la paix.

*Chers collègues, chers partenaires,  
bonjour à toutes et à tous, et bienvenue.*

Merci de nous avoir rejoints. Je suis particulièrement heureuse de vous accueillir aujourd'hui à l'AFD pour cette seconde édition de la conférence Droits humains et développement.

La première édition, qui s'est tenue en décembre 2021, il y a deux ans déjà, avait permis à une large diversité d'acteurs du développement de partager leurs constats sur la situation précaire des droits humains dans le monde, mais aussi sur les pistes d'action possibles pour les acteurs du développement dans leur pluralité. Les participants avaient alors alerté d'une seule voix sur le recul sans précédent des droits humains, sans compter la période Covid qui remontait à plus loin. Ils s'étaient accordés sur la nécessité de placer les droits humains au centre de l'action des acteurs du développement, leur réalisation étant indispensable à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Cette édition avait également permis de lancer une dynamique positive pour avancer collectivement sur ces enjeux. Nous arrivons une nouvelle fois à réunir une large diversité d'acteurs, puisqu'on m'annonce 1 400 personnes inscrites en ligne et en présentiel.

Nous avons le plaisir de réunir de nouveau la Commission européenne, Mme Nada Al-Nashif, Haute-Commissaire adjointe des Nations unies pour les droits humains, et un grand nombre d'acteurs et de partenaires du développement du monde entier : représentants de ministères, de collectivités territoriales, du monde académique, de la société civile, de banques publiques de développement et d'agences de coopération technique.

Nos intervenantes et intervenants du jour nous parleront depuis le monde entier, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe orientale, du Moyen-Orient, d'Océanie, mais aussi d'Europe de l'Ouest, pour témoigner du fait que les droits humains sont véritablement universels, au même titre que les ODD, et qu'ils suscitent de très fortes attentes, aspirations et besoins dans tous les pays du monde.

Je voudrais vous redire le profond attachement de l'AFD aux valeurs humanistes et démocratiques, aux droits fondamentaux et à la paix. Attachement qui a non seulement permis la genèse de l'Agence en 1941, face à l'obscurantisme des années 1940, mais également son évolution.

La nouvelle stratégie 2024-2030 de l'AFD ambitionne de progresser significativement en matière d'intégration de l'approche fondée sur les droits humains.

Au-delà de l'agenda du développement durable, nous bénéficions aujourd'hui d'un mandat très fort en la matière, notamment depuis l'adoption de la stratégie française « Droits humains et développement » en 2018, qui sera évoquée par Mme Delphine Borione, ambassadrice pour les droits de l'Homme, mais également avec la priorité énoncée récemment par le Conseil présidentiel pour le développement et le Comité interministériel de « soutenir partout les droits humains ».

En cohérence avec ce mandat, la nouvelle stratégie 2024-2030 de l'AFD ambitionne de progresser significativement en matière d'intégration de l'approche fondée sur les droits humains au sens large, c'est-à-dire également en accompagnant nos partenaires qui le souhaitent sur les questions du droit à un environnement sain et les droits de la nature – nous y reviendrons plus tard dans la journée. Nous verrons aujourd'hui que cela est possible. Nous disposons d'un nombre croissant d'exemples qui en font la démonstration.

Nous sommes convaincus que l'approche fondée sur les droits humains participe de la résilience des démocraties, mais également de leur émergence. En ce sens, les droits humains sont la base sur laquelle nous pouvons fonder notre action.

Je vous souhaite une journée très riche, et je ne doute pas qu'elle le soit, à voir le programme. Cette conférence sera sans conteste une nouvelle étape vers une convergence de l'action de l'AFD avec les priorités gouvernementales, mais également une occasion de participer et de répondre plus efficacement aux demandes et aux besoins de nos partenaires sur ces questions.

*Une excellente journée à tous.*





## **Delphine BORIONE**

*Ambassadrice pour les droits de l'homme,  
ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*



Parce que le combat est loin d'être achevé, nous devons rester mobilisés ensemble, plus que jamais, face à la remise en cause des droits de l'Homme dans le monde.

*Madame Marie-Hélène Loison, directrice générale adjointe, madame Nada Al-Nashif, Haute-Commissaire adjointe des Nations unies pour les droits de l'Homme, monsieur Jonathan Van Meerbeeck, de la Commission européenne, madame Marianna Belalba, directrice de la recherche sur l'espace civique, Civicus, et surtout, chers amis, chers participants ici présents et en ligne.*

Je suis heureuse d'ouvrir cette conférence organisée par l'Agence française de développement, que je remercie, pour célébrer les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les 25 ans de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits humains, qui sont nombreux aujourd'hui, et je les salue.

Parce que le combat est loin d'être achevé, nous devons rester mobilisés ensemble, plus que jamais, face à la remise en cause des droits de l'Homme dans le monde. Le constat, et nous le voyons tous les jours, est en effet amer. Trop souvent, les opposants sont réduits au silence, les minorités sont persécutées, les droits des femmes et des personnes LGBT annihilés, les défenseurs des droits de l'Homme sont menacés, harcelés, persécutés. La liberté d'expression est violée, les espaces civiques se réduisent ou disparaissent, l'administration de la justice est arbitraire, l'impunité demeure.

Au-delà de ces violations des droits humains les plus fondamentaux, des conflits armés font rage et une crise écologique d'ampleur mondiale bouleverse nos modes de vie. Elle renforce les inégalités et la pauvreté et aggrave la situation des droits humains dans de nombreuses régions du monde.

Face à ce sombre tableau, qui n'est pas complètement sombre car il existe des zones d'espoir, les organisations de la société civile et les mouvements de la jeunesse africaine, sud-américaine, asiatique, européenne, nous alertent et nous rappellent à notre devoir d'agir.

Le lien étroit et indissociable entre l'atteinte des objectifs de développement durable et la réalisation des droits humains a été rappelé à de multiples reprises par la France. Les droits humains sont des objectifs affirmés de la politique française d'investissement solidaire et durable, inscrits dans la loi du 4 août 2021 et rappelés par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement de 2023.



Il y a cinq ans, à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la France a adopté sa première stratégie «Droits humains et développement», coordonnée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui répond à un double objectif. Elle vise d'une part à faire de la politique de coopération et d'aide au développement de la France un levier pour sa diplomatie en matière de la promotion des droits de l'Homme. Elle engage ainsi la France à renforcer ses capacités d'action dans plusieurs domaines prioritaires, y compris le soutien aux défenseurs des droits humains. D'autre part, elle inscrit la coopération au développement dans une approche fondée sur les droits humains, afin que toute l'aide publique au développement concoure à la réalisation des droits humains. Cette approche s'applique aussi bien dans les politiques menées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, que dans les actions mises en œuvre par ses opérateurs, comme l'Agence française du développement.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action concret et ambitieux a été développé et déployé en concertation étroite avec nos partenaires au sein des ministères français, des opérateurs publics du développement et des organisations de la société civile, dont l'action est si importante. Nous avons déjà salué les nombreuses avancées réalisées depuis 2019 en faveur de l'éducation aux droits, de la protection des défenseurs des droits et pour soutenir les mécanismes institutionnels de protection et de promotion des droits humains. Je salue aussi Magali Lafourcade, qui représente ici la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

Notre aide publique au développement, la quatrième au monde, agit sans relâche auprès des plus vulnérables pour contribuer aux droits de toutes et de tous. Le président de la République a lancé l'initiative Marianne en décembre 2021 afin d'apporter, en plus des autres programmes, un soutien concret aux défenseurs des droits de l'Homme

La stratégie française Droits humains et développement sera renouvelée en 2025 afin de renforcer notre action et le déploiement de l'approche fondée sur les droits humains.

partout dans le monde. Ce programme récompense chaque année 15 défenseurs des droits humains qui sont accueillis pour six mois de formation et de rencontres en vue de renforcer leurs actions et leur donner la visibilité qu'ils et elles méritent. Il permet également de soutenir à l'international celles et ceux qui défendent les libertés, au péril de leur vie souvent. Certains d'entre eux sont parmi nous et je tiens à saluer leur courage et leur dévouement et je suis heureuse de les retrouver. Les défenseurs contribuent à défendre les victimes des violations des droits de l'Homme et veillent à ce qu'elles aient accès aux voies de recours et aux moyens de réparation. Ils renvoient également les autorités publiques à leurs obligations internationales, telles que définies dans les traités et conventions qu'ils ont librement ratifiées. Ils sont nos partenaires essentiels et nous devons les appuyer et faciliter leurs actions.

En parallèle, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères continue de porter haut et fort son engagement en faveur de l'approche fondée sur les droits humains au sein des instances multilatérales et auprès des pays partenaires de l'aide. Pour favoriser son intégration transversale au sein de nos opérations, un chantier visant à renforcer la redevabilité des programmes de développement français a été lancé, afin de rendre notre action plus transparente et conforme aux principes de l'action et de l'approche fondée sur les droits humains. Ce travail, qui fera l'objet d'une discussion aujourd'hui, est mené par le Danish Institute for Human Rights (DIHR)<sup>h</sup> et financé par la France en concertation étroite avec nos partenaires et la société civile française.

Face à ces avancées encourageantes, nous devons continuer à faire mieux et plus. Continuer à soutenir les défenseurs des droits humains et à assurer leur protection, renforcer notre appui aux organisations de la société civile et aux institutions nationales des droits de l'Homme, soutenir l'examen périodique universel et les autres mécanismes institutionnels de protection des droits, accompagner le secteur privé pour respecter ses exigences en matière de droits humains, soutenir les collectivités territoriales pour la protection des droits au niveau local, et lutter contre l'impunité de tous les auteurs de violations de ces droits.

La stratégie française Droits humains et développement, toujours en cours de mise en œuvre, sera renouvelée en 2025 afin de renforcer notre action et le déploiement de l'approche fondée sur les droits humains dans l'ensemble de la coopération française au développement et dans tous ses secteurs d'intervention.

Merci à l'AFD d'avoir organisé cette conférence, qui nous permettra d'échanger entre représentants des acteurs de développement et de la société civile du Sud et du Nord sur ces différents enjeux, et pour favoriser l'opérationnalisation concrète de l'approche fondée sur les droits humains dans le développement.

*Je vous souhaite une excellente conférence.*



## Marianna BELALBA

Directrice de la recherche sur l'espace civique, CIVICUS



Rendre responsables les États et le secteur privé suppose de connaître précisément les violations de droits humains qu'ils commettent.

Cette semaine, Civicus a publié son rapport annuel : « People Power Under Attack<sup>1</sup> ». Il présente la situation de la société civile à l'échelle mondiale. Cette analyse de l'espace civique intègre la liberté d'association, la liberté d'expression et de possibilités pour les défenseurs des droits humains à faire leur travail ou à manifester.

Dans ce contexte, la question récurrente est celle de la manière à travers laquelle il est possible de demander des comptes aux États et au secteur privé quant aux violations de droits humains. C'est la raison même de la création du mécanisme de surveillance de Civicus, voici sept ans : rendre responsables les États et le secteur privé suppose de connaître précisément les violations de droits humains qu'ils commettent. La question porte également sur la façon dont nous réalisons notre travail.

Nous avons dans cette salle et en ligne une grande diversité des défenseurs de droits humains, organisations de la société civile, donateurs, philanthropes et personnes du secteur privé qui poursuivent le même but, à savoir protéger les droits humains. Nous avons tous besoin d'informations. Les défenseurs des droits humains doivent connaître l'environnement dans lequel ils travaillent, que ce soit au Venezuela, au Bangladesh ou au Sénégal, pour pouvoir concevoir une stratégie en vue de contrer la répression étatique. Les bailleurs doivent savoir exactement les défis auquel les défenseurs des droits font face. Ainsi, ils peuvent fournir les supports et les ressources pour leur permettre d'accomplir leur travail dans des environnements très restreints.

Dans le secteur privé, nous devons savoir où nous investissons et nous demander si nous ne faisons pas davantage de mal que de bien dans les pays qui attaquent des défenseurs des droits humains.

Civicus évalue les pays en les qualifiant de « ouverts », de « répresseurs », ou de « fermés ». Cela revient à déterminer si l'État en question protège les défenseurs des droits ou non. En 2018, lorsque nous avons commencé à publier ces rapports, 26 % de la population mondiale vivait dans des pays considérés comme « fermés ». À l'heure où nous célébrons les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, nous devrions disposer de meilleures statistiques. Pourtant la situation ne s'est pas améliorée, puisque ce sont désormais 31 % de la population qui vit dans un pays « fermé ». Pour un grand nombre d'entre nous, l'exercice des libertés est donc devenu à très haut risque. Nous sommes en outre, très peu à vivre dans des pays où cet espace est « ouvert » et cette proportion a diminué, puisqu'elle était de 4 % voici cinq ans et n'est plus que de 2 % aujourd'hui. Le problème ne concerne donc pas uniquement le Venezuela ou le Nicaragua, Cuba ou le Bangladesh, mais il est devenu global. Cette année, l'Allemagne et la Bosnie-Herzégovine ont été déclassées en raison des attaques contre des défenseurs du climat et 12 pays européens ont été déclassés depuis cinq ans.

<sup>1</sup> Civicus, Le pouvoir du peuple sous attaque 2022.civicsmonitor  
(disponible en ligne) : [contentfiles.net/media/documents/GlobalFindings2022.FR\\_zC2EAlD.pdf](https://contentfiles.net/media/documents/GlobalFindings2022.FR_zC2EAlD.pdf)



Nous suivons également les tactiques mises en place par les États pour restreindre l'espace civique. J'en évoquerai deux qui impactent notre travail. La première concerne la liberté d'expression, puisque les États s'attaquent à ce qui fonctionne. Nous avons constaté plus de 900 violations sur la liberté d'expression, à travers plusieurs formes telles que l'intimidation, la censure et les attaques et assassinats de journalistes, toujours dans le but d'empêcher la prise de parole. Au Kenya, en Ouganda et au Ghana, les gouvernements empêchent la publication d'informations relevant des communautés LGBT+, et au Mexique, des journalistes qui dénonçaient la corruption ont été assassinés.

Une deuxième tactique vise le droit de réunion pacifique, qui n'est pas seulement un droit en soi mais aussi un moyen pour demander d'autres droits, comme les droits à la santé ou aux services de base. Depuis cinq ans, nous documentons des mesures de répression sévères du droit de réunion pacifique. Cette année plus de 200 manifestations ont été interrompue ou perturbée soit par l'abus de violence (parfois létales) ou l'arrestation de manifestants. En Afrique, au Sénégal, au Congo ou en RDC, les opposants politiques sont empêchés de prendre la parole. Au Bangladesh en ce moment, alors que des élections se dérouleront au mois de janvier, toute dissension est proscrite.

Je voudrais me centrer sur un groupe qui supporte l'essentiel des restrictions à l'heure actuelle, à savoir les défenseurs du climat. Nous avons documenté qu'ils constituent une cible privilégiée de tous les gouvernements, notamment européens, qui se présentent pourtant comme les champions du changement climatique. En Allemagne, aux Pays-Bas, en Finlande et en Suisse, nous avons observé des restrictions au droit de réunion pacifique, lors de manifestations dans la rue pour exiger des changements. Cette question est d'autant plus importante dans nos débats que nous devons nous organiser et manifester dans la rue pour avoir une chance d'atteindre les ODD et réduire les inégalités liées à la crise climatique ou aux conflits.

Je voudrais malgré tout terminer sur une note positive par des recommandations. Une intervenante venant de la Colombie évoquait hier les communautés, les OSC et les citoyens en tant qu'agents du changement. Nous sommes ces moteurs de changement et notre rôle dynamique en tant que société civile doit être reconnu en tant que tel. Nous avons prouvé que les manifestations à grande échelle fonctionnent. On a pu le constater récemment en Géorgie, où une mobilisation massive a contraint le gouvernement à retirer la loi sur les agents étrangers qui était contestée. Nous devons nous focaliser sur la protection du droit de réunion pacifique, former les agents des forces publiques afin qu'ils se conforment aux standards internationaux, et reconnaître les violations commises. En ce qui concerne les bailleurs, il est essentiel qu'ils soutiennent directement les organisations dans le Sud global et les communautés afin qu'ils puissent réaliser leurs missions.

Un autre intervenant évoquait hier les «relations déséquilibrées», ce qui nous encourage à changer le relationnel entre la société civile et les bailleurs. Au-delà de la construction ou de la mise en œuvre des projets, nous devons favoriser la construction ensemble d'une vision partagée du changement et de la solidarité transnationale. En ce sens, les espaces tels que cette conférence sont essentiels, car malgré nos différentes origines et expériences, nous pouvons tous être solidaires si l'un d'entre nous est attaqué.



Nous commémorons les 75 ans des droits humains, mais il reste encore beaucoup à faire pour pouvoir les célébrer. Les défis évoluent, et je suis convaincue que nous pourrons les dépasser en travaillant ensemble vers le même but.



## Nada AL-NASHIF

Haute-Commissaire adjointe des Nations unies  
aux droits de l'homme



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

**Nous croyons  
que les droits  
humains  
peuvent changer  
la donne pour  
faire avancer  
le Programme  
de développement  
durable à  
l'horizon 2030.**

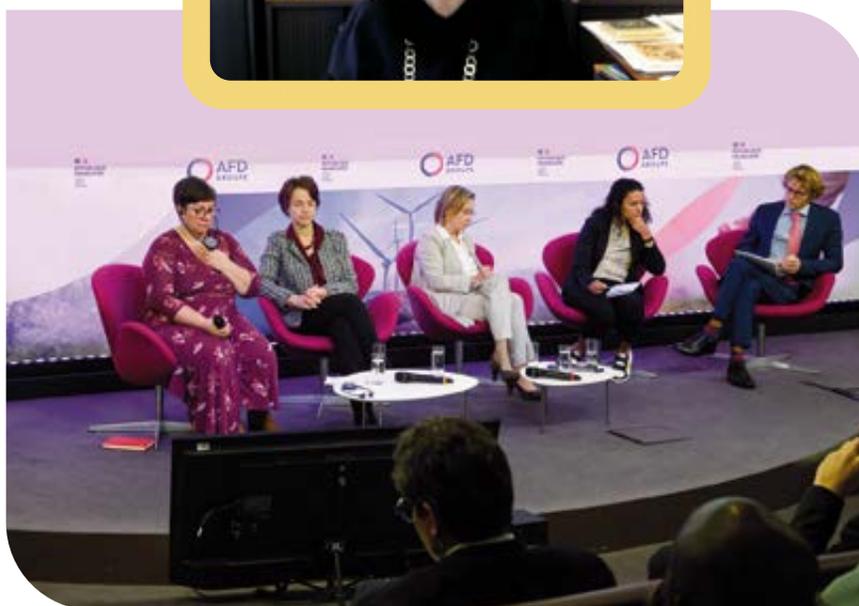
*Bonjour,*

C'est un véritable privilège de m'adresser à vous aujourd'hui. Dans trois jours, nous commémorerons les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La Déclaration constitue une promesse selon laquelle nous naissons tous égaux en dignité et en droits. C'est un rappel essentiel des valeurs universelles que représentent les droits humains et un modèle pour l'action dans un monde turbulent.

Nous vivons à une époque où les défis mondiaux abondent en ampleur et en complexité. Nous sommes confrontés à une augmentation alarmante des inégalités, à des niveaux de pauvreté sans précédent depuis une génération, à l'érosion des niveaux de vie et à l'endettement croissant des pays en développement. Nous assistons également à la perte de vie alors que des migrants se lancent dans des voyages périlleux en quête d'une vie meilleure. Nous constatons un rétrécissement de l'espace civique et une augmentation des discours de haine, l'accroissement de la fracture numérique, la méfiance à l'égard des institutions et des niveaux dangereux de polarisation. Et bien sûr, l'urgence climatique. Le plus difficile sans doute, depuis quelques mois, ce sont les conflits qui font rage, qui dépassent les frontières nationales et dont les conséquences sont régionales, voire mondiales. La guerre en Ukraine continue de faire des ravages et nous assistons à la dévastation à Gaza et à bien d'autres violences et pertes de vies humaines, notamment au Soudan, au Myanmar, en Afghanistan, en Haïti et au Yémen.

Cette année, nous sommes à mi-parcours de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pourtant, seulement 15 % des cibles des ODD sont sur la bonne voie. Deux milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, 84 millions d'enfants ne seront pas scolarisés d'ici 2030 et 300 millions n'auront pas terminé l'école primaire. Près de 600 millions de personnes devraient souffrir de sous-alimentation chronique. Alors que la richesse mondiale n'a jamais été aussi abondante, les bénéfices de la croissance économique sont de plus en plus inégalement répartis au sein des pays et entre eux. Au moment où nous devons investir pour les peuples et la planète, les projections indiquent que cette année, 143 gouvernements auront introduit des mesures d'austérité et réduit leurs dépenses, affectant 85 % de la population mondiale.

Le service de la dette évince des investissements vitaux dans les droits économiques, sociaux et culturels. En Afrique, le montant consacré au paiement des intérêts est plus élevé que les dépenses consacrées à l'éducation et à la santé. Par ailleurs, bon nombre des pays les plus touchés par les famines, les sécheresses, les tempêtes massives et l'accroissement de la pauvreté ne peuvent prendre aucune mesure adéquate, car ils sont paralysés par la dette.



**Nous appelons à une économie centrée sur les droits humains, [...] qui accorde la priorité aux droits humains et au climat.**

Des solutions existent. Nous croyons que les droits humains peuvent changer la donne pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour rappel, pendant le Covid-19, 7 millions de personnes sont mortes directement de la pandémie. Pourquoi ce virus a-t-il eu des conséquences aussi dévastatrices ? En raison des lacunes des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale engendrées par des années d'inégalités et de discriminations systémiques, des décennies de sous-investissements dans les droits sociaux, économiques et culturels.

Nos économies doivent être plus performantes pour les personnes et pour notre planète. C'est pourquoi nous appelons à une économie centrée sur les droits humains, un concept qui promeut une transformation profonde vers des économies qui accordent la priorité aux droits humains et au climat.

Une économie centrée sur les droits humains dresse des garde-fous en matière de droits sur les politiques fiscales, les budgets et la politique d'aide, et veille à ce que des mesures soient prises pour garantir les droits fondamentaux, tels que le droit à un logement adéquat, une éducation de qualité, une alimentation et un environnement propre, sain et durable, et qu'ils soient protégés contre des mesures d'austérité. Cette notion traite les droits non pas comme des simples aspirations, mais comme des obligations légales qu'ils sont dans les faits.

**L'espace civique doit être protégé et notre action doit permettre aux citoyens de devenir des agents actifs du développement durable.**

Une économie centrée sur les droits humains vise intentionnellement à éliminer la discrimination et à réduire les inégalités en utilisant les droits humains comme boussole pour naviguer dans les compromis inévitables, pour s'assurer que nous pouvons investir dans la santé publique, l'éducation et la sécurité sociale, et démanteler les discriminations et la corruption enracinées. Elle favorise une participation active et significative et une prise de décision transparente dans l'élaboration des politiques économiques, en particulier pour ceux qui, historiquement, ont été mis à l'écart. Elle donne la priorité à une action résolue sur la triple crise planétaire, traduisant le droit à un environnement propre, sain et durable en politiques et programmes tangibles. Seules de telles économies peuvent résister aux chocs les plus importants, car elles renforcent la cohésion sociale et la stabilité.

Le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a évoqué le besoin urgent de réformer l'architecture financière internationale, soulignant qu'elle est « désuète, dysfonctionnelle et injuste ». Elle entrave la mise en œuvre des ODD et la réalisation des droits humains. Une telle réforme constitue un levier essentiel pour corriger les inégalités au sein des nations et entre elles, en créant des solutions durables aux problèmes de la dette et pour remodeler les finances publiques internationales. Notre appel à une économie centrée sur les droits humains s'intègre dans le cadre de cette réforme qui devrait reposer sur les droits humains et un multilatéralisme plus robuste, ancré dans la solidarité avec une voix plus forte donnée au Sud global. Dans ce contexte, je salue le leadership de la France qui a convoqué le Sommet pour un nouveau pacte de financement mondial en juin cette année. L'engagement pris par la Banque mondiale lors du Sommet de suspendre le remboursement des prêts aux pays touchés par une catastrophe est, par exemple, un pas important dans la bonne direction.

Comme Marianna nous l'a dit précédemment, nous sommes très préoccupés par le fait que l'espace civique continue d'être mis à rude épreuve à l'échelle mondiale, en raison de la répression généralisée des rassemblements pacifiques et de la violation des libertés religieuses. Presque partout, nous assistons à des tentatives de plus en plus nombreuses visant à faire taire la voix de ceux qui s'efforcent d'informer, de responsabiliser d'exposer et de tenir responsables les personnes au pouvoir, les défenseurs des droits humains, y compris les défenseurs de l'environnement et les journalistes. L'espace civique doit être protégé et notre action doit permettre aux citoyens de devenir des agents actifs du développement durable. Les groupes défavorisés, y compris les femmes et les filles, doivent avoir une place à la table

Nous devons reconnaître que la société civile est l'étincelle de la transformation. Nous savons que pour que toute politique génère des changements, la participation est indispensable. C'est pourquoi nous appelons à mettre l'accent sur l'objectif de développement durable 16, en tant que catalyseur de tous les ODD. Le développement exige une société civile dynamique et d'une participation significative, des institutions inclusives et responsables, ainsi que d'une bonne gouvernance.

Frustrés par le monde dans lequel nous vivons, nous voyons de plus en plus de gens descendre dans la rue. Les moteurs sont souvent les griefs socio-économiques, l'érosion des institutions démocratiques ou la destruction de notre planète. Protéger notre planète contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique est le plus grand défi de notre époque. Alors que notre planète se réchauffe et que ses écosystèmes s'effondrent, il est clair que nous avons failli à notre responsabilité collective. La crise climatique est une manifestation de la cupidité au détriment de la solidarité, de l'inégalité au détriment de l'équité et du gain à court terme, au détriment des pertes à long terme. Une faible ambition en matière d'action climatique condamne des millions de personnes à mourir prématurément et à souffrir de la faim, de maladies et de déplacements.

Dans un moment décisif, l'année dernière, l'Assemblée générale a approuvé leur revendication : un environnement sûr, propre, sain et durable est un droit humain. Au moins 155 États reconnaissent également ce droit dans leur législation nationale.

L'Accord de Paris est clair : l'action climatique doit être fondée sur le respect des droits humains, en éclairant les décisions sur le financement climatique, l'atténuation et l'adaptation, ainsi que sur les pertes et dommages. L'accord visant à rendre opérationnel le Fonds pour pertes et dommages dès les premiers jours de la COP28 reflète les progrès importants réalisés dans les discussions politiques sur la question. Toutefois, ce fonds demeure insuffisamment financé et ne permet pas de garantir l'accès à des recours efficaces. Nous suivrons cela de très près. Notre message est sans équivoque : une planète, un peuple.



**Nous devons  
cesser de traiter  
les droits  
humains et  
le développement  
durable comme  
des questions  
distinctes et placer  
les premiers au  
cœur de toutes  
les dimensions  
du développement  
durable.**

### *Distingués invités,*

L'engagement du Programme 2030 à ne laisser personne de côté est un appel à l'égalité et à la non-discrimination.

Les plus exposés sont toujours les plus vulnérables, ceux qui ont longtemps souffert de discrimination et de marginalisation aggravée. Je parle des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des personnes d'ascendance africaine, des peuples autochtones, des minorités, des personnes LGBTI, des migrants et des réfugiés. Alors que notre monde se déploie de plus en plus dans l'espace numérique, les technologies numériques sont une bouée de sauvetage pour des millions de personnes, ce qui rend possible l'information, le travail à distance, la scolarisation et même des soins de santé. Pourtant, un tiers de la population mondiale reste hors ligne. Il est de notre responsabilité collective envers les générations actuelles et futures de combler ce fossé numérique.

Face à tant de défis, quelles leçons pouvons-nous utiliser ? La citation désormais célèbre du rapport 2005 de Kofi Annan « Pour une liberté plus grande » reste d'actualité : *« il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits humains ne sont pas respectés »*. Nous devons cesser de traiter les droits humains et le développement durable comme des questions distinctes et placer les premiers au cœur de toutes les dimensions du développement durable. Les droits humains sont un levier essentiel pour accélérer la mise en œuvre des ODD. En outre, adopter une approche du développement durable fondée sur les droits humains conduit à des résultats plus durables et plus efficaces. Les droits humains nous obligent à rendre des comptes aux personnes que nous servons. Ils sont universels, indivisibles et interdépendants. Cela signifie que nous devons traiter tous les droits sur un pied d'égalité, qu'il s'agisse des droits économiques, sociaux, politiques, civils et culturels. Cela doit se traduire dans la conception des politiques et des plans de développement. Parce que la liberté d'expression aide l'agriculteur dont les terres sont défrichées pour la construction d'un barrage et le droit à la sécurité sociale aide le travailleur domestique à vivre à l'abri de la violence.

Cette année, nous avons l'opportunité de revitaliser le consensus sur les droits humains, qui a rassemblé le monde pour l'adoption de la Déclaration universelle il y a 75 ans. Cette déclaration a capté l'essence de l'universalité à travers les temps et les lieux. Nous avons vu des mouvements sociaux puissants réfuter le relativisme, tels que *Black Lives Matters*, *#MeToo*, *Fridays for Future*, les manifestations pour les droits des femmes en Iran et en Afghanistan. Autant de mouvements enracinés dans les mêmes valeurs et les mêmes aspirations : l'égalité, la dignité et la justice, qui sous-tendent le droit international des droits humains.

Je vous encourage à saisir l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme pour promouvoir le changement transformateur et catalytique auquel nous aspirons tous, et pour assurer l'avènement d'un monde meilleur pour au moins les 25 prochaines années.



### **Virginie LEPETT**

Merci d'avoir rappelé la dimension fondamentale et transversale des droits humains, qui sera la ligne directrice de cette journée, et d'avoir appelé, face aux défis et aux inégalités galopantes, à une économie des droits humains.

J'appelle enfin Jonathan Van Meerbeeck pour évoquer les actions et partenariats de l'Europe, les défis qui l'attendent et la cohérence attendue.





## Jonathan VAN MEERBEECK

*Chef de Secteur droits humains,  
Direction générale des partenariats internationaux (INTPA),  
Commission européenne*



**La démocratie régresse dans de nombreux pays, des gouvernements remettent en question l'interdépendance, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme.**

J'ai l'avantage d'être le dernier intervenant, et je peux donc m'en remettre à l'état des lieux présenté par mes prédécesseurs. À l'heure où nous célébrons le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme, nous souscrivons au constat amer dressé par Madame l'Ambassadrice et les autres intervenants, en termes de défis climatiques, de dégradation environnementale, d'inégalités croissantes et de restrictions de l'espace civique. Nous partageons entièrement ce constat depuis la Commission européenne.

À ces défis s'ajoute une difficulté additionnelle liée à la remise en question croissante de certains acquis par la communauté internationale en matière de droits humains. La démocratie régresse dans de nombreux pays, des gouvernements remettent en question l'interdépendance, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme et certains régimes prônent une hiérarchisation entre les droits collectifs et individuels pour justifier leurs restrictions aux libertés individuelles. Nous sommes inquiets de ces attaques de nos standards en matière de droits humains.

Face à ces défis, l'Union européenne doit être irréprochable et tenir un rôle de premier plan. Le respect des droits humains est inscrit dans notre traité et charte européenne. Nous devons les respecter au sein de l'Union européenne mais aussi au niveau de notre coopération extérieure. À cet effet, l'Union européenne a élaboré un plan d'action 2020-2024 pour les droits de l'Homme et pour la démocratie, qui sous-tend l'action des institutions européennes et de chacun des États membres, qui y ont tous souscrit. Ce plan définit notre ambition, nos priorités et les instruments pour promouvoir les droits humains.

En réponse aux exemples concrets présentés par la représentante de Civicus, j'évoquerai notre programme de 1,5 milliard d'euros dédié spécifiquement à la défense des droits de l'Homme et de la démocratie dans le monde. Nous appuyons le rôle essentiel joué par la société civile et par des organisations comme Civicus. Hier même à Bruxelles, nous avons signé un partenariat stratégique avec six consortia d'ONG qui défendent la liberté d'association et d'assemblée, visant à soutenir ces personnes qui descendent dans les rues et font valoir leurs droits. Le mois passé, nous avons signé un partenariat similaire sur la défense des journalistes et la liberté d'expression. Nous mettons en valeur le rôle crucial de la société civile, notamment pour la défense des journalistes, et nous travaillerons également avec des organisations des médias.

Au-delà de nos programmes d'appui direct à la société civile en matière de droits de l'Homme et de la démocratie, nous devons être cohérents dans l'ensemble de notre action. Mme Al-Nashif a rappelé à quel point les objectifs de développement durable sont ancrés dans les traités internationaux des droits de l'Homme, qui nous obligent



**La cohérence dans notre coopération de développement doit être appliquée également aux investissements de l'Union européenne et à sa politique commerciale.**

et sous-tendent l'ensemble de nos objectifs. Nous ne pourrons pas les atteindre, et nous en sommes encore loin comme le rappelait Mme Al-Nashif, sans le respect des droits humains, car ce sont des enjeux interdépendants. Je salue la stratégie française en la matière, en termes de cohérence entre notre approche d'aide au développement et de respect des droits humains.

Pour réussir cette cohérence sur l'ensemble de nos programmes de coopération, l'approche fondée sur les droits humains, que la France connaît bien, implique une méthodologie basée sur cinq principes essentiels : nous devons appliquer tous les droits humains pour tous, assurer une participation significative et inclusive à travers un vrai processus décisionnel dans lequel la société civile est impliquée, assurer la non-discrimination et l'égalité dans nos actions, rendre des comptes des droits pour tous, du point de vue des États, et assurer la transparence et l'accès à l'information, y compris sur les programmes que nous développons.

Concrètement, cette approche est mise en œuvre à travers une série d'outils. Dans chaque pays où nous travaillons, l'Union européenne suit une stratégie, y compris vis-à-vis de l'ensemble des États membres, en matière de démocratie et de droits humains, et applique une méthodologie d'analyse de risques et de profils pays sur les questions d'égalité de genre.

La cohérence dans notre coopération de développement doit être appliquée également aux investissements de l'Union européenne et à sa politique commerciale. En termes d'investissements, nous avons adopté la stratégie « Global Gateway », qui mobilisera 300 milliards d'euros d'investissements publics et privés en faveur de projets durables de qualité dans le numérique, la santé, les transports, l'énergie, l'éducation et la recherche. Ces projets doivent respecter les normes sociales et environnementales les plus élevées et les principes de bonne gouvernance, également alignés sur nos valeurs.

**Nous développons [...] partout dans le monde des « Youth Sounding Boards », où les jeunes s'expriment sur leurs enjeux et la manière dont ils peuvent nous aider à dessiner des politiques qui fassent sens pour eux. [...] Il est crucial de les écouter.**



C'est essentiel pour démontrer la véritable valeur ajoutée de la stratégie d'investissement de l'Union européenne par rapport à d'autres acteurs.

En matière commerciale, la cohérence s'impose également. J'ai croisé ce matin dans le train une collègue de notre département Commerce, qui se rendait également à une conférence à Paris sur l'aide au commerce. J'étais rassuré par la cohérence de nos propos, et nous avons tous deux prévu d'évoquer le cadre normatif de l'Union européenne, qui comporte une série de régulations. Nous avons adopté une régulation ambitieuse en matière de déforestation, interdit les produits liés au travail forcé et imposé un devoir de vigilance des entreprises en matière de respect des droits de l'Homme et de protection de l'environnement. Nous abordons ces sujets partout, estimant que l'Europe doit assurer cette cohérence avec l'ensemble de ses partenaires. Cette approche, appelée « Team Europe », réunit la Commission européenne, les États membres, les agences des États membres, les banques publiques de développement et la Banque européenne d'investissement. Des groupes de travail se réunissent régulièrement pour harmoniser nos méthodes et assurer un meilleur respect des normes sociales et environnementales dans notre coopération, nos investissements et notre politique commerciale. Nous allons désormais discuter avec les agences de crédit à l'exportation.

Ces efforts doivent être participatifs et nous devons être à la hauteur des enjeux. Nous avons réuni à Bruxelles en début de semaine, autour de l'anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme, plus de 150 jeunes activistes d'une centaine de pays, en présence notamment de Mme Al-Nashif. Ces jeunes ont partagé leur vision sur les droits humains pour les vingt-cinq prochaines années. Les résultats de leurs délibérations vont nourrir une « Déclaration des jeunes » qui sera présentée à Genève la semaine prochaine, confirmant ainsi la volonté de la Commission européenne de consulter de manière systématique les jeunes dans l'élaboration de nos politiques de coopération. Nous développons en effet partout dans le monde des « Youth Sounding Boards », où les jeunes s'expriment sur leurs enjeux et la manière dont ils peuvent nous aider à dessiner des politiques qui fassent sens pour eux. Leurs inquiétudes sont connues et il en a été question précédemment, mais ces jeunes sont aussi porteurs d'aspirations et ils décloisonnent les enjeux entre, par exemple, la liberté individuelle, la justice environnementale, la résilience climatique, le droit à la vie, le droit à l'éducation ou les libertés fondamentales. Il est crucial de les écouter.

### **Virginie LEPETIT**

Merci d'avoir parlé au nom de la Team Europe, rappelé les leviers mis en œuvre et à quel point la jeunesse est mobilisatrice et porteuse d'énergie et d'idées, notamment transversales. Nous vous proposons cinq minutes de pause et vous donnons rendez-vous dans cette même salle pour une table ronde qui réunira six grands témoins qui auront la charge d'évoquer l'état du monde.

*Merci à tous nos interlocuteurs d'avoir ouvert cette conférence.*



# Droits Humains

L'état du monde  
par régions,  
six grands témoins

## Virginie LEPETIT

La deuxième partie de cette matinée est consacrée à un état du monde. Nous allons accueillir six grands témoins qui vont tour à tour dresser un état des lieux de leur partie du monde, sur une thématique.

*Nos trois premiers témoins sont :*



Pour l'ASIE

### Jyotsna MOHAN

*Coordinatrice régionale de l'Asia Development Alliance (ADA)*



Pour l'AMÉRIQUE LATINE

### Luz HARO

*Secrétaire exécutive du Réseau des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes*



Pour l'AFRIQUE DU NORD et le MOYEN-ORIENT

### Ayman MHANNA

*Directeur exécutif de la Fondation libanaise Samir Kassir*





# Asie

Privatisation de l'agriculture,  
agrobusiness et impacts  
sur les droits humains  
des communautés locales

## Virginie LEPETIT

Nous commencerons avec vous, Jyotsna MOHAN, pour parler de l'Asie et de l'impact de l'agro-industrie sur les droits humains. C'est une experte que vous avez acquise à travers l'Asia Development Alliance, réseau régional qui soutient la société civile dans les changements sociaux.



## Jyotsna MOHAN

Coordinatrice régionale de l'Asia Development Alliance (ADA)



*Merci de me recevoir aujourd'hui,*

Je représente l'Asia Development Alliance, qui regroupe 25 pays et d'autres partenaires en Asie. J'aborderai les implications pour les droits humains de la privatisation de l'agriculture et de l'agro-industrie en Asie, une région où vit plus de 59% de la population mondiale. Cette région est marquée par des économies dynamiques, de riches ressources naturelles et une mosaïque complexe de paysages politiques et économiques. Mon intervention concernera le développement économique et les défis qui sont liés à cette question, notamment en ce qui concerne l'impact sur les droits humains.

Je souhaite néanmoins en préambule souligner, que ce matin, nous avons parlé de l'ODD 16, mais d'après notre expérience, il n'y a pratiquement pas d'États membres qui veulent parler de cet ODD. C'est dommage.

L'Asie, et en particulier l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, est une plaque tournante du dynamisme économique. Toutefois, cette croissance rapide n'a pas toujours profité aux communautés locales. Les acquisitions de terres à grande échelle, un sous-produit de ce développement, ont entraîné une expropriation, une dépossession, une exclusion et une perturbation généralisées pour les populations locales. Au Cambodge, par exemple, la poursuite de projets agro-industriels a donné lieu à des expulsions forcées, ce qui constitue un exemple frappant d'accaparement de terres. L'Indonésie est confrontée à une crise similaire, car ces pratiques ont non seulement entraîné le déplacement de communautés, mais également une déforestation importante qui menace les peuples autochtones. Le projet du Mékong en particulier a entraîné un grand nombre de déplacements de populations autochtones. Cela peut également se rapprocher de cette tendance inquiétante des suicides d'agriculteurs en Inde, qui souligne la gravité et le coût humain de ces problèmes fonciers.

L'Asie [...] est une plaque tournante du dynamisme économique. Toutefois, cette croissance rapide n'a pas toujours profité aux communautés locales.

**Le fossé entre l'ampleur des violations des droits humains subies par les populations locales et la protection offerte par les instruments actuels des droits humains est alarmant, en particulier dans les pays en développement rapide comme la Chine et l'Inde.**

Les lacunes en matière de protection des droits humains en Asie sont profondes. Les mesures existantes, bien que solides sur le plan théorique, ne sont pas appliquées en pratique. La région est aux prises avec des pratiques économiques opaques et à un manque de responsabilités des entreprises. Par conséquent, les dividendes de la croissance des entreprises en Asie du Sud et de l'Est se répercutent rarement sur les travailleurs et sur les communautés les plus touchées. Cela soulève des questions pressantes quant à la durabilité de ces modèles de croissance et leur alignement sur la dynamique du commerce mondial.

Il existe un certain nombre d'exemples spécifiques que j'aimerais souligner ici, avec des cas d'études qu'on retrouve en Malaisie ou en Indonésie, où l'industrie de l'huile de palme génère des conditions de travail abusives et l'empiète sur les terres indigènes. Au Népal, la promotion des cultures commerciales a entraîné une perte de la biodiversité agricole. Aux Philippines, les projets agro-industriels sont souvent mis en œuvre sans consultation adéquate des communautés autochtones. Au Cambodge, on constate l'acquisition de terres à grande échelle pour l'agro-industrie, qui a entraîné l'expulsion forcée de communautés locales. La privatisation de l'agriculture au Sri Lanka a entraîné le déplacement de petits exploitants, ce qui a eu une incidence sur les moyens de subsistance et l'accès à la terre.

Je souhaiterais également évoquer la question de l'utilisation des pesticides et de l'impact sur la santé. Des pays comme la Chine, l'Inde et le Vietnam, qui représentent ceux des plus grands consommateurs de pesticides au monde, font face à des risques sanitaires importants liés à l'utilisation de pesticides. Les pesticides, essentiels à la lutte contre les ravageurs et les maladies, posent des risques en raison des mesures de sécurité inadéquates et de l'absence de lignes directrices sur leur utilisation appropriée. Le succès du Bangladesh dans la réduction des décès dus à l'auto-empoisonnement par les pesticides est un modèle qui mérite d'être imité.

En ce qui concerne l'impact des défis de l'agro-industrie en Asie du Sud-Est, force est de constater que les effets de la privatisation sont mitigés. Si l'Inde a vu son agriculture gagner en efficacité, la concentration du marché et la perte de biodiversité agricole, comme au Népal, suscitent de vives inquiétudes. Au Pakistan, les entreprises agroalimentaires privées ont amélioré l'accès au marché, mais la région dans son ensemble est confrontée à des défis tels que la dégradation de l'environnement et les inégalités sociales.

Les défenseurs des droits humains jouent un rôle essentiel dans l'interaction complexe entre le développement économique et les droits humains. Ils servent de liens vitaux entre les communautés locales et les entreprises, mais également avec les entités gouvernementales, en défendant les droits et le bien-être des personnes touchées par le développement rapide et les acquisitions foncières. Malgré leur rôle crucial, les défenseurs des droits humains sont confrontés à des défis importants, notamment les défenseurs du droit climatique. Le fossé entre l'ampleur des violations des droits humains subies par les populations locales et la protection offerte par les instruments actuels des droits humains est alarmant, en particulier dans les pays en développement rapide comme la Chine et l'Inde. Le rythme rapide de la croissance, combiné aux problèmes de transparence, soulève de sérieuses préoccupations quant à la durabilité de ce développement et son impact sur le bien-être des travailleurs et des communautés. Le déficit de

mécanismes régionaux forts aggrave ces défis, contribuant à l'instabilité et aux insuffisances de la gouvernance. Il est impératif de combler ces lacunes afin de veiller à ce que le progrès économique soit inclusif et respectueux des droits humains, tout en protégeant les intérêts de toutes les parties intéressées.

Je vous propose de parler brièvement de l'agriculture naturelle gérée par la communauté, comme solution à ces défis. Ce type d'agriculture, fondée sur la participation communautaire et des pratiques agroécologiques, offre une alternative durable. Des initiatives telles que Budget Zéro en Inde et le système de riziculture intensive (SRI) aux Philippines ont eu des effets positifs sur la biodiversité, la résilience humaine et climatique et l'autonomisation des communautés. Ces modèles sont essentiels pour préserver l'agrobiodiversité et contrer le modèle agricole productiviste dominant.

Le projet Zero-Budget Natural Farming (ZBNF) dans l'Andhra Pradesh, en Inde, est un modèle positif pour une agriculture durable. Les recommandations pour les acteurs du développement comprennent l'adoption de pratiques agro-écologiques, de protections juridiques pour les défenseurs et l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains pour la responsabilité des entreprises. En outre, le renforcement des capacités dans le cadre des conventions internationales et l'amélioration de la transparence des données sur les risques réglementaires sont essentiels.

J'en viens à présent à mes recommandations : il est essentiel de collaborer avec des conventions internationales telles que la convention de Rotterdam pour renforcer les cadres réglementaires et les capacités. Il est nécessaire d'accroître la transparence de la réglementation sur les pesticides et de plaider en faveur des pratiques écologiquement durables, de soutenir la réévaluation des homologations des pesticides et de promouvoir les programmes de lutte intégrés tels qu'ils existent en Indonésie. Il est par ailleurs nécessaire d'encourager les cadres juridiques qui intègrent les différents aspects de la conservation de la biodiversité agricole.

En conclusion, bien que la croissance économique rapide de l'Asie ait apporté de nombreux avantages, elle a également engendré d'importants défis en matière de droits humains dans le contexte de la privatisation de l'agriculture. Pour y remédier efficacement, il convient d'adopter une approche à multiples facettes, comprenant des cadres juridiques plus solides, des initiatives communautaires et une coopération internationale, tout ceci devant être axé sur la protection des communautés locales et de l'environnement.

*Merci beaucoup pour votre attention.*



### Virginie LEPETIT

Merci pour cette présentation synthétique de l'état des lieux en Asie. L'Asie représente 59 % de la population de la planète. Or, le continent risque de connaître une crise du riz dans les prochaines années, aggravée par le réchauffement climatique.

En 2021, en Inde, le gouvernement a reculé sur une réforme agraire qui prévoyait de libéraliser le secteur : après un an de manifestations intenses des agriculteurs, leurs syndicats ont fini par obtenir gain de cause. Cela signifie-t-il que la mobilisation peut jouer ?

### Jyotsna MOHAN



Absolument : il existe un immense espoir, qui passe par la démocratie. Il convient néanmoins de rappeler que le récit démocratique évolue en fonction du gouvernement et de la façon dont celui-ci veut que la démocratie soit perçue. En dépit de cela, nous estimons qu'il y a davantage d'espoir après le mouvement des agriculteurs de 2021, dont l'ampleur a forcé le gouvernement à écouter ces revendications. Lorsque la communauté est associée à ces démarches, cela donne beaucoup d'espoir. Je suis très optimiste : si cela a fonctionné en Inde, je suis certaine que d'autres pays peuvent suivre.

### Virginie LEPETIT

C'est une note d'espoir.

J'ai une autre question. Les petits agriculteurs disparaissent au profit des grandes multinationales, mais on constate également un recul de la vocation d'agriculteur. Je pense notamment à l'Indonésie qui, en dix ans, a perdu cinq millions de familles d'agriculteurs. Les gens ne veulent plus être agriculteurs, et certains ont brûlé leurs palmiers à huile. Constate-t-on, face à ces difficultés et à la pauvreté des petits agriculteurs, un recul des vocations ?

### Jyotsna MOHAN



Ce phénomène se constate partout en Asie du Sud-Est : le nombre d'exploitants agricoles se réduit. Dans ces pays, les parents donnent leurs terres aux fils. De fait, si un exploitant donne ses terres à ses quatre enfants, la superficie est divisée par quatre. Par ailleurs, les personnes sont davantage attirées par les grandes villes : on constate donc une véritable migration urbaine. Cela conduit à perdre cette tradition de cultivateur, car elle n'est pas transmise aux générations futures, qui préfèrent rejoindre les zones urbaines où l'on trouve davantage de travail. Il est donc important

de rendre les villages et petites villes autonomes, comme c'était le cas avant, avec de petites exploitations et des pratiques commerciales adaptées. Car la plantation de cannes à sucre nécessite de grandes superficies de terres arables. Je constate aussi dans ma région de plus en plus d'achats de terres par les grandes entreprises de construction. De plus en plus, de petits exploitants vendent leurs terres, car ils estiment qu'ils en tirent un très bon prix. Cependant, cela conduit à une évolution importante de la destination des terres. Les gouvernements doivent y songer : les surfaces agricoles sont limitées, et si l'on continue à les utiliser pour faire des constructions, les agriculteurs continueront à partir vers les villes. Il est nécessaire que les gouvernements réfléchissent à la pérennité de la terre et à la gestion des petites exploitations.

### **Virginie LEPETT**

En résumé, le monde a besoin d'agriculteurs pour pouvoir se nourrir. Il faut que ces agriculteurs puissent vivre dignement de leur métier tout en ayant des pratiques vertueuses. C'est une lutte de tous les jours. Avant de passer au témoignage suivant, pourriez-vous me donner un mot qui résumerait votre témoignage ?



### **Jyotsna MOHAN**

*C'est la transparence.*



Source : Travailleurs dans les rizières en asie du sud est / 123rf.com (ndul).





# **Amérique latine**

Le droit des femmes  
en zones rurales

## Virginie LEPETIT

Nous allons continuer à en parler avec Luz HARO, du Réseau des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes, qui nous vient d'Équateur. Les femmes sont également des agricultrices, mais elles ne sont pas forcément reconnues. C'est une main-d'œuvre souvent bon marché, parfois gratuite, exploitée, et c'est ce dont vous allez nous parler.



## Luz HARO

*Secrétaire exécutive du Réseau des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes*

*Bonjour à toutes et à tous,  
Je vous salue respectueusement et fraternellement,*

Je suis une agricultrice équatorienne. Je suis la secrétaire exécutive du Réseau des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes. J'ai fondé plusieurs organisations sociales depuis les années 1980. Je suis née dans le canton de Penipe, dans la province de Chimborazo, dans les hauts plateaux du centre de l'Équateur, et mon cœur réside dans le centre de la forêt amazonienne, à Pastaza. Je vous salue ici au nom des soixante millions de femmes rurales de l'Amérique latine et des Caraïbes, en espérant que mon message puisse transmettre certains points clés.

Certaines femmes ont été très importantes pour nous, par exemple Mathilde Hidalgo de Prócel (1889-1974)<sup>2</sup>, qui nous a donné le droit de vote il y a presque 100 ans, et l'accès à l'éducation. Matilde Hidalgo de Prócel, en plus d'être la pionnière dans l'exercice du droit de vote des femmes en Équateur, a également été à l'avant-garde du combat pour permettre aux jeunes filles de continuer leurs études après l'école primaire. Elle a obtenu son baccalauréat puis son diplôme de médecine. Aujourd'hui, les filles et les adolescentes équatoriennes sont libres de choisir la carrière universitaire qui leur plaît, de la suivre et de se diplômer. Mais ce droit, dans de nombreux pays de la région, est principalement limité aux zones urbaines et implicitement refusé aux adolescentes rurales.

<sup>2</sup> Mathilde Hidalgo de Prócel (1889-1974) était une femme rurale, née dans la province de Chimborazo en Équateur. Médecin, poète, elle était également une militante pour les droits des femmes. Elle est la première femme équatorienne à obtenir son baccalauréat (1913) ainsi qu'un doctorat en médecine (1921). Elle milita pour le droit de vote féminin. Le 9 juin 1924, les équatoriennes obtinrent le droit d'être élues et d'être élues, et Hidalgo devint la première femme équatorienne à voter lors d'une élection nationale. En 1941, elle devient la première femme candidate et la première femme élue administratrice publique. Elle fut vice-présidente du Conseil national électoral et membre fondatrice de l'Association des Magistrates Électorales d'Amérique. Elle fut secrétaire exécutive du réseau LAC.



Notre lutte s'inscrit également dans la lutte initiée par Tránsito Amaguaña<sup>3</sup> et Dolores Cacuango, deux leadeuses autochtones équatoriennes qui ont dû faire face à la violence exercée par les propriétaires terriens et les patrons qui voyaient dans les populations autochtones à peine plus que des bêtes de somme et de la force de travail brute. Le travail s'apparentait pratiquement à de l'esclavage. Elles ont subi des persécutions, des violences contre des membres de leur famille, dont certains ont été assassinés et ont passé du temps en prison pour le simple fait d'exiger de meilleures conditions de vie, la liberté d'association, l'accès à l'éducation pour leurs enfants, et la reconnaissance de leur dignité en tant que personnes.

À cette époque, l'accès des communautés rurales à la santé, au logement, à l'alimentation était très limité, et c'est encore le cas. En tant que femmes des communautés rurales, nous faisons face à de grandes limitations pour jouir de nos droits.

Oui, les habitants des zones rurales de l'Équateur sont des personnes ayant les mêmes droits que tout autre Équatorien, même s'ils ne peuvent les exercer pleinement. Même si l'État porte atteinte à ces droits en n'exercant pas leur rôle de garant. C'est donc une lutte historique.

Dans d'autres pays de la région, de puissantes femmes leadeuses ont initié des mouvements sociaux de femmes dans toute la région :

Margarida Maria Alves (1933-1983), dirigeante syndicale assassinée pour sa lutte pour les droits des travailleurs ruraux à Alagoa Grande, Paraíba, dans le nord-est du Brésil. Son assassinat a donné lieu à la marche des Marguerites qui rassemble des centaines de milliers de femmes rurales de la campagne, de la forêt et des rivières.

Patria (1924-1960), Minerve (1926-1960) et Maria Teresa Mirabal (1935-1960), trois sœurs dominicaines assassinées par la dictature de Trujillo (1930-1961). En leur honneur, la Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes est célébrée tous les ans, le 25 novembre.

Bartolina Sisa<sup>4</sup>, Gregoria Apaza (Bolivie), Micaela Bastidas<sup>5</sup> (Pérou), Juana Azurduy<sup>6</sup> (Argentine), Isidora Katari (Bolivie), Manuela Tito et tant d'autres.

Oui, les habitants des zones rurales de l'Équateur sont des personnes ayant les mêmes droits que tout autre Équatorien, même s'ils ne peuvent les exercer pleinement.

<sup>3</sup> Tránsito Amaguaña (1909-2009) et Dolores Cacuango (1881-1971) sont deux activistes autochtones équatoriennes pionnières dans la promotion des droits des femmes autochtones rurales. Elles menèrent la première grève des travailleurs agricoles à Omeldo en 1931. Affiliées au parti communiste, elles fondèrent les premiers syndicats agricoles du pays, les premières écoles bilingues quechua-espagnol ainsi que la Fédération Équatorienne des Indiens en 1946 pour militer pour la redistribution des terres et contre le modèle latifundiaire. Peu après, le système d'exploitation domestique des « huasicamias et services » fut aboli.

<sup>4</sup> Bartolina Sisa (1750-1782) et Gregoria Apaza Nina (1751-1782) : Leaders autochtones de la région de La Paz (vice-royauté du Pérou de l'empire colonial espagnol), assassinées après avoir mené une révolte indigène aimara – quechua contre la couronne espagnole. En leur honneur, la Journée Internationale de la Femme Indigène est commémorée chaque 5 septembre.

<sup>5</sup> Micaela Bastidas (1744-1781, Cusco, Vice-royauté du Pérou de l'empire colonial espagnol) : Connue comme « Zamba », nom donné à l'époque coloniale aux personnes métisses d'origines africaines et indigènes, elle mena aux côtés de son mari Túpac Amaru II une rébellion contre l'empire espagnol en 1780. Ils furent condamnés à mort, torturés et exécutés en 1781.

<sup>6</sup> Juana Azurduy (1780-1862, Vice-Royauté de Rio de la Plata, Haut-Pérou, actuelle Bolivie) : Femme militaire métisse, elle prit part aux guerres d'indépendance pour l'émancipation de la vice-royauté du Rio de la Plata contre la monarchie espagnole en assumant le commandement des guerres qui aboutissent à la formation de la République de la Laguna.

Le Réseau RedLAC a été fondé en 1990 à San Bernardo pour combler un vide. Dans les rencontres internationales de femmes et de féministes, il n'y a jamais de femmes issues de la campagne. Si nous sommes invisibles, alors nous ne comptons pas et n'existons pas.

Rappeler le combat de ces grandes femmes et de tant d'autres qui ont dédié leur vie au service de leurs familles, leurs communautés et leur région est une exigence. Il est nécessaire que nous élevions une voix de plus la voix et revendiquions les espaces qui sont propres à ceux qui habitent les territoires, car nous n'avons pas toujours voix au chapitre pour construire le pays, la ville ou la communauté dans laquelle nous voulons vivre.

Nous souhaitons que chaque jeune fille ou adolescente, vivant en milieu rural, soit libre de les exercer sans pressions médiatiques, sans violation de sa liberté et sans brèches réelles ou fictives.

Ce leadership, en outre, et sa lutte historique exige que nous promouvions l'universalisation des droits des femmes rurales.

### Qui sommes nous ?

Notre organisation est composée de plus de 200 organisations de femmes d'Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Cuba, Costa Rica, Colombie, Chili, Guatemala, Équateur, Honduras, Salvador, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay.

Fidèle à l'héritage historique de nos prédécesseuses, tant en Équateur que dans les différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Réseau RedLAC a été fondé en 1990 à San Bernardo pour combler un vide. Dans les rencontres internationales de femmes et de féministes, il n'y a jamais de femmes issues de la campagne. Si nous sommes invisibles, alors nous ne comptons pas et n'existons pas.

Malgré cela et pour lutter contre cette invisibilisation, les femmes disposent de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 1979.

Le réseau RedLAC vise à promouvoir la participation citoyenne et politique effective des femmes rurales par le biais de diverses stratégies. Le chemin parcouru par le Réseau est le résultat de cinq grandes rencontres organisées entre 1996 et 2023, au Brésil, Mexique, Équateur, Panama et dans la ville de la Patagonie chilienne Coyhaique. Lors de ces rencontres, nous parlons de nos problématiques, nous cherchons des solutions pour les proposer aux gouvernements et nous cherchons des alliances stratégiques telles que celle-ci. Lors de la III<sup>e</sup> Rencontre à Saint-Domingue des Tsáchilas, en Équateur, nous avons élaboré le premier Agenda Politique du Réseau RedLAC qui tourne autour de cinq axes thématiques : 1) Terre, travail et production 2) Eau, naissance, vie et mort de l'eau 3) Violence et droits 4) Participation politique des femmes rurales et 5) Communication communautaire et TIC. Un sixième axe thématique sur le changement climatique a été inclus lors de la rencontre du Chili 2023.

Je fais partie de ce réseau depuis 1995. Nous avons énormément lutté pour les droits humains. Nous avons essayé de mener un effort du bas vers le haut. Je suis née en 1949. Les droits humains datent de 1948, nous avons donc presque le même âge. Or, ces droits restent absents pour les femmes les plus humbles, qui vivent à la campagne et dans des communautés éloignées. Nous avons le droit de savoir que

Je suis née en 1949. Les droits humains datant de 1948, nous avons donc presque le même âge. Or, ces droits restent absents pour les femmes les plus humbles, qui vivent à la campagne et dans des communautés éloignées.

ces droits existent pour nous, car, chez les femmes des communautés très lointaines en Équateur, on compte 17% d'analphabétisme. Souvent, on n'a même pas une pièce d'identité pour documenter notre existence.

Dans la province d'où je viens, dans la partie équatorienne de l'Amazonie, dans la province de Pastaza, on compte 17 communes rurales, dont seulement 13 sont accessibles par voiture. On accède aux autres uniquement par voie fluviale ou par les airs. Nos filles, qui sont des indigènes de la forêt amazonienne, n'ont connaissance de rien. La plupart sont analphabètes. Elles n'ont pas droit à la santé, à l'éducation, à l'assainissement, à des services de base, à l'énergie électrique, à la connectivité.

La réalité vécue est totalement différente de celle des villes. Or, quand on parle de données statistiques et de moyennes économiques, on parle à partir de Quito et des autres grandes villes du pays comme Guayaquil et Cuenca. C'est ce qui se passe dans tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, où les statistiques ne montrent pas la réalité, car elles restent au niveau urbain. Quand elles disent que la pauvreté se réduit, c'est une vision biaisée. Nous ne choisissons pas d'être pauvres. Dans ces communautés, il n'y a pas d'opportunités ni d'investissements, car les gouvernements préfèrent investir dans le développement d'infrastructures plutôt que dans le développement humain. Si nous ne recevons pas d'éducation, nous ne pouvons pas exiger nos droits. Nous ne savons même pas écrire.

Telle est la raison pour laquelle notre réseau soutient des écoles de formation de femmes leaders rurales, ce qui permet de faire connaître l'existence de nos droits. Cela nous aide à renforcer notre leadership et à promouvoir la lutte pour exiger les droits qui figurent dans toutes les conventions internationales, dans la constitution et dans la loi.



Source : Jeunes filles à Iquitos au Pérou / 123rf.com (123mn).



Source : Écolière dans la salle de classe de la vieille ville de Suchitoto au Salvador / 123rf.com (gonzalobell).

Les Écoles de Formation sont nées en 1990 à Pastaza en Equateur, et se sont étendues à toute la région. Il ne s'agit pas d'espaces physiques mais de cycles de formation qui favorisent le renforcement des capacités des femmes rurales. Pendant la pandémie, entre 2020 et 2021, nous avons organisé des écoles de formation de leaders pour 16 pays en Amérique latine et dans les Caraïbes. Sans cela, nous aurions été totalement déconnectées les unes des autres.

La pandémie a mis en lumière toutes les injustices sociales dans lesquelles les gouvernements nous ont enfoncées. En effet, il est apparu qu'il n'y avait pas de connectivité en Équateur : on compte seulement 16% de téléphonie fixe dans le monde rural.

La pandémie de COVID19 a entraîné un recul alarmant dans plusieurs aspects de la vie des femmes rurales. Durant tout ce temps, les mères ont été productrices, se sont occupées de leur foyer, ont été leaders communautaires, le tout sans salaire, sans horaires, pour nourrir le monde. Cependant, personne ne le reconnaît. Ces écoles de formation nous permettent d'être unies, de nous renforcer et de continuer à revendiquer nos droits et nos luttes.

Merci à la Coopération française qui nous permet aujourd'hui d'être ici. Merci également au programme Eurosocial de réunir des personnes du monde entier pour essayer de résoudre ce qui n'a pas été résolu jusqu'à maintenant.

Nous aimerions faire en sorte que l'éducation puisse atteindre les populations les plus éloignées : pendant la pandémie, des millions de petites filles et de petits garçons n'ont pas eu accès à l'éducation. Ils ont donc un retard sur le plan éducatif et n'ont pas pu accéder aux universités et aux écoles. L'éducation dans les zones rurales et les plus reculées laisse beaucoup à désirer, et exclut de fait nos enfants des universités.

De plus, les petites filles restent en dehors des classes car elles tombent enceintes adolescentes et, au lieu d'aller en cours, elles deviennent mères, à cause de viols et de violences intrafamiliales. Certaines filles tombent enceintes à dix, douze, quinze ans. Telle est la réalité de l'Amérique latine et de l'Équateur.



La vie des victimes, après une grossesse précoce, n'est plus la même et leurs conditions de vie empirent. Elles doivent arrêter l'école et beaucoup d'entre elles sont chassées du foyer paternel et même de la communauté.

Quand j'avais 14 ans, étant la fille aînée de deux paysans équatoriens pauvres et n'ayant été à l'école que jusqu'au *tercer grado*, ma famille a évoqué la possibilité de me donner comme partenaire à un homme de plus de 45 ans. Cette transaction visait à alléger le fardeau de ma famille et à m'offrir un avenir meilleur. Qui sait ce que je serais devenue si mes parents avaient cédé à cette horrible proposition !

Ce genre de situation se produit encore dans les zones rurales. Les filles et les adolescentes des zones rurales sont souvent livrées par leurs parents à des hommes adultes pour qu'elles deviennent leur partenaire, afin de les sortir de chez elles et d'assurer une descendance à ces hommes. Cette mesure désespérée et illégale engendre une avalanche de problèmes connexes qui créent un cercle vicieux.

Chaque année plus de 40 000 filles et adolescentes deviennent mères en Équateur (World Vision Ecuador, 2022). En 2021, selon le rapport Analyse Rapide de Genre, 12 % des filles âgées de 10 à 19 ans ont été enceintes au moins une fois et 80 % des grossesses adolescentes étaient dues à des abus sexuels. En outre, 78 % des grossesses chez les adolescentes ont lieu entre 10 et 14 ans et 30 % des personnes interrogées ne connaissent aucune méthode contraceptive. Il convient de rappeler que selon le Code pénal, l'abus sexuel est passible d'une peine de 7 à 13 ans selon l'âge de la victime (art. 170) et le viol d'une sanction pénale de 19 à 22 ans selon l'art. 171 et 171.1.

Au-delà du crime et des sanctions, la vie des victimes, après une grossesse précoce, quand elle n'est pas dans la dynamique du mariage forcé, n'est plus la même et leurs conditions de vie empirent. Elles doivent arrêter l'école et beaucoup d'entre elles sont chassées du foyer paternel et même de la communauté, les revictimisant et augmentant leurs niveaux de vulnérabilité. Beaucoup d'autres jeunes doivent également arrêter l'école avant d'avoir terminé leurs études, ce qui limite le développement de leurs capacités et réduit considérablement leurs possibilités d'accéder à des emplois rémunérés.

D'autre part, l'accès au système de sécurité sociale paysan est très limité, avec une couverture de seulement 30,7 % de la population non salariée agricole en 2017 (OIT, 2018).

De plus, les niveaux de revenus économiques de ce nouveau noyau familial sont souvent bas, perpétuant la pauvreté. En Équateur, le taux de pauvreté a diminué les dix dernières années, passant de 61 % en 2007 à 41 % en 2017. Toutefois, en 2021, après la pandémie, ce pourcentage est monté à 49 % et l'extrême pauvreté a atteint 28 % de la population rurale (INEC, 2021).

L'accès aux services de base est à la fois un droit des citoyens et une obligation de l'État en tant que fournisseur. Les différents niveaux de gouvernement en Équateur sont responsables de fournir des conditions d'infrastructure et de services qui favorisent la qualité de vie des habitants. Cependant, selon l'Institut équatorien des statistiques et des recensements (INEC), en Équateur, un enfant et un adolescent sur deux (2,6 millions) ne disposent pas d'eau, d'assainissement et de moyens d'hygiène chez eux (INEC, 2018). Un pourcentage élevé de ces foyers sont situés dans des zones périurbaines et rurales. En 2020, la couverture d'eau potable en zone urbaine était de 79 % et la couverture d'assainissement a atteint 60 % (Agence de Régulation et de Contrôle de l'Eau, 2020). Le secteur rural ne dispose pas de données.

En tant que femmes rurales, en tant que paysannes, nous sommes les gardiennes de la vie, de la nature, des graines, de l'alimentation saine, de la production sans produits génétiquement modifiés.

En tant que femmes rurales, en tant que paysannes, nous sommes les gardiennes de la vie, de la nature, des graines, de l'alimentation saine, de la production sans produits génétiquement modifiés. Les hommes partent, mais nous, nous continuons à travailler la terre, et nous touchons des salaires qui ne représentent pas la moitié de ceux des hommes. Si l'homme touche 15 dollars par jour, les femmes touchent 7 dollars par jour pour le même travail. Dans la mesure où nous n'avons pas de sécurité sociale, nous sommes dans une situation désavantagée. Beaucoup de femmes ne touchent même pas de salaire. Or, nous produisons 51% de la nourriture avec notre force et nous représentons 43% de la main d'œuvre agricole, alors que nous possédons moins de 20% des terres agricoles selon les chiffres de la CEPAL.

45% des femmes de la région n'ont pas accès à Internet. De fait, nous sommes totalement déconnectées de la réalité nationale et mondiale et cela limite notre accès à la formation. La couverture n'est que de 30,7% dans la région, mais, en Équateur, elle est encore plus faible.

Le manque d'accès au crédit peut également limiter les possibilités de croissance économique des activités des femmes. Les revenus des femmes rurales en moyenne varient entre 45 et 150 dollars par mois. Si on investit dans des services financiers ruraux, on aidera les femmes à se faire entendre, et cela permettra de diminuer la pauvreté.

Si les politiques publiques locales et nationales étaient plus justes, nous ne serions pas contraintes de nous battre pour éradiquer la faim. Il faut reconnaître que nous, les femmes, dans les communautés reculées, nous commençons à travailler la terre avant l'aube jusqu'à la tombée de la nuit, sans rien gagner. Nous produisons au risque de perdre. C'est la réalité avec laquelle nous devons vivre, parce qu'il n'y a pas de routes appropriées, parce qu'il n'y a pas de canaux de commercialisation pour vendre nos produits frais et sains, à des prix équitables. Nous jouissons d'un très faible niveau éducatif, mais nous sommes les gardiennes de la nature.

En Équateur et en Amérique latine, on assiste à une énorme déforestation. Certes, on parle aujourd'hui de reforestation, mais cela conduit à planter des plantes et des arbres étrangers qui absorbent trop d'eau, qui ne sont pas des espèces de la région, comme les pins, l'eucalyptus, le tek. On dit que bientôt il y aura des guerres de l'eau mais les gouvernements attirent des investissements étrangers qui plantent des arbres étrangers qui ne sont pas adéquats pour nos terres et leurs octroient des terrains en les ôtant aux paysans locaux.

Les femmes sont invisibilisées, surtout les femmes rurales. Nous avons besoin de données statistiques précises et désagrégées pour connaître la situation exacte des femmes, des petites filles et des adolescentes dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes, du Mexique au Chili.

Avec RedLAC, avons lancé une étude avec le PNUD et la FAO, et nous avons vu que les femmes ont contribué au bien-être des populations urbaines. Nous avons également vu qu'il était nécessaire de revaloriser l'endroit où nous vivons pour récupérer les pratiques traditionnelles et ne pas subir les impositions internationales de personnes qui décident pour nous alors que leurs solutions sont très loin de notre réalité. Cela



suppose de mettre en place une gouvernance qui place les femmes au cœur du débat. Car nous, les femmes, nous donnons la vie et nous participons au développement des populations rurales.

Avec RedLAC, non seulement nous analysons la problématique, mais nous recherchons également des stratégies qui permettent d'améliorer les conditions dans lesquelles vivent quotidiennement les près de 60 millions de femmes rurales de la région. Ainsi, depuis 2006, nous avons pris l'initiative de proclamer la Décennie des femmes rurales. En 2012, le document a été remis à la Secrétaire générale d'ONU Femmes, Mme Michel Bachelet, lors de sa visite au gouvernement équatorien à Quito et au Sommet de la Terre « Rio + 20 » à Rio de Janeiro, au Brésil. En 2018, j'ai remis la demande expresse de RedLAC la 62<sup>e</sup> Assemblée des Nations Unies à New-York. Nous avons reçu des soutiens de taille, comme celui du maire de Zacatecas au Mexique, de la Ministre de la Femme de Córdoba en Argentine et d'autres alliés stratégiques de l'Amérique latine qui ont déclaré le début de la Décennie des femmes rurales en 2020.

En 2021 et 2022, nous avons demandé au Gouvernement panaméen de porter ce projet devant l'Organisation des États américains. Enfin, le 23 juin 2023, après un long processus de travail et de négociation diplomatique avec les représentants de ses 32 États parties, l'OEA a adopté la « Déclaration de la Décennie interaméricaine pour les droits de toutes les femmes, les filles et les adolescents dans les zones rurales des Amériques » entre 2024 et 2034.

Cette Déclaration exige de nous que nous avançons sur des questions fondamentales telles que celles mentionnées ci-dessus pour construire une nouvelle forme de coexistence basée sur la réciprocité entre les villes et les campagnes des pays des Amériques et du monde entier.

Notre prochain effort est de travailler avec le gouvernement du Panama et d'autres partenaires stratégiques pour demander à l'Organisation des Nations Unies de proclamer la Décennie des femmes rurales pour les 192 États membres de l'ONU. Car nous sommes convaincues que dans chaque pays du monde, il y a des femmes rurales qui vivent dans des conditions similaires et qui sont confrontées aux mêmes défis, aux mêmes inégalités, et à la même violence structurelle. Nous croyons que la seule chose dont elles ont besoin pour améliorer leurs conditions de vie est l'égalité des chances et une vie sans violence.

Je remercie ceux qui m'ont donné l'opportunité d'être ici, ainsi que dans d'autres espaces, pour parler de notre réalité.

Je viens de Pastaza, qui est le cœur de l'Amazonie, le poumon de l'Humanité. Nous voulons que le monde entier reconnaisse et consacre des ressources pour renforcer le potentiel humain grâce à des écoles de formation, et pour que des décisions soient prises afin que nous puissions vivre dans la dignité.



### **Virginie LEPETIT**

Merci pour ce témoignage extrêmement vibrant. Merci d'avoir rappelé à quel point vous êtes les gardiennes de la vie, de la nature, des graines, de la biodiversité, et d'avoir rappelé qu'il est important que les femmes en zones rurales puissent avoir accès à l'éducation, aux moyens de communication et à l'information.

Si vous deviez résumer en un mot votre témoignage, que serait le défi principal ?

### **Luz HARO**

Le principal défi consiste à faire en sorte que le monde reconnaisse l'apport des femmes, filles et adolescentes d'aujourd'hui et de demain, ce qui suppose d'appuyer non seulement les gouvernements, mais avant tout les organisations de base sur le terrain, pour canaliser les ressources et pour que les femmes puissent remplir leur rôle véritable sans dépendre du clientélisme et du populisme auquel nous soumettent les gouvernements.

Nous, femmes, voulons être des citoyennes reconnues en tant que telles, car nous apportons au monde. Nous avons besoin d'opportunités. Nous ne voulons pas que les villes se remplissent d'une population pauvre venant de la ruralité. On nous oblige à quitter nos campagnes. Nous voulons rester dans nos villages pour produire de façon digne plutôt que consommer dans des conditions peu avantageuses dans les villes.

Le 23 juin dernier, nous avons fait une déclaration demandant à l'OEA et l'ONU de nous aider. Nous vous invitons à rejoindre cette grande cause pour que l'ONU nous écoute, pour faire en sorte que se concrétise la Décennie des femmes rurales dans le monde.

### **Virginie LEPETIT**

Je comprends que vous portez votre priorité sur la reconnaissance du travail des femmes rurales.

### **Luz HARO**

En effet : il convient de les reconnaître et de les mettre en valeur. Il convient également d'assurer une réciprocité entre zones urbaines et rurales, car les populations urbaines doivent reconnaître les produits que nous produisons. Quand vous allez dans un supermarché, personne ne discute le prix à payer. En revanche, quand nous voulons vendre nos produits, on nous insulte, on nous maltraite et nous n'arrivons pas à vendre au bon prix.





## Virginie LEPETIT

Il me semble qu'un précédent rapport de la FAO indiquait que seules 15% des femmes dans la zone Amérique latine et Caraïbes étaient propriétaires de terres agricoles. Comment permettre que les femmes aient accès à la terre ? Je suppose que c'est l'une de vos luttes.

## Luz HARO

Ma lutte part du terrain. Lorsque j'étais petite fille, je n'ai pu aller que quatre ans à l'école primaire. J'ai commencé à lire et à apprendre ce que l'on enseignait dans les écoles et les universités à 35 ans. Il m'a fallu 35 ans pour arriver à votre niveau. Nous travaillons dans le but d'élever le niveau de vie, pour que nous ne soyons pas vus comme étant inférieures.

S'agissant de la propriété de la terre et de l'autonomie économique, il est nécessaire de voter des lois plus justes dans tous les pays. En effet, si les femmes ne sont pas propriétaires des terres, elles ne pourront pas accéder aux crédits, et elles ne pourront pas continuer à produire sur leurs terres. Ces droits doivent être différenciés pour les petites exploitantes. En Équateur, il y a 10% de macroproducteurs : 90% des producteurs sont de petits exploitants avec des terres de mauvaise qualité, éloignées des marchés. Les gouvernements ne nous permettent pas de commercialiser nos produits de façon juste. Nous vous demandons votre appui pour canaliser des fonds qui permettront de renforcer les exploitantes locales, afin qu'elles puissent vendre sur leurs marchés ce qui est le fruit de leur travail quotidien. Au-delà de la couleur de notre peau ou de nos croyances politiques et religieuses, nous sommes des femmes qui travaillons pieds nus depuis le lever du soleil. Nous ne savons pas ce qu'est un véhicule privé : si je suis ici, c'est parce que l'Agence Française pour le Développement m'a invitée, et parce que Dieu est grand et me le permet. Cela me permet de vous partager le témoignage de ma vie et les réalités rurales, non pour m'en plaindre, mais pour demander qu'on investisse pour améliorer notre avenir.

Si les femmes ne sont pas propriétaires des terres, elles ne pourront pas accéder aux crédits, et elles ne pourront pas continuer à produire sur leurs terres.



8  
COUTURE THIB  
Photography





# **Afrique du Nord et Moyen-Orient**

Médias libres, protection  
des journalistes  
et lanceurs d'alerte

## Virginie LEPETIT

Nous allons parler de transparence en accueillant Ayman MHANNA, Directeur exécutif de la Fondation libanaise Samir Kassir, association qui promeut la culture démocratique au Liban. Vous allez nous parler de la liberté de la presse en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, qui y est menacée comme partout ailleurs.



## Ayman MHANNA

*Directeur exécutif de la Fondation libanaise Samir Kassir*

*Bonjour à tous, merci beaucoup pour votre invitation et, Mesdames, pour votre témoignage,*

L'actualité cruelle d'aujourd'hui nous le rappelle. Depuis le 7 octobre 2023, 80 journalistes ont perdu la vie en Palestine et au Liban. Ces deux derniers mois ont été les plus meurtriers contre les journalistes depuis que les organisations internationales recensent les crimes contre ces derniers. Le monde entier traverse une crise sans précédent au niveau de la relation avec l'information : manipulation de l'information, militarisation de l'information et enfermement dans des bulles algorithmiques, dont les conséquences graves, avérées, remettent en cause la possibilité de vivre ensemble, différents, mais ensemble, entre nations et dans un même pays. Les guerres en Ukraine et en Palestine, la pandémie, les élections récentes en Argentine, aux Pays-Bas et celles qui s'annoncent en 2024 en Inde, au Parlement européen, aux États-Unis, sont parmi les très nombreux terrains de jeu de cette réalité dystopique qui s'installe petit à petit.

C'est dans ce contexte que la Fondation Samir Kassir travaille au Liban, et plus généralement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. C'est dans ce contexte qu'il faut envisager notre combat. Nous faisons tous face à des défis, mais particulièrement dans les pays qui connaissent des crises multiples ; économiques, sociales et politiques. C'est le cas du Liban, et de tous les pays de la zone.

Je vais nommer cinq défis essentiels :

- le défi de l'impunité,
- le défi du contrôle politique et économique,
- le défi des lois,
- le défi du modèle économique,
- le défi de la manipulation.

**Selon l'UNESCO, 85 % des crimes commis contre les journalistes n'ont jamais abouti à un processus judiciaire complet et à la condamnation des criminels. Dans les pays de notre région, ce chiffre monte à 99 %. L'impunité est la règle.**

En ce qui concerne le premier défi, rappelons que, selon l'UNESCO, 85 % des crimes commis contre les journalistes n'ont jamais abouti à un processus judiciaire complet et à la condamnation des criminels. Dans les pays de notre région, ce chiffre monte à 99 %. L'impunité est la règle, et les criminels sont souvent au pouvoir, officiellement ou non. Le rapport de l'AFP, de Human Rights Watch et d'Amnesty International publié hier a montré qu'Israël savait qu'une équipe de l'AFP, de Reuters et d'Al Jazeera avait été sciemment ciblée : ce crime restera impuni. Mais il ne s'agit pas uniquement d'impunité pour les crimes contre les journalistes en période de guerre. La fondation que je dirige porte le nom de Samir Kassir, qui a été assassiné au Liban en 2005. Le 12 décembre prochain, nous commémorons l'assassinat d'un autre grand journaliste libanais, Gebran Tuéni. En 2021, un autre journaliste et écrivain libanais, Lokman Slim, a été assassiné. C'est également le cas en Syrie, qui a été le pays le plus meurtrier pour les journalistes après 2012. C'est le cas en Irak, en Iran et Arabie Saoudite. Mais il ne s'agit pas uniquement d'impunité pour les criminels qui tuent les journalistes : c'est également l'impunité du policier qui s'en prend violemment au reporter, l'impunité des milices qui kidnappent les journalistes, ou l'impunité des groupes religieux qui envahissent et détruisent les bureaux des agences de presse. Leurs noms et leurs visages sont connus, mais jamais la justice n'a osé faire son travail. C'est dans un climat de peur et d'autocensure que nos journalistes opèrent.

En ce qui concerne le contrôle politique et économique, je vous invite à consulter le *Media Ownership Monitor*. C'est une base de données initialement lancée par Reporters Sans Frontières et actuellement dirigée par Global Media Registry, une ONG allemande, et qui recense les propriétaires des principaux médias dans plus de 20 pays. Plus de 80 % des médias sont contrôlés directement par des personnalités politiques ou des hommes d'affaires en lien direct avec le pouvoir politique. Dans ce contexte, l'indépendance des médias est profondément remise en question, qu'il s'agisse de leur indépendance éditoriale ou économique, car les propriétaires des médias sont également ceux qui contrôlent le marché de la publicité.

S'agissant du troisième défi, les lois de nos pays sont soit surannées, soit restrictives, soit floues, et souvent les trois à la fois. Au Liban, la loi la plus récente sur les médias audiovisuels a été adoptée en 1994. Une proposition de loi pour la mettre à jour attend dans les commissions parlementaires depuis 2010. Aux Émirats Arabes Unis, un tweet jugé contraire aux intérêts du pays peut conduire à 15 ans de prison. En Égypte, les lois dites antiterroristes interdisent de fait toute réelle enquête et remise en cause des actions du pouvoir. En Tunisie, les acquis démocratiques depuis 2011 sont déconstruits l'un après l'autre.

Le défi du modèle économique que connaissent les médias partout dans le monde est encore plus aigu dans ces pays. Le concept de subvention publique est soit inexistant, soit néfaste. Le marché publicitaire, déjà réduit par la crise économique, est contrôlé par l'oligarchie. Le soutien des bailleurs de fonds est certes bienvenu, mais celui-ci reste inconstant car lié aux fluctuations des intérêts politiques et des sujets à la mode. Les efforts pour la pérennisation institutionnelle et financière des médias indépendants nécessitent des ressources et un engagement constant.

**Face à ce constat, nous ne baissons pas les bras. Chacun de nous a un rôle à jouer. Nous disposons d'un programme de résidences sûres permettant à des dizaines de journalistes de trouver refuge.**

Enfin, le défi de la manipulation de l'information est majeur dans une zone du monde où les principales puissances régionales ont lancé des opérations sophistiquées pour influencer les opinions publiques. Israël, qui dispose d'un soutien sans faille des grands réseaux sociaux, censure le contenu critique à l'égard de la politique du gouvernement israélien et le contenu pro-palestinien, tout en laissant Meta valider, dans un test conduit par une ONG « 7amleh », basée à Haïfa, 100 % de 19 publicités-tests prônant le meurtre et le déplacement forcé des Palestiniens. L'Iran contrôle, avec ses partis satellites au Liban, en Irak et au Yémen, des cyber-armées qui, sur les réseaux sociaux, préparent les esprits à accepter puis à justifier l'assassinat d'opposants politiques. L'Arabie Saoudite dispose également de cyber-armées qui inondent ceux qui osent faire ne serait-ce qu'allusion à d'éventuelles critiques à l'égard de la politique du prince héritier. Dans cette zone du monde, les logiciels espions, souvent de fabrication israélienne, sont utilisés de la manière la plus abusive et la plus éhontée contre les journalistes, les lanceurs d'alerte et les chefs d'État occidentaux.

Face à ce constat, nous ne baissons pas les bras. Chacun de nous a un rôle à jouer. La Fondation Samir Kassir, que je dirige, depuis près de 16 ans, s'attaque à ces défis à travers un programme de veille contre toutes ces violations au Liban, en Syrie, en Jordanie et en Palestine. Nous disposons d'un programme de résidences sûres permettant à des dizaines de journalistes de trouver refuge, de continuer à travailler et de se projeter dans le futur. Nous proposons également un programme de formation à la sécurité physique et numérique adapté au contexte régional, et un programme de soutien financier et technique aux médias indépendants de la région, à travers la canalisation du financement international et un mentoring personnalisé selon les besoins de chacun. Enfin, nous proposons un programme de recherche pour comprendre l'impact des grands enjeux de la technologie, de l'intelligence artificielle et des algorithmes sur le secteur des médias et pour comprendre la perception de l'audience des grands thèmes abordés dans le discours médiatique.

Les bailleurs de fonds et nos partenaires internationaux ont également un rôle essentiel à jouer, qui passe par un changement de mentalité pour dépasser l'attitude un peu paternaliste entre bailleurs et bénéficiaires, pour aller vers un partenariat réel répondant aux besoins du terrain. Le plus important est de laisser les journalistes faire du journalisme, et non de la communication stratégique. Ce sont deux professions nobles, mais différentes. L'amalgame nuit à la crédibilité des journalistes, car cela crée une perte de confiance qui a des conséquences désastreuses. Des types de financement plus adaptés, contribuant davantage à la consolidation institutionnelle, doivent être privilégiés au financement à court terme de la production de quelques contenus dont le thème est défini par avance à Bruxelles, à Washington et à Londres par le bailleur, et qui changent au gré des tendances et des priorités. Il convient donc de disposer d'un volume de financements permettant de réaliser les objectifs. Le budget annuel pour le développement des médias dans le monde représente 600 millions d'euros. Le budget total annuel de Russia Today s'élève quant à lui à près de 300 millions d'euros. Veut-on se donner les moyens de réussir le combat pour une information indépendante, ou veut-on uniquement créer la perception que l'on travaille pour faire face à un problème ?



Il est nécessaire d'instaurer une cohérence entre les politiques de développement médias et les autres programmes de soutien aux pays de la zone. Il existe une contradiction entre le discours favorable aux droits humains et l'accord de 105 millions d'euros entre l'UE et la Tunisie pour y garder les migrants potentiels. Cet accord, négocié malgré le virage autocratique de la Tunisie, envoie un mauvais message. Il convient de rappeler que les États-Unis, l'Union européenne, la France, le Canada et les Pays-Bas ont dépensé en six ans 324 millions de dollars pour aider les services de sécurité libanais à améliorer leurs performances en matière de droits de l'Homme : on connaît les résultats. Signer des contrats d'armement avec des dictatures envoie un mauvais message. C'est également le cas quand on adopte un double langage à l'égard des Palestiniens, des Israéliens et des Ukrainiens, ou quand on déclare vouloir accepter les migrants en fonction de leur couleur de peau.

Enfin, n'oublions pas le secteur privé : l'industrie des matériels de protection des journalistes doit évoluer. Plus de 90% des gilets pare-balles sont conçus pour le corps masculin. Le secteur privé peut avoir une contribution importante pour soutenir les médias indépendants, car il n'est pas uniquement composé de sociétés alliées au pouvoir en place. Il inclut des milliers de grandes et de petites entreprises, avec un réel engagement sociétal. Voilà pourquoi notre Fondation et son partenaire *Equal Rights & Independent Media* ont établi une agence de publicité à Lyon, dont l'objectif est de canaliser la publicité vers les médias indépendants de la région, avec l'espoir d'élargir son champ d'action. Enfin, il est nécessaire d'avoir un front commun beaucoup plus fort face aux géants de la technologie, dont le modèle économique est par essence antinomique avec le principe de la liberté d'informer. On ne gagnera pas la bataille contre ces géants avec un accord bilatéral Canada-Google ou UE-Facebook. Le danger de l'enfermement dans nos bulles algorithmiques est un danger existentiel global : la réponse doit être tout aussi globale. Ne perdons pas cette bataille. Je le dois à mes enfants qui ont deux mois et deux ans, sans quoi la société dans laquelle nous vivons ne sera pas celle que nous méritons si nous sommes attachés au concept de droits humains.

*Merci.*





### **Virginie LEPETIT**

Merci beaucoup. C'est un constat extrêmement dur, que vous avez ouvert en citant des journalistes assassinés au Liban. Malgré tout, dans cette région, la presse libanaise reste l'une des plus riches. Nous avons vu disparaître la presse syrienne, et la presse algérienne est muselée. Ce que l'on voit de plus en plus dans cette région, pour l'Iran notamment, c'est une presse en exil. Est-ce une solution pour l'Ukraine, pour la Russie ? Le numérique, dont vous avez dénoncé les dangers, peut-il être une solution en permettant de s'extraire d'un lieu géographique et des dangers qui lui sont liés ?

### **Ayman MHANNA**

Il y a un vrai potentiel avec le numérique : les principaux médias de qualité dans les pays autocratiques ou les pays en conflit sont des médias en exil. Mais il ne suffit pas de développer un contenu journalistique de qualité s'il n'y a pas un travail conjoint en relation avec les grands réseaux sociaux, pour un changement de leur modèle économique. On peut en effet avoir les meilleurs médias en exil, mais si l'information passe uniquement par les bulles algorithmiques, les seules personnes qui vont lire ce contenu sont les personnes déjà convaincues par le message qui est porté. C'est ce qu'il faudra changer.

Mon principal appel consiste donc à avoir une approche de négociation avec les réseaux sociaux qui dépasse les clivages régionaux. Nous avons en effet un combat commun. Les combats des femmes qui m'ont précédé vont être complètement remis en cause et détruits si une réalité dystopique s'installe à travers la manipulation des réseaux d'information, qui va complètement remettre en cause leurs efforts. Le rôle que nous jouons permet de défendre chacun des autres droits : défendre le droit à la liberté d'expression, c'est en réalité défendre notre capacité à évaluer chacun des autres droits.

### **Virginie LEPETIT**

Si vous deviez résumer votre témoignage et le principal défi en un seul mot, quel serait-il ?

### **Ayman MHANNA**

Ce serait le mot impunité, qu'il s'agisse de ceux qui commettent des crimes contre les journalistes ou de tous ceux qui, à travers leur mauvaise gouvernance, leur corruption, leur naïveté ou leur collaboration avec les réseaux sociaux, ont accepté que les choses arrivent jusque-là.



Source :  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Ahmed\\_Mansoor](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ahmed_Mansoor)

## Virginie LEPETIT

Vous avez fait allusion à 15 ans de prison pour un tweet aux Émirats Arabes Unis, qui accueille actuellement la COP 28. J'imagine que vous parliez d'Ahmed Mansoor, blogueur et poète, qui a été mis en prison pour avoir nui aux intérêts de l'État par un tweet. Les réseaux sociaux, qui pourraient être un espace de liberté d'expression, sont également un espace dangereux.



## Ayman MHANNA

Surtout quand Google envisage de lancer son plus grand data center en Arabie Saoudite et que les bureaux régionaux de Facebook et d'X sont tous à Dubaï, ce qui crée un énorme potentiel d'emplois bienvenus pour les ingénieurs de la région. Ces sociétés disposent de bureaux et de départements de droits humains avec lesquels nous coopérons de près, mais quel est leur poids par rapport à leurs collègues de la partie commerciale ? On sait maintenant qu'il est assez faible. Tout ceci nous remet au niveau de la Realpolitik. La crise migratoire est réelle. Mais la réponse doit-elle consister à trouver des accords avec les dictateurs en place s'ils aident à maintenir les migrants dans la rive sud de la Méditerranée ? Les conséquences de cette politique seront payées par les peuples de la région, mais également par l'Union européenne et par les bailleurs de fonds. Il existe une contradiction entre la volonté de l'Europe d'être un leader normatif et la Realpolitik qu'on constate à travers les élections en Slovaquie, aux Pays-Bas ou en Italie. Si l'Union européenne veut maintenir son image de leader normatif, elle devrait répondre différemment à certaines questions.



Source : 123rf.com (sdecoret) / Freepick.

## Virginie LEPETIT

Merci à vous trois.  
Je vous propose d'échanger vos places avec les trois prochains intervenants. Nous allons accueillir Ksenia BOLCHAKOVA, journaliste et prix Albert-Londres 2022, qui nous parlera de l'Europe orientale ; Magali LAFOURCADE, Secrétaire générale de la Commission consultative des droits de l'Homme, qui nous parlera de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord ; André-Franck AHOYO, délégué général du Fonds Urgence Identité Afrique, pour l'Afrique subsaharienne.



Pour l'EUROPE ORIENTALE

**Ksenia BOLCHAKOVA**

*Journaliste  
et prix Albert-Londres 2022*



Pour L'EUROPE OCCIDENTALE  
et de L'AMÉRIQUE DU NORD

**Magali LAFOURCADE**

*Secrétaire générale  
de la Commission consultative  
des droits de l'Homme*



Pour L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

**André-Franck AHOYO**

*Délégué général du Fonds  
Urgence Identité Afrique*





# **Europe orientale**

Guerre en Ukraine,  
crise humanitaire  
et répercussions régionales  
en matière de droits humains

## Virginie LEPETIT

Ksenia BOLCHAKOVA, vous avez obtenu le prix Albert-Londres en 2022. Vous êtes une journaliste d'investigation franco-russe. Vous travaillez en France, et vous avez réalisé un documentaire sur le groupe Wagner. Vous allez nous parler de la guerre en Ukraine et de la crise humanitaire.



## Ksenia BOLCHAKOVA

Journaliste et prix Albert-Londres 2022

*Bonjour à tous, je voudrais remercier l'AFD de me donner la parole,*

Lors de nos premiers échanges préparatoires avec les équipes de l'agence, je me demandais comment aborder la question du recul des droits humains en Ukraine ou en Russie dans le contexte de cette guerre anachronique au cœur de l'Europe, qui dure déjà depuis bientôt deux ans et dont le lot d'horreurs ne fait que grandir chaque jour. Effarée par les violations des droits humanitaires, par les dizaines de milliers de crimes de guerre commis par les forces russes et leurs supplétifs, j'ai eu énormément de mal à prendre de la hauteur. Car, depuis le 24 février 2022, en tant que documentariste, je travaille exclusivement sur ce sujet. J'ai réalisé, en plus de Wagner, trois autres films, deux sur l'Ukraine et un sur la Russie. Plonger dans d'innombrables blessures, enquêter sur des crimes atroces, fixer la parole des victimes et des bourreaux : face à tant de drames, le recul des droits humains me paraissait presque secondaire.

C'est pourquoi je remercie l'AFD, car je me suis trompée. J'ai réalisé que ce qui se passe aujourd'hui en Europe orientale est en grande partie à imputer au recul des droits humains en Russie. Une funeste marche qui a démarré dès l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine dans ce pays, qui est mon pays d'origine et que je ne reconnais plus tant il est transfiguré depuis qu'il assume sa posture d'agresseur. J'ai travaillé en Russie comme correspondante pour des médias français de 2010 à 2016. J'ai couvert les grandes manifestations de l'opposition de l'hiver 2011. J'ai espéré voir une démocratisation du système et des esprits, avant de déchanter. Dès le début de son troisième mandat, le 7 mai 2012, le président russe a opté pour la répression de toute contestation, de toute liberté fondamentale et individuelle. Il réécrit l'histoire, muselle la société civile bourgeonnante, injecte des milliards de roubles dans sa propagande, envoie ses flics jouer de la matraque à chaque rassemblement de l'opposition. Et quand il crée l'infâme statut d'agent de l'étranger, synonyme d'ennemi du peuple, pour toute ONG ou individu qui collabore avec des institutions étrangères ou qui ne suit pas fidèlement la ligne du Kremlin, il acte la mutation définitive de sa démocratie dirigée en régime autoritaire.

J'ai réalisé que ce qui se passe aujourd'hui en Europe orientale est en grande partie à imputer au recul des droits humains en Russie.

**Poutine a fait tomber les masques. L'autoritarisme s'est transformé en un fascisme 2.0 où les droits humains n'ont plus aucune valeur.**



Nigina Beroeva



Fondée par Mikhail Gorbatchev en 1993, Novaya Gazeta a acquis une réputation de journalisme percutant. Six de ses journalistes ont été tués, notamment Anna Politkovskaïa en 2006.

À ce moment-là, nous n'avions rien vu, moi, la première. Peut-être avais-je simplement préféré ne pas voir : fermons les yeux sur des dérives qui nous paraissent à la marge, en espérant qu'elles ne deviennent pas la règle. Je m'imagine comme l'homme dont parle la voix off du film *La Haine*. Un personnage qui, en pleine chute d'un immeuble de 50 étages, se susurre à voix basse : « *Jusqu'ici, tout va bien. L'important, ce n'est pas la chute, mais l'atterrissage* ». J'avais tellement envie de croire que tout irait bien que j'ai fermé les yeux sur ce qui se préparait déjà : un atterrissage sous forme d'invasion et de guerre totale. Non seulement contre l'Ukraine, mais contre l'Occident et ses valeurs, que Moscou est bel et bien décidée à combattre, persuadée de devoir défendre ce qu'elle appelle le monde russe, un fantasma géopolitique réunissant tous les pays où vivent des russophones qu'elle pense menacés et qu'elle entend dominer, leur imposant ses valeurs ultra-conservatrices : foi, famille, patrie. Avec l'agression militaire de l'Ukraine, Poutine a fait tomber les masques. L'autoritarisme s'est transformé en un fascisme 2.0 où les droits humains n'ont plus aucune valeur, où ils sont chaque jour un peu plus bafoués, où l'espace laissé à la société civile a été supprimé. Le Belarus, déjà allié de la Russie, s'est totalement soumis à ces nouvelles règles, opprimant ses propres citoyens et offrant son territoire comme base arrière aux forces russes depuis le 24 février 2022.

Dans ces deux pays, la presse indépendante n'existe plus. Tous les médias ont pour obligation de n'utiliser que des sources d'information officielles approuvées par l'État pour écrire sur « *l'opération militaire spéciale menée en Ukraine* ». La couverture de ce conflit est devenue quasi impossible, et tous les journalistes qui ne travaillent pas pour des médias contrôlés par le Kremlin ont dû prendre la route de l'exil. Je pense ici à mon ami Nigina Beroeva, qui a déménagé 23 fois. Je pense aux confrères de *Novaya Gazeta*, de la radio *Écho de Moscou*, de la chaîne de télévision *Dozhd*, du journal en ligne *Meduza*, et à tous les autres, ces journalistes intègres, courageux, qui continuent tant bien que mal à informer sur ce qui se passe chez eux et en Ukraine, même si, le plus souvent, leur travail ne franchit plus un nouveau rideau de fer. Le régime russe a finalisé son projet d'Internet souverain, qui permet de filtrer tous les contenus considérés comme dissidents. Le régime a bâti un mur numérique empêchant l'accès aux sites web de ces médias à ceux qui sont restés dans le pays. Le recours à des VPN est encore toléré, mais pour combien de temps ? 4 900 sites Internet ont été bloqués par semaine en 2022 en Russie. Ce chiffre a bondi à 7 000 dans la deuxième année de la guerre. Les services de renseignements surveillent tout et tout le monde. Liker une publication écrite par un agent de l'étranger peut vous emmener directement en prison. Le droit d'informer et d'être informé de façon indépendante a été définitivement enterré.

Je vous ai amené le dernier numéro de *Novaya Gazeta*, publié le 23 décembre 2022. Il est sous plastique : on n'a pas le droit de le feuilleter, et il est écrit que le rédacteur de ce journal est un agent de l'étranger. La lecture est réservée aux plus de 18 ans.



Dmitri Muratov rédacteur en chef de *Novaya Gazeta* Prix Nobel de la paix (2021).



L'interdiction de publier n'est rien comparée aux menaces de mort qui pèsent sur les journalistes : ces deux dernières années, une dizaine de mes confrères, se croyant en sécurité en exil à l'étranger, auraient été empoisonnés par des agents toxiques. Ces tentatives d'assassinats portent la signature des services secrets, qui empoisonnent ceux que Dimitri Mouratov, rédacteur en chef de Novaya Gazeta et Prix Nobel de la Paix, qualifie d'antidote contre la tyrannie. En Russie, il ne reste plus d'antidote contre la tyrannie. Il ne reste que les cris fanatiques des soutiens à la guerre, le silence complice de ceux qui n'osent plus parler : le résultat d'années de politique d'attaque systématique contre tous les défenseurs des droits humains et de répression de la dissidence.

La guerre en a évidemment accéléré le pas. Le Kremlin a mis en place de nouvelles restrictions de la liberté d'expression et de réunion. La police disperse systématiquement des manifestations contre la guerre en recourant à la force. Près de 20 000 personnes ont été arrêtées et risquent des poursuites au titre d'une nouvelle loi adoptée en mars 2022, sanctionnant « le discrédit des forces armées russes et la diffusion d'informations délibérément fausses ». Critiquer la guerre, en parler avec une pointe de réserve ou d'ironie, est désormais passible de prison. Plus de 350 condamnations ont déjà été prononcées au titre de ces nouveaux articles de loi. Parmi les plus sévères, celle d'un élu local, Alexeï Gorinov, condamné en juillet 2022 à sept ans d'emprisonnement pour avoir critiqué la guerre. En décembre dernier, l'opposant Ilija Iachine est condamné à huit ans et six mois pour avoir parlé sur sa chaîne YouTube des massacres de civils perpétrés par les forces russes à Boutcha. Il était le bras droit de l'opposant Boris Nemtsov, qui a été assassiné par balle au pied du Kremlin en 2015. Il était aussi le chef de file, idéaliste, incorruptible, déterminé, d'une jeunesse qui a cru le temps de quelques manifestations à un possible changement. Il est désormais emmuré, comme tous ceux qui furent un jour porteurs de nos espoirs, les opposants Vladimir Kara-Mourza ou Alexeï Navalny. Le premier est en train de mourir en prison, faute de recevoir les soins indispensables, lui qui souffre d'une défaillance rénale aiguë depuis qu'il a été victime d'un empoisonnement imputé aux services secrets. Le second est à l'isolement depuis plus d'un an et subit chaque jour coups et humiliations de la part des personnels de l'administration pénitentiaire russe, qui excellent dans l'art de violer les droits des détenus.

Depuis des années, des actes de torture sont commis dans ces prisons. Ils font des dizaines de morts, des centaines d'estropiés chaque année. Cette violence est institutionnalisée, adoubee par la hiérarchie, ritualisée. Elle fonctionne selon le principe de la reproduction, où le bizut d'hier devient le bourreau de demain. Un système fait de telle sorte que pour arrêter de subir, il faut accepter d'infliger. Dans un pays où un quart des hommes a déjà purgé une peine de prison, les conséquences de ces violences sont extrêmement lourdes pour le reste de la société. Quand ils sortent, ils répètent sur leurs épouses, leurs enfants, leurs parents, les gestes appris en détention. La Russie reste à ce jour l'un des pays au plus fort taux de féminicides au monde. Un pays où les violences conjugales ont été dépénalisées, où, quand une femme battue appelle la police pour qu'elle vienne la sauver de son mari violent, une opératrice se permet de lui rétorquer : « *Nous viendrons quand il y aura un cadavre* ». La femme en question est morte sous les coups de son conjoint.

**Le bizut  
d'hier devient  
le bourreau  
de demain.  
Un système  
fait de telle sorte  
que pour arrêter  
de subir, il faut  
accepter d'infliger.**



Ces civils sont en danger face à ces machines à tuer qui ont ramené la guerre à la maison.

La guerre n'a pas arrangé les choses. En mai 2022, Vladimir Poutine a mandaté le défunt patron de Wagner, Evgueni Prigojine, pour recruter en prison de la chair à canon, en violation de toutes les lois d'un État de droit déjà agonisant. Plus de 50 000 criminels sont graciés, à condition de partir combattre Ukraine. Beaucoup sont morts dès leur premier jour sur le front, faute de préparation. Quant à ceux qui sont revenus, ils alimentent la chronique des faits divers des médias locaux. En août 2023, à Lipetsk, un ancien prisonnier, mercenaire de Wagner, rentre chez lui après plusieurs mois passés en Ukraine. Il frappe sa femme et la fille de celle-ci, issue de son premier mariage, une petite de quatre ans qu'il a tapée si fort qu'elle est morte des suites de ses blessures. Le 22 septembre 2023, dans la région de Rostov, un autre milicien tout juste revenu du front est arrêté par la police. Il buvait avec un ami avant de prendre un couteau, de le frapper dans le dos à plusieurs reprises et de le violer avec. En octobre 2023, un revenu de la guerre s'est disputé avec sa sœur, l'a aspergée d'essence et l'a brûlée vive. Cette litanie d'horreurs laisse imaginer le genre de crimes que ces hommes ont pu commettre en Ukraine. J'ai eu personnellement l'occasion de parler avec l'un d'entre eux, un combattant opérant à Bakhmout, qui m'a confié avoir exécuté 250 civils qui se cachaient dans les caves de leurs immeubles en une seule opération.

Les cas que j'ai cités ont fait du bruit dans la presse. Mais combien de femmes, combien de mères, combien d'enfants vivent dans la terreur et n'ont aucun recours ? Appeler la police reviendrait à critiquer la guerre. Personne n'ose franchir ce pas. Ces civils sont en danger face à ces machines à tuer qui ont ramené la guerre à la maison. Quant aux rares soldats qui ont essayé de se soigner, ils ont tous reçu une fin de non-recevoir : il n'existe aucune prise en charge, aucun soin proposé aux combattants souffrant de troubles post-traumatiques. Ces nouveaux vétérans viennent grossir les rangs de plusieurs générations d'hommes traumatisés. Ceux qui, avant l'Ukraine, ont combattu en Afghanistan, en Tchétchénie et qui, souvent malgré eux, ont imbibé toute la société russe de cette violence qui lui est devenue intrinsèque.

Les femmes redeviennent des sous-hommes dans une société qui se reconfigure patriarcale, patriotique, militariste et revancharde, où l'État s'immisce désormais jusque dans nos lits.

Dans ce contexte, les droits des femmes sont à l'agonie. Une députée du parti au pouvoir a proposé la semaine dernière de leur interdire l'accès à l'enseignement supérieur, car une femme qui fait des études fait forcément moins d'enfants. La résurgence d'un discours ultraconservateur menace tous les acquis, comme l'avortement ou le droit à l'éducation, et les femmes redeviennent des sous-hommes dans une société qui se reconfigure patriarcale, patriotique, militariste et revancharde, où l'État s'immisce désormais jusque dans nos lits. Un projet de loi vise à inscrire dans la constitution que seule une union entre un homme et une femme est légale. Déjà discriminés depuis des années, les représentants de la communauté LGBTQ+ sont de nouveau attaqués. Le 30 novembre, la Cour suprême russe a banni « pour extrémisme » le mouvement international LGBTQ+. Cela revient à mettre sur un pied d'égalité le choix de son orientation sexuelle ou de son identité de genre et l'appartenance à une organisation terroriste. Cette nouvelle condamnation de l'homosexualité est la marque d'une rétrogradation historique phénoménale, et une caractéristique des États totalitaires.

On constate aujourd'hui un retour en arrière, qui ressemble aux heures les plus sombres des répressions staliniennes, qui avaient également été marquées par une politique de déportation de groupes de personnes définis comme ennemis. Cette histoire se répète : depuis le début de la guerre, près de 2 000 civils ukrainiens ont été emmenés de force en Russie et emprisonnés sur son territoire. Les défenseurs des droits de l'Homme se heurtent à des murs administratifs pour essayer de les faire libérer. Ces civils sont une monnaie d'échange pour la Russie pour faire libérer ses prisonniers de guerre. Or, ce sont des civils. Ils sont détenus dans les prisons les plus dures, et subissent des programmes de rééducation et de russification forcée. On leur interdit de parler la langue ukrainienne. On leur fait subir des simulacres d'exécution. Leur maintien en détention est une violation de toutes les conventions de Genève et de toutes les lois de la guerre.

Cette horreur absolue, qu'on pensait ne plus revivre au cœur de l'Europe, fait aussi des victimes plus jeunes et plus vulnérables : pour amputer l'avenir de l'Ukraine, la Russie déporte ses enfants. Selon Kiev, près de 20 000 mineurs ukrainiens ont été déportés, et rares sont les cas où les autorités russes ont cherché à rendre ces enfants à leurs tuteurs légaux. Les organisations internationales ne bénéficient pas d'un accès adéquat à ces enfants en raison du refus des autorités russes. Le retour de ces enfants est organisé au cas par cas, et c'est un processus extrêmement complexe. À l'été 2023, seuls 361 enfants étaient revenus en Ukraine, un nombre bien inférieur à celui des enfants volés. D'après de nombreux témoignages, dont certains que j'ai personnellement pu recueillir, ces enfants sont soumis à un endoctrinement idéologique. Ils se voient inculquer une vision du monde pro-russe, un récit historique rabaissant l'identité ukrainienne. On leur interdit de parler leur langue, et certains ont reçu des passeports russes. Certains ont été adoptés par la suite.

Plus globalement, l'agression de la Russie a entraîné la violation des droits humains d'innombrables enfants ukrainiens. Des centaines d'enfants ont été tués ou blessés, et des millions ont été privés de la possibilité de jouir de leurs droits fondamentaux, notamment en matière de soins, de santé et d'éducation. Les violations organisées et préméditées des droits de ces enfants constituent un crime, qui vaut des poursuites historiques à Poutine et à sa Commissaire chargée des droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova. En mars 2023, la Cour pénale internationale a émis deux mandats

d'arrêt à leur rencontre pour le crime de guerre présumé de déportation d'enfants d'Ukraine. Mais, depuis, rien n'a bougé. Les Russes continuent à séparer les familles et à déporter des enfants dans l'impunité la plus totale. Il est urgent d'agir pour réunir ces enfants avec leurs familles. Il faut déployer tous les efforts possibles pour aider les autorités ukrainiennes à identifier ceux qui se livrent sciemment à ces violations, car ils doivent être tenus pour responsables pour espérer rendre un jour justice à toutes ces victimes.

*Je vous remercie de votre attention.*

### **Virginie LEPETIT**

Après ce tableau extrêmement complet et terrible, auriez-vous un mot pour résumer votre intervention ?



### **Ksenia BOLCHAKOVA**

La lutte contre l'impunité me convient.

### **Virginie LEPETIT**

On a beaucoup de mal à savoir ce que la population russe ressent. Adhère-t-elle à ce schéma ?



### **Ksenia BOLCHAKOVA**

Il est extrêmement compliqué de dire ce que pense la société russe. Elle n'est pas monolithique. Il est difficile d'estimer la part de cette population qui serait totalement derrière le gouvernement et qui soutiendrait la guerre, car il n'y a pas de sondages d'opinion fiables compte tenu de la répression en vigueur. J'ai personnellement pu passer du temps en Russie pour faire un documentaire qui s'appelait « Un peuple qui marche au pas », dont le but était de décrypter les mécanismes de soutien et de comprendre pour quelle raison cette population n'était pas sortie massivement dans les rues pour protester contre la guerre. Plusieurs facteurs existent : la propagande a joué un rôle très important, et explique le soutien d'une partie de la population au régime. Mais la répression joue également un rôle très important, avec la mise en place d'un arsenal législatif qui explique que la population préfère se taire par instinct de survie.

Que pensent les Russes ? Il y a évidemment une partie de la population qui soutient le gouvernement. Il y a un énorme ventre mou qui se tait et qui craint de sortir du rang. Et il y aurait environ 15% de la population qui serait catégoriquement contre le régime.

### **Virginie LEPETIT**

Merci beaucoup.



UKRAINE:  
2 YEARS  
STRONG

RUSSLAND  
OHNE KRIEG

NO PUTIN  
NO WAR

ПУТИН-УБИИЦА  
СОТЕН ТЫСЯЧ ЛЮДЕЙ  
ПО ВСЕМУ МИРУ!

PUTIN/ST



# **Europe occidentale et Amérique du Nord**

Les défenseurs des droits  
et de l'environnement  
et le rétrécissement de  
l'espace de la société civile

## Virginie LEPETIT

Nous allons poursuivre en Europe occidentale et en Amérique du Nord avec Magali LAFOURCADE, Secrétaire générale de la Commission consultative des droits de l'Homme. L'objectif est de parler de la situation des défenseurs des droits de l'environnement dans un contexte où l'espace de la société civile se rétrécit.



## Magali LAFOURCADE

*Secrétaire générale de la Commission consultative des droits de l'Homme*



*Bonjour à toutes et tous,*

On fête les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, mais également les 25 ans de la Déclaration sur les défenseurs des droits humains, qui est extrêmement importante car elle porte le statut et les engagements des États pour protéger ces personnes. Ces personnes ordinaires portent un combat ordinaire, qui consiste à valoriser ce qui est notre bien commun, à savoir nos droits et nos libertés. Cependant, elles font face à une répression extraordinaire, qu'il convient absolument de dénoncer. Sont considérés comme défenseurs les individus, groupes et organes de la société qui, individuellement ou en association avec d'autres, promeuvent la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales au niveau national et international. Or, les attaques extraordinairement dures contre ces personnes deviennent ordinaires, y compris en Occident.

Les droits humains n'ont pas grand sens s'ils ne sont pas incarnés par des acteurs de terrain que sont les défenseurs. Les droits humains sont moins ce qu'en disent les textes que ce qu'en font véritablement au quotidien leurs défenseurs. C'est parce qu'ils sont puissants, parce qu'ils représentent des menaces pour des intérêts particuliers ou des États, parce qu'ils portent une parole qui contrarie ces intérêts, que les défenseurs sont agressés, menacés et, pour certains, assassinés.

Pour fragiliser les défenseurs, on attaque également leur environnement, et donc l'espace civique, qui garantit la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté d'association. Ces libertés sont des droits en elles-mêmes, mais également des vecteurs permettant de revendiquer d'autres choses. Elles sont indispensables pour garantir, selon les Nations Unies, le développement et la paix durable. En rétrécissant cet espace civique, on favorise donc les actions contre les défenseurs des droits humains et de l'environnement. Bien entendu, cette évolution est concomitante à la montée des populismes et des autoritarismes.

**Les droits humains n'ont pas grand sens s'ils ne sont pas incarnés par des acteurs de terrain que sont les défenseurs.**



Bartosz Staszewski

**Des attaques ciblent les défenseurs eux-mêmes, et d'autres ciblent les organisations. Les défenseurs font face à une logique de criminalisation.**

Ces attaques sont très diverses. L'ONG Global Witness, a déjà dénombré, depuis 2012, 1 733 assassinats de défenseurs de l'environnement, soit un assassinat tous les deux jours. Certaines catégories de défenseurs sont plus ciblées que d'autres, en l'occurrence les femmes, car on les attaque également sur la dimension sexuelle de leur vie : on va coller leur tête sur des postures dégradantes de femmes dans des situations pornographiques, et on va également menacer leurs enfants. Les enfants, qui sont des défenseurs extrêmement actifs, porteurs d'une conscience politique très puissante et très intéressante, sont dénigrés de manière systématique, y compris en France : on se souvient des propos d'Emmanuel Macron à un jeune homme qui lui parlait de l'inaction climatique. Les populations autochtones sont une autre catégorie de défenseurs particulièrement ciblée.

En Europe occidentale et en Amérique du Nord, les défenseurs de l'environnement, les défenseurs des droits des migrants et les défenseurs des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ sont particulièrement ciblés. Je pense bien sûr à la Pologne avec ses zones sans LGBT. Le président polonais avait ainsi affirmé que les personnes LGBT n'étaient pas des personnes, mais une idéologie. Il s'était livré à de nombreuses tentatives de déshumanisation et d'incitation à la haine et à la peur. Fin 2019, 80 gouvernements locaux en Pologne avaient déclaré des zones sans LGBT. Un activiste, Bartosz Staszewski, a essayé de faire une action artistique pour visualiser toutes ces zones sans LGBT : il a reçu des menaces de mort. En 2019, une autre activiste a affiché des posters sur lesquels la Vierge était entourée d'un halo arc-en-ciel : accusée d'atteinte au sentiment religieux, elle risque deux ans de prison.

Des attaques ciblent les défenseurs eux-mêmes, et d'autres ciblent les organisations. Les défenseurs font face à une logique de criminalisation. En Pologne, Justyna Wydrzyńska, militante des droits à l'avortement, a donné une pilule abortive à une jeune femme enceinte en détresse : elle a été condamnée à huit mois de travaux d'intérêt général. On constate également la progression du harcèlement judiciaire, et je voudrais vous parler du cas d'Indigo Rumbelow, très jeune militante de Just Stop Oil en Angleterre : parce qu'elle avait brandi une pancarte à un endroit assez visible, les forces antiterroristes ont débarqué chez elle à 6 heures du matin pour perquisitionner son domicile, mettre en scène cette intrusion et la placer en garde à vue. Au Canada, je voudrais vous parler d'une situation extrêmement inquiétante s'agissant des défenseurs de la Terre qui intervenaient contre la construction d'un gazoduc sur une terre qui leur appartient par Costal GasLink qui, avec l'aide du gouvernement, mais aussi de leur société privée, a mené depuis 2019 un certain nombre de raids pour arrêter et détenir de façon arbitraire plus de 80 personnes qui s'opposaient à la construction du projet, et qui vont être jugées début 2024. Outre ces détentions arbitraires, on enregistre également des bâtiments brûlés et la désacralisation d'espaces cérémoniels. On peut également évoquer les techniques de la police en Allemagne : pour faire sortir les militants du climat qui s'assoient et font une chaîne humaine, les policiers leur torquent les poignées, ce qui est extrêmement douloureux. Cette technique a été dénoncée par les rapporteurs spéciaux des Nations unies comme un acte de torture commis par les forces de l'ordre.



Il convient également de relever l'instrumentalisation des lois antiterroristes et des lois contre la pandémie. Ces législations sont détournées de leur finalité pour empêcher les défenseurs d'agir et les criminaliser. On a l'exemple de la COP 21 en France, où des militants ont été assignés à résidence au titre des lois antiterroristes, et de la Pologne pour la COP 24. En Slovénie, la législation anti-Covid a été détournée pour empêcher les militants de participer aux études d'impact environnemental. À cela s'ajoutent les logiciels de surveillance, la stigmatisation et le dénigrement : les termes d'écoterroristes, de Khmers verts et d'éco-totalitaristes ont été utilisés par nombre de responsables politiques pour désigner les défenseurs de l'environnement. Je pense également à la dissolution des Soulèvements de la Terre en France, présentée avec un vocable extrêmement dénigrant. L'arrêt de dissolution a été annulé par le Conseil d'État.

Il est également très fréquent de voir des attaques ciblant les organisations, et il existe un vaste arsenal de possibilités. L'International Center for Not-for-Profit Law recensait 120 lois restreignant l'espace des organisations de la société civile adoptées dans plus de 60 pays entre 2012 et 2015. Cette tendance à la restriction de l'espace civique s'est accélérée, et pas seulement en Russie. La moitié des restrictions législatives porte sur le cadre juridique général des activités des ONG, un tiers sur les financements internationaux et 20 % visent directement la liberté d'association et de réunion. La technique principale consiste à identifier des « agents de l'étranger » pour durcir les conditions d'enregistrement, limiter l'accès au financement des donateurs et les noyer sous de lourdes charges administratives ou une fiscalité punitive. Ces restrictions n'existent pas que dans les régimes autoritaires : elles se constatent dans beaucoup de démocraties en proie au populisme. Il convient également de mentionner les procédures-baillons (Greenpeace), les coupures de réseaux pour fragiliser les communications et les lois sur les agents de l'étranger, comme en Hongrie ou adoptées récemment en Géorgie, en 2023.

Face à ce diagnostic, il demeure quelques bonnes nouvelles. Les mécanismes internationaux se mobilisent largement. Les rapporteurs spéciaux sur les défenseurs des droits de l'environnement et les défenseurs des droits de l'Homme établissent des rapports extrêmement précis, avec des mécanismes d'alerte rapides. La communauté internationale a conscience de cette tendance et l'inscrit dans tous les examens périodiques universels devant le Conseil des droits de l'Homme. Les organes de traités se mobilisent, de même que le Conseil de l'Europe.

La société civile est quant à elle d'une inventivité remarquable : pour faire face aux problèmes d'enregistrement, on crée des hashtags (#BlackLivesMatter ou #MeToo) qui permettent d'inscrire une cause à l'agenda politique. La société civile bénéficie de la puissance de l'expertise : on voit à la COP 28 à quel point les ONG déploient une expertise financière, technique, avec énormément d'intelligence et de capacités. La lutte contre les SLAPP, ou procédures-bâillons, est un bon exemple de mobilisation de la société civile : une coalition s'est constituée pour attirer l'attention sur ce que l'industriel qui a engagé les poursuites a essayé de bâillonner et de provoquer un effet Streisand, consistant à mettre la focale sur ce qui voulait être tu.

Face à ce diagnostic, il demeure quelques bonnes nouvelles. Les mécanismes internationaux se mobilisent largement. [...] La société civile est quant à elle d'une inventivité remarquable.

Pour conclure, la CNCDH a adopté un avis sur les défenseurs des droits de l'Homme, le 30 novembre dernier. Cet avis porte une liste de recommandations très fortes. Je n'en retiendrai qu'une, qui concerne les *Model Laws* pour protéger les défenseurs. Elles ont été élaborées avec le soutien des rapporteurs spéciaux des Nations unies. Elles ont vocation à s'appliquer dans tous les États qui veulent bien se doter de ce texte législatif décliné en plans d'action nationaux pour mieux protéger les défenseurs.

Je vous remercie pour votre attention. Si vous voulez en savoir plus sur les défenseurs, nous faisons un podcast avec Michel Forst, le rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement, UNiTerre, pour présenter les mécanismes des Nations Unies pour protéger les défenseurs de l'environnement.

### **Virginie LEPETIT**

Merci. Si vous deviez résumer votre témoignage en un mot, quel serait-il ?

### **Magali LAFOURCADE**

Ce serait la cohérence ; on demande aux États d'être cohérents entre ce qu'ils font à l'intérieur de leurs frontières et ce qu'ils promeuvent à l'extérieur. En Occident, il y a beaucoup d'États donneurs de leçons. Il faut absolument qu'ils s'appliquent à eux-mêmes ce qu'ils promeuvent à l'extérieur.

### **Virginie LEPETIT**

Les États-Unis, depuis le Patriot Act, ont élargi la notion de terrorisme. Une vingtaine d'États américains se sont dotés de lois qui sanctionnent les blocages d'infrastructures. Comment peut-on, aux États-Unis, défendre l'environnement et être présent dans l'espace public ?

### **Magali LAFOURCADE**

On constate une évolution dans les leviers d'action, surtout des défenseurs du climat, vers la désobéissance civile. Cela fait un peu peur. N'oublions pas : les défenseurs sont pacifiques, et la désobéissance civile doit être pacifique pour entrer dans le cadre de sa définition. Cet été, un atelier a été organisé pour réunir des militants européens menacés pour leurs actions de désobéissance civile. Ce sont exactement les mêmes mécanismes qu'aux États-Unis : depuis le Covid, les États sont dans une démarche de criminalisation à outrance et de violences policières illégitimes. Dans le même temps, les militants sont déterminés à porter un discours autour de la vie, de l'espérance, des générations futures, alors que leur espace médiatique est très faible. De fait, pour attirer l'attention, la désobéissance civile est efficace, d'autant que cette démarche est vieille comme Antigone. Cependant, cela suppose d'être capable d'affronter la sanction et de pouvoir plaider l'illégitimité de la loi devant un tribunal. Mais ce n'est que de la théorie : si, sur le chemin, vous vous faites casser les poignets et finissez estropié, cela décourage toutes les bonnes volontés.







# **Afrique subsaharienne**

Droits humains,  
entre fantasmes et réalité

## Virginie LEPETIT

Notre dernier témoin est André-Franck AHOYO, délégué général du Fonds Urgence Identité Afrique. Votre intervention permettra de parler du relativisme et de l'effet extrêmement délétère que cela peut avoir sur la lutte pour les droits humains.



## André-Franck AHOYO

Délégué général du Fonds Urgence Identité Afrique



*Bonjour à tous. Je remercie les équipes de l'AFD qui ont préparé cette journée,*

Je ne voudrais pas que l'on parte sur une équivoque. Aujourd'hui, beaucoup d'actions convergent pour parler de la fin des droits humains et nous démontrer qu'ils ne seraient pas adaptés au continent africain. Je ne suis pas dans cette catégorie de personnes, au contraire. La fin des droits humains n'est pas plus réelle que « la fin de l'Histoire ».

Je voudrais porter trois points à votre sagacité. Le premier est la question du relativisme, qui consiste à savoir s'il existe une universalité des droits humains ou si la question de ces droits est essentiellement un concept occidental : telle est l'objection que nous renvoient les personnes qui sont opposées aux droits humains sur le continent africain. Je pense que cette objection ne doit pas être balayée d'un revers de la main : il faut prendre très au sérieux les arguments qu'avancent ceux qui sont favorables à ce relativisme, car ils essaient de puiser dans les traditions africaines pour démontrer l'existence et la prégnance de ce relativisme. Comment le démontrer rapidement ? C'est d'abord le fait que les droits humains s'inscrivent dans une approche anthropocentrique du monde : il s'agit d'une vision centrée sur l'être humain, et donc une vision individualiste de l'Homme pris comme un être autonome. Cette vision est en contradiction avec la plupart des sociétés africaines, qui mettent davantage en avant des droits collectifs et des devoirs dont l'importance peut être supérieure à celle qui est donnée aux droits. Ce point est également prouvé par cette fameuse tradition africaine de l'existence en Afrique australe : il s'agit de l'*ubuntu*, terme qui a été promu par Nelson Mandela, et qui signifie « *Je suis parce que nous sommes, et nous sommes parce que je suis* ». Dans le cadre de cette notion, on ne peut pas défendre des droits individuels. Au contraire, l'Africain s'insère dans une société, dans une collectivité, et il convient de tenir compte de cette collectivité pour pouvoir évoluer.

Beaucoup d'actions convergent pour parler de la fin des droits humains et nous démontrer qu'ils ne seraient pas adaptés au continent africain. La fin des droits humains n'est pas plus réelle que « la fin de l'Histoire ».

Par ailleurs, certains droits ne sont pas jugés pertinents dans nos sociétés. Ainsi, il existe encore beaucoup de cas en Afrique où les femmes ne peuvent pas hériter de la terre. Dans certains pays, la femme seule ne peut pas aller déclarer son enfant à l'état civil. La structure à laquelle j'appartiens travaille justement sur les droits de l'enfant : la Banque mondiale estime qu'il y a aujourd'hui plus de 500 millions de personnes sur le continent africain qui ne peuvent pas prouver leur identité, soit parce qu'elles n'ont pas été déclarées à la naissance, soit parce qu'elles ont perdu leur document d'identité dans les conflits incessants, dans l'immigration interafricaine ou dans les migrations transcontinentales. Sur le plan religieux, rappelez-vous l'exemple de Boko Haram, dont le nom peut se traduire par : « *L'éducation occidentale est un péché* ». Dans certaines communautés issues de l'islam, un courant extrémiste s'est développé, qui empêche aujourd'hui la réalisation des droits humains. Selon ce courant, les femmes et les enfants ne doivent pas aller à l'école.

En outre, certains estiment que les pays en développement ne peuvent se permettre les droits de l'Homme, car les tâches d'édification d'un État, de consolidation de la nation et de développement économique sont inachevées, et l'autoritarisme serait plus efficace pour la promotion du développement et la croissance économique. À ce titre, on voit aujourd'hui la fascination qu'ont beaucoup de pays africains pour les dragons asiatiques et la manière dont ils ont évolué. Je peux vous donner des exemples de pays qu'on cite comme étant des modèles de développement économique en Afrique, à l'instar du Rwanda ou du Bénin, pays qui connaissent un développement économique formidable, mais où on constate un autoritarisme qui bride les droits de l'Homme.



Source : freepik.com (EyeEm)



Mon deuxième point devrait tous nous rassembler : en effet, les droits de l'Homme découlent de la Raison. Dans toutes les sociétés humaines, y compris les sociétés africaines, les concepts d'égalité, de liberté, de dignité humaine sont prégnants. Il n'y a pas de sociétés dans lesquelles ces concepts seraient amoindris par rapport à d'autres. Si on bannit les droits humains, les conséquences seraient dramatiques pour la vie de nos populations. On le voit tous les jours, notamment lorsqu'il s'agit de jouir de ces droits fondamentaux, notamment les droits sociaux, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale. On voit les conséquences de la perte de ces droits sur la mortalité infantile et la morbidité maternelle. On le voit également en ce qui concerne les droits civils et politiques.

Je reviens là sur le défi de l'inclusion, notamment pour ceux qui se battent pour la liberté de la presse et la liberté d'opinion : l'absence de ces droits ne favorise pas l'inclusion et l'égalité. Des sociétés qui ne sont pas inclusives ne peuvent pas aller de l'avant. Il y a donc ici une approche conceptualisée des droits humains : il convient de considérer que la misère sociale, la pauvreté et l'exploitation économique sont aussi nocives que l'oppression politique et la persécution raciale. Cela nécessite une approche beaucoup plus profonde des droits humains et du développement.

Si on admet une dilution des droits humains [...] en fonction des contextes culturels et socio-économiques, cela signifie qu'on aura abdicé, donnant ainsi raison à tous ces pouvoirs oppressifs, obscurantistes et conservateurs.

Mon troisième point est le suivant : certains parlent de l'inadaptation ou de l'inapplicabilité des droits humains, notamment quand on fait référence aux droits des peuples autochtones ou aux droits des minorités sexuelles. Aujourd'hui, dans certains pays africains, on criminalise certaines orientations sexuelles, notamment en Ouganda ou en Tanzanie. On est en droit de se demander : ces droits humains sont-ils si déraisonnables ? Le fait d'avoir une orientation sexuelle différente d'une autre personne est-il déraisonnable ? Peut-on remettre en cause le droit à la vie ? Doit-on accepter d'être réduit en esclavage ? Doit-on être agressé, arrêté arbitrairement, emprisonné, exécuté ? Je pense que nul ne peut plaider pour une quelconque limitation de ces droits sur toute la surface de la Terre. Si on admet une dilution des droits humains, si on accepte la possibilité de les accommoder en fonction des contextes culturels et socio-économiques, cela signifie qu'on aura abdicé, donnant ainsi raison à tous ces pouvoirs oppressifs, obscurantistes et conservateurs. On leur aura donné une justification pour défendre ce qui est moralement indéfendable.

Je voudrais terminer mon propos en citant René Cassin, qui est également un grand défenseur des droits de l'Homme. Il disait : « Il n'y aura pas de paix sur la planète tant que les droits de l'Homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit. »

*Je vous remercie.*

### Virginie LEPETIT

Je vous remercie pour ce propos extrêmement clair, qui a rappelé l'universalité des droits humains et le fait qu'il n'existait pas de contradiction entre le développement et les droits humains. Au contraire, tout cela va de pair.

Je vous propose le même exercice qu'à nos orateurs précédents : avez-vous un mot pour résumer votre témoignage ?

### André-Franck AHOYO

En ce qui me concerne, ce serait le défi de l'altérité. Je ne pense pas que l'on puisse réduire l'homme à un loup pour l'homme. Nous sommes tous dotés de raison, et nous savons ce qui est bon et ce qui est mauvais. Si nous allons dans une direction qui est en contradiction avec nos valeurs, notre culture et avec les notions de dignité, de liberté et d'égalité, nous le faisons consciemment, et pour des buts souvent inavoués. On voit aujourd'hui la montée de l'autoritarisme sur le continent africain. Tous les régimes autoritaires sont acclamés, adulés, et cela me met dans une situation inconfortable. S'agit-il réellement des exemples qu'il faut montrer à notre jeunesse ? Le continent africain a la population la plus jeune au monde, avec plus de 400 millions de jeunes entre 15 et 35 ans. Voilà des questions concrètes auxquelles il faudra répondre. Je pense qu'une manifestation comme celle-ci, avec tous les témoignages que nous avons entendus, issus de tous les continents, peut nous apprendre. J'ai été très attentif aux propos tenus par Madame LUZ s'agissant de la situation en Amérique latine, qui est un peu similaire, à certains égards, à celle du continent africain, notamment en ce qui concerne les droits des femmes. En effet, les femmes et les enfants sont souvent les populations les plus vulnérables – car la réalisation des droits des enfants est tributaire du comportement des adultes.



### Virginie LEPETIT

Vous avez parlé de la fascination pour les dragons asiatiques. Un autre cercle vicieux s'installe : au nom de la lutte contre le terrorisme, désormais, beaucoup d'États africains font appel aux forces du groupe Wagner, dont on nous a parlé un peu avant. N'est-ce pas tomber de Charybde en Scylla ? Comment sortir de ces solutions qui conduisent à combattre la violence par la violence ?

### André-Franck AHOYO

On ne pourra sortir de ces situations que par l'éducation. Dans nos pays, le taux d'analphabétisme reste très important, et les gens n'ont pas accès à l'éducation. De fait, ils n'ont pas la capacité de réfléchir et d'agir en toute connaissance de cause. On l'observe que ce soit pour le cas des enfants, celui des femmes et des autres minorités. Pour moi, l'éducation est la priorité. À partir du moment où on va élever le niveau social des gens, ces derniers auront la capacité de juger et d'accepter ce qui est bon et ce qui n'est pas bon pour eux.



7

 **Débat**  
**avec la salle**



### Virginie LEPETIT

**Vous avez entendu cet état du monde, qui est extrêmement sombre. Je vous propose de prendre le temps d'échanger avec la salle et sur Internet.**

### De la salle

Bonjour, j'ai entendu avec beaucoup de joie la question de l'exemplarité. Je suis toujours un peu agacé par le fait que les organisations que vous représentez ne parlent pas de la gouvernance en responsabilité sociétale des organisations, méthode élaborée en 2010 avec le soutien de l'OIT et traduite dans l'ISO 26000. Vous feriez un bien immense en termes d'exemplarité si vous vous intéressiez à votre gouvernance et si vous pratiquiez cette norme.



### Luz HARO

Je viens de la base, et j'ai dû faire bien des efforts pour arriver là où j'en suis aujourd'hui. À 13 ou 14 ans, j'ai refusé qu'on me marie avec un homme de 50 ans alors je ne savais même pas écrire et lire. J'ai fui la maison pour chercher un avenir meilleur pour mes frères et sœurs et faire en sorte qu'ils puissent finir leurs études primaires. Je l'ai fait, j'en suis heureuse, et j'en remercie Dieu. Plus tard, je suis revenue à l'école à 20 ans pour finir l'école primaire tout en travaillant pour nourrir ma famille. Je me suis mariée et, à 35 ans, j'ai décidé d'aller voir ce qu'on apprend au collège, au lycée et à l'université. J'ai décidé de continuer à travailler pour ma famille, mais également au service des citoyens, tout en me formant académiquement. Il a donc fallu un temps pour que je comprenne qu'il fallait que je fasse aussi quelque chose pour mes congénères, pour les femmes, adolescentes et filles de ma région. Ce sont des processus d'organisation qui partent de la base.

À partir de 1988, j'ai commencé à encourager la création d'écoles pour des femmes leaders, car il faut travailler ensemble, renforcer le lien et ensuite construire les formations nous-mêmes. Ces écoles ont rendu possible le fait que des femmes qui ne savent ni lire ni écrire, mais qui ont du talent, un cœur, une bouche et des oreilles puissent faire partie des processus de formation partout en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces processus de formation forment en estime de soi, en droit économique, en leadership, etc. L'objectif est de faire en sorte que les femmes les plus humbles atteignent une pleine citoyenneté, dans le cadre d'une logique de co-responsabilisation. Nous voulons former les femmes de la campagne, pour qu'elles soient capables d'avoir des enfants dans de meilleures conditions, dans la dignité, et pour qu'elles puissent avoir une action auprès des gouvernements pour que des politiques publiques soient développées à destination de la campagne. Faute d'accéder aux espaces de décision, nous serons soumis à la pensée des autres.

J'invite ceux qui gouvernent, ceux qui travaillent dans la coopération internationale et ceux qui sont à la base à travailler ensemble pour avancer, pour permettre aux femmes de devenir de meilleures citoyennes, de meilleures épouses et de meilleures mères.

**L'objectif est de faire en sorte que les femmes les plus humbles atteignent une pleine citoyenneté. [...] Faute d'accéder aux espaces de décision, nous serons soumis à la pensée des autres.**



## Question Internet

Le droit fondamental est le droit de propriété de la terre. Comment faire en sorte que les femmes et les jeunes puissent accéder au droit de propriété ?

### Jyotsna MOHAN

Dans ma région, malheureusement, ce n'est pas quelque chose d'habituel, car les terres sont transmises aux fils. Les femmes ont été privées de ces droits. Par ailleurs, plus de 70 % des femmes qui travaillent dans l'agriculture ne sont pas payées. Il est donc important de mener des politiques pour leur permettre de jouir de leurs droits fonciers. Elles ont en effet une bonne connaissance des savoirs agricoles, qu'il faut préserver. Dans ces régions, un grand nombre d'enfants travaillent dans les champs, alors que la loi ne le permet pas. Il est important de faire en sorte qu'ils profitent de l'éducation avant de travailler dans les champs, et tenir compte de leur situation de travailleur non rémunéré. Il est important pour les femmes et pour les enfants d'avoir accès à ces droits inhérents à la propriété foncière. Notre société est très dominée par les hommes. Il est donc nécessaire de se mobiliser vis-à-vis des gouvernements, notamment par le biais de la mobilisation en masse des femmes et des jeunes pour leur permettre d'avoir accès à la propriété foncière.

### Virginie LEPETIT

Merci. Cela passe encore une fois par l'accès à l'éducation pour tous et pour toutes.





## Arturo CORTÉS

Merci aux intervenants pour vos témoignages, et un grand merci à l'AFD d'avoir organisé cette rencontre. Je travaille pour Forus, un réseau international d'organisations de la société civile. J'avais quelques questions pour Mesdames HARO et MOHAN.

Merci infiniment, Luz, d'avoir partagé avec nous votre témoignage et pour nous avoir rappelé l'importance des femmes, des filles et des adolescentes dans tous les domaines de nos sociétés. J'ai quelques questions pour vous, plus précisément sur l'Amérique latine. Quels changements a connus ce continent ? Maintenant qu'on y trouve beaucoup de gouvernements de gauche, qui se disent progressistes, quels changements, quelle volonté politique a-t-on pu constater dans ces pays, au-delà des cadeaux donnés aux communautés les plus pauvres ? Quels sont les changements concrets pour ces communautés ? Ont-ils rempli leurs promesses ?

Je voudrais poser la même question à Jyotsna MOHAN au sujet de l'Inde, car je pense que ce sont des cas assez similaires. Je pense au gouvernement de Modi, qui est un gouvernement qui jouit d'une énorme popularité. A-t-il rempli ses promesses ? La campagne reprend-elle de la vigueur ? Existe-t-il une volonté politique ?

J'ai une dernière question pour l'ensemble d'entre vous : quelles sont les actions concrètes que la société civile peut mettre en œuvre pour contrer la désinformation, les fake news, les narratifs contre les droits humains, les discours de haine ? On a parfois l'impression que ces récits sont prédominants en ligne. Que faire ? Quel est le plan d'action à suivre ?



## Luz HARO

C'est une question terrible, car elle nous met dans une situation qui consiste à devoir refléter ce que le monde a vu par les réseaux sociaux et les médias. En ce qui concerne les gouvernements, je n'ai jamais eu une idéologie politique ou partisane. On m'a demandé si j'étais de gauche ou de droite, à l'époque où j'étais une dirigeante de base, mais je répondais que ma lutte consistait à diminuer les inégalités, en faisant en sorte qu'il y ait de la paix et du respect pour les femmes et la ruralité. Je suis opposée aux abus contre les plus fragiles. Dès lors, les journalistes m'ont cataloguée «de gauche». À un autre moment, dans une réunion de ministres, à l'époque de Rafael Correa, on parlait beaucoup du communisme, du socialisme, et on m'a demandé d'exposer mon point de vue. Je leur ai répondu que je venais de la base, sans aucune théorie. J'ai commencé à lutter quand j'étais une dirigeante de base, et je devais aller en ville pour qu'on m'écrive les lettres que je voulais transmettre aux autorités afin d'obtenir des chemins, de l'eau potable, de la justice, des infrastructures. Telles sont mes priorités.

Évidemment, j'ai demandé des choses au gouvernement de Correa : les infrastructures, la santé, l'éducation. Correa a pris la décision de fermer les écoles des communautés les plus distantes pour créer de grandes universités. Or, si on ferme les écoles avec un seul enseignant, les enfants doivent se rendre dans des villes plus peuplées, et les parents doivent abandonner leur communauté pour se rapprocher de leurs enfants. De fait, la campagne a été abandonnée. Il y a donc de bonnes choses et de mauvaises choses.



En ce qui concerne Evo Morales, mon point de vue est le même. Je l'ai rencontré à un évènement international. Il a dit une chose, qui m'est allée droit au cœur : il faut être des acteurs à la base pour, un jour, faire partie de la discussion et proposer des changements pour nos pays. Il a raison : il faut briser les peurs et aller de l'avant. Les décisionnaires doivent tenir compte de la base, et celle-ci doit rester indépendante des gouvernements. Je pense qu'une personne qui atteint l'espace du pouvoir politique doit socialiser pour ses pairs et partager les meilleures idées pour améliorer la qualité de vie. Il ne faut jamais oublier les bases pour pouvoir gouverner pour toutes et pour tous, au-delà des couleurs politiques. Au Chili, en 1937, l'analphabétisme a été supprimé. Or, en Équateur, on a encore aujourd'hui 17 % d'analphabétisme dans les communautés les plus éloignées, indépendamment de la couleur du gouvernement. L'Histoire jugera ce que chaque gouvernement fait. J'ai vu beaucoup de gens remercier le gouvernement d'avoir changé les choses, tandis que d'autres génèrent un rideau de haine qui fait beaucoup de mal à nos peuples et à nos pays.

### **Jyotsna MOHAN**

Le gouvernement de mon pays est très populiste. Ils ont beaucoup travaillé sur l'agriculture, en introduisant un programme d'assurance des récoltes. On donne à de petits exploitants 18 000 roupies par an pour leurs cultures. Le gouvernement mène donc des programmes, qui s'associent à des investissements directs étrangers qui bénéficient directement aux exploitants. Ainsi, on peut commander directement à de petits exploitants sans passer par des intermédiaires. Je ne peux pas dire si ces initiatives prises par le gouvernement ont des bénéfices, car je n'ai pas de données qui le démontrent.

### **Virginie LEPETIT**

**C'est le même gouvernement qui voulait faire la réforme agraire, et donc libéraliser le marché.**



### **Jyotsna MOHAN**

En effet : ils ont commencé la démarche de libéralisation. Mais ils ont également mis en place un prix minimum pour les exploitants. D'un côté, ils mettent en place des programmes visant à faire de l'agriculture une filière indépendante et autonome, mais, d'un autre côté, ils libéralisent le secteur, ce qui a créé énormément de problèmes pour les exploitants, provoquant des grèves. Il y a donc de nombreuses contradictions. Je n'ai pas de données qui prouvent que ces programmes aident vraiment, car il y a eu beaucoup de colère parmi les agriculteurs.



## Question Internet

1. Je vous salue depuis la RDC. J'espère que les droits humains ne signifient pas les us et coutumes occidentaux imposés dans le monde. En prenant le cas de la position de l'Ouganda vis-à-vis de l'homosexualité, on donne l'impression que les droits humains correspondent à ce qui est européen.
2. Je partage votre avis, Monsieur AHOYO, sur l'éducation des populations africaines. J'aimerais savoir quelle stratégie peut être menée pour résoudre cette problématique.

### André-Franck AHOYO

Je répondrai d'abord à la première question : il me semble que c'est un prétexte fallacieux consistant à considérer que les droits humains relèvent d'une conception occidentale qui n'est pas applicable ou transposable sur notre continent. Ils prennent également pour exemple le fait que nous vivons dans un monde où les États considérés comme les grands promoteurs des droits humains ont mené des guerres en leur nom. Certains ont donc tendance à considérer ces droits humains comme un cheval de Troie visant à imposer la culture occidentale, les préceptes occidentaux et les valeurs occidentales sur le continent africain. Il est nécessaire de rejeter cet argument derrière lequel se réfugient les États dictatoriaux.

En ce qui concerne les stratégies à mettre en place pour l'éducation, je prends le cas du droit des enfants. On constate que, dans la réalisation des droits de l'enfant, on a mis en avant les parents. Or, ces derniers ont été par moment défaillants, ou le système de l'état civil a été défaillant, et les droits des enfants n'ont pas été enregistrés. Je pense qu'il faut recentrer le débat sur la sensibilisation de l'enfant lui-même, en lui expliquant les raisons pour lesquelles il est important de se faire identifier, afin qu'il possède un acte de naissance, ce qui lui permettra d'exister sur le plan juridique, et donc d'avoir une petite maîtrise sur son destin. Il faut donc revoir les programmes d'éducation pour que les enfants, très tôt, aient conscience de leurs droits.

### Virginie LEPETIT

Magali Lafourcade, vous vouliez rebondir sur l'universalité des droits de l'Homme.



### Magali LAFOURCADE

Il est très facile de comprendre l'universalité quand on rencontre les défenseurs dans le monde entier, car on s'aperçoit qu'ils parlent la même langue quand ils abordent les droits et les libertés. Cela signifie qu'il n'y a pas un être sur cette Terre qui ne revendique pas la reconnaissance de sa dignité humaine. C'est cela, l'universalité. Quand on nous dit que les droits de l'Homme sont un concept occidental, en pensant aux déclarations des États-Unis en 1776 et de la France en 1789, sans compter les Anglais qui étaient bien plus précoces, c'est méconnaître la généalogie



des droits de l'Homme, car il existe des textes très anciens. Je pense à la charte du Mandé qui date du XII<sup>e</sup> siècle, dans l'actuel Mali, et qui interdit l'esclavage. Ce sont toutes les tragédies de l'humanité qui ont conduit à la définition d'un tout petit nombre de droits et libertés qui sont ce socle commun de l'humanité. Ces droits et libertés se fondent dans cette expérience humaine des tragédies, sachant qu'aucun continent n'est épargné. Certes, des instrumentalisation existent, mais ce socle est notre langue commune : l'universalité, c'est le fait que chacun souhaite voir reconnaître sa dignité humaine.

### **Christelle KALHOULÉ**

Je viens du Burkina Faso, et je suis membre de Forus. Félicitations aux panélistes et à l'AFD pour avoir organisé ce forum. À chaque fois que je me déplace dans de telles rencontres, des jeunes me disent qu'ils espèrent que je reviendrai avec des solutions concrètes, au-delà des discours et des concepts. Les concepts changent, mais, fondamentalement, les défis restent les mêmes et les gens ne voient pas leur situation évoluer. Ce matin, le constat exprimé est très dur : on voit clairement que les droits humains sont en recul, et que les défenseurs des droits humains sont de plus en plus en danger. L'autoritarisme est en train de monter. Or, quand je regarde les sondages dans mon pays, il apparaît que la population est favorable à la démocratie et aux droits humains. Ces sondages se font dans les langues nationales et permettent de faire remonter la voix des gens. Malheureusement, cette voix n'est pas souvent entendue et la manière dont les choses se déroulent dans le vécu quotidien peut créer par moment des confusions pour les populations locales vis-à-vis des droits humains, même si tout le monde soupire après cette réalité.

Regardons notre forum depuis hier : nous sommes entre nous. Quels changements réels pouvons-nous provoquer ? Quand nous sommes ensemble, nous parlons plus ou moins le même langage. Nous avons les bailleurs, mais qu'en est-il des principaux acteurs, notamment les gouvernants ? Comment engager des espaces où ces derniers pourront entendre certains de ces messages, au-delà de ce que nous faisons au niveau des pays ? Je pense que ces stratégies sont à multiplier pour pouvoir venir à bout de tous ces défis. Ma préoccupation est la suivante : quelle stratégie peut être mise en œuvre dans les pays où on sent venir une montée de l'autoritarisme ? Quelle solidarité peut être activée pour venir à bout de ces défis qui ne font que se multiplier ?



### **Ksenia BOLCHAKOVA**

Je ne travaille pas dans la défense des droits humains : je suis journaliste. C'est la colère que j'ai en moi aujourd'hui. J'ai envie qu'il y ait plus de volonté politique et de réactions de la part des gouvernants. Je suis prête à œuvrer pour qu'il y ait des réponses beaucoup plus fortes. Quand la Russie a attaqué le Donbass en 2014, on n'a pas réagi, et pas plus quand la Russie a annexé la Crimée. Or, cela conduit à fermer les yeux sur des violations des droits humains, sur des annexions territoriales, qui deviennent de plus en plus graves. Si on n'a pas le courage politique de taper un grand coup sur la table, la situation ira de pire en pire. Je ne vois que cela par rapport à l'expérience que nous venons tous de vivre avec la Russie, qui s'est transformée en une espèce d'État monstrueux. Je pense que c'est un schéma qui peut se répéter dans d'autres zones du monde. On a parlé tout à l'heure des coups d'État à répétition dans les pays africains, des juntes qui arrivent au pouvoir. L'autoritarisme est à nos portes, et il faut une volonté politique.



Pour répondre à la question relative à la lutte contre la désinformation, je souligne que, en tant que journaliste, on travaille beaucoup sur des projets d'éducation aux médias auprès des jeunes. On interpelle de plus en plus les gouvernements en les enjoignant à répondre aux actes de désinformation qui sont organisés par d'autres États. Il existe de plus en plus de fermes à trolls, en Russie, mais également en Inde. Souvent, les gouvernements occidentaux, qui sont garants des droits humains, du droit d'informer et du devoir d'informer des journalistes, n'attribuent pas ces opérations de désinformation aux gouvernements qui en sont à l'origine. Or, il est nécessaire d'attribuer.

### **Jyotsna MOHAN**

Les ODD ont été adoptés en 2015. Nous sommes désormais à mi-chemin en ce qui concerne leur mise en œuvre pour 2030, mais nous sommes en train d'échouer. Dans la région Asie-Pacifique nous considérons que nous ne pourrions pas atteindre les ODD avant 2065 ! En particulier en ce qui concerne les questions de genre, nous sommes à plus de 200 ans d'atteindre les cibles des ODD. Dans ce contexte, la volonté politique est très importante. On parle beaucoup de la responsabilité des gouvernements, mais comment les rendre responsables ? Je sais que nous avons un rôle très important ici, mais je voudrais que les gouvernements fassent partie de ces forums, afin qu'ils nous écoutent. Je crois que la communication est très importante, et certainement la volonté politique, car les gouvernements actuels ne veulent pas parler de l'ODD 16 et cherchent à changer le narratif de la démocratie. Cela peut conduire à des coups d'État militaires quand l'armée estime que la démocratie ne fonctionne pas. Il serait intéressant d'inviter d'autres parties prenantes à un prochain évènement.



### **Ayman MHANNA**

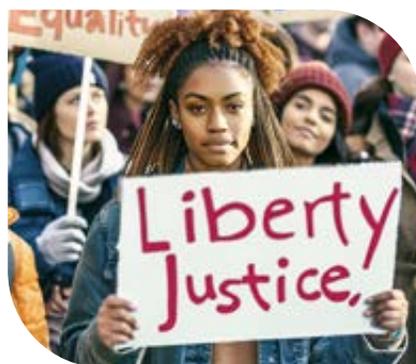
Il convient de noter l'importance de l'éducation aux médias, en particulier pour les personnes de quarante ans et plus. Il existe beaucoup de programmes faciles à mettre en œuvre dans les universités et dans les écoles. Mais différentes études montrent que ce sont souvent nos mères, nos oncles, qui font circuler les informations qu'ils ont lues sur des plateformes de messagerie instantanée. En effet, ils comprennent moins bien la façon dont fonctionnent les mécanismes de la technologie et de la distribution de l'information. Ce sont des gens qui sont beaucoup plus difficiles à cibler, car ils ne sont présents dans aucune école ou université. Concevoir une éducation aux médias pour les seniors est essentiel.

Par ailleurs, j'aimerais mettre en avant une très belle initiative pilotée par RSF, la Journalism Trust Initiative. En effet, il n'existe pas, dans le journalisme, un équivalent d'ISO quand il s'agit de normes. C'est un système assez simple de réponse à des questions liées à la transparence du mode de gestion du financement, du mode de gestion interne, des règles liées à la discrimination au sein de l'organisation, etc. L'idée est en effet qu'il sera beaucoup plus facile de juger la crédibilité d'un organe que d'aller chasser la crédibilité de chacune des informations. Si un média se prête à cette démarche en étant extrêmement transparent sur ses process, son financement et ses propriétaires, il est plus susceptible d'être crédible. La négociation commence avec les réseaux sociaux : Microsoft l'a adopté, mais force est d'admettre que personne n'utilise Bing. Il convient d'espérer que Google et Meta suivent cette démarche. L'objectif est en effet de faire en sorte qu'un site d'information certifié JTI à travers

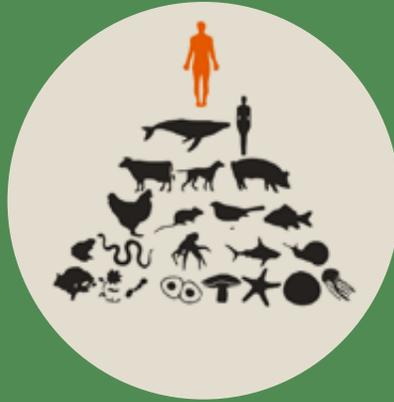
un système d'audit indépendant ait plus de chances d'apparaître dans les recherches qu'un site créé la veille par les Iraniens, les Russes, etc., pour diffuser une mauvaise information en s'appuyant sur leurs fermes de trolls pour augmenter sa visibilité. Si un site n'est pas transparent, il aura moins la possibilité d'être visible. C'est une initiative que nous pouvons tous continuer à soutenir, en attendant le changement de volonté politique, avec pour objectif de refaire de la démocratie une idée radicale et sexy.

### **Virginie LEPETIT**

Refaire de la démocratie une idée radicale et sexy, favoriser l'accès à l'éducation, interpellier les responsables pour qu'il y ait une vraie volonté politique, et assurer la transparence des médias et des outils pour mettre en avant les médias qui font réellement leur travail. C'est ce que je retiens de nos échanges. Merci à vous six pour vos témoignages extrêmement forts et poignants. Merci à l'AFD pour cette matinée.



Source : 1/freepik.com (krakenimages.com) 2/freepik.com (DJaya) 3/AFD (Kibuuka Mukisa Oscar) 4/123rf.com (sdecoret)



D'une approche  
**anthropocentrique**  
à une approche  
**écocentrique**  
des droits humains





## **Daniel BASTARD**

*Directeur Asie Pacifique,  
Courrier international*

Nous allons reprendre le fil de cette journée. Je suis Daniel Bastard, chef du service Asie-Pacifique à Courrier international. J'ai travaillé notamment pour Reporters sans frontières, organisation de la société civile qui est en lien avec le développement.

Avant de commencer, je rappelle aux personnes qui nous suivent en ligne qu'elles peuvent poser des questions. N'hésitez pas, nous allons nous en servir au cours de cet après-midi. Dans le prolongement de la matinée consacrée à un état des lieux des droits humains dans différentes régions du monde, nous passons cet après-midi d'une approche anthropocentrique des droits humains à une approche plus écocentrique, afin d'observer comment s'articulent plusieurs notions : les droits humains, le droit à un environnement sain, et les droits de la nature. Nous allons nous efforcer de déterminer de quelle façon ces trois aspects peuvent s'articuler, s'il existe entre eux certaines capillarités, et comment ils se nourrissent l'un l'autre.

J'invite les intervenants à conclure leur propos en nous donnant deux mots clés, qui seraient pour eux les priorités de la problématique que nous abordons aujourd'hui. Nous les présenterons sous forme de nuage de mots en fin de journée.

Deux tables rondes sont prévues cet après-midi. La **1<sup>re</sup> Table ronde** servira à poser le cadre de cette approche écocentrique que nous essayons de deviner, afin d'identifier les caractéristiques de cette émergence des droits de la nature que nous analysons aujourd'hui.



# **Table Ronde 1**

Crise écologique mondiale  
et droits humains

# 1

## Les droits humains comme levier de la transition écologique

### **Daniel BASTARD**

Dans un premier temps, Jérémie GILBERT, de l'Université Roehampton de Londres, va aborder la question des droits humains comme levier de transition écologique. Ce thème donnera lieu à un document de travail qui sera publié en 2024 par l'AFD.



### **Jérémie GILBERT**

*Professeur de droits humains à l'Université de Roehampton, Londres*

J'ai eu la chance de travailler avec l'AFD sur un projet qui donnera lieu à un rapport publié dans quelques mois. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les droits humains peuvent soutenir l'émergence d'un droit non seulement au développement, mais plus avant à un droit à un développement écologique. Non seulement la protection de l'environnement contribue à la réalisation des droits humains mais la protection des droits humains joue un rôle dans la préservation de l'environnement, et présente des pistes importantes pour la transition écologique.

En tant que juriste spécialiste sur les questions de droits fondamentaux des peuples autochtones ayant eu le privilège de travailler avec de nombreux peuples à travers le monde, j'ai rapidement été confronté aux limites des droits humains et de leur approche à la nature. Comme me l'ont fait remarquer certaines des populations avec lesquelles j'ai travaillées, l'approche des droits humains face à la nature qui se focalise généralement sur le droit à la propriété est inadéquate et n'intègre pas une approche beaucoup plus relationnelle entre les peuples autochtones et leurs territoires. Cette observation pousse à s'interroger sur la façon dont le droit approche la nature. Il le fait souvent sous l'angle de la propriété et de l'exploitation. Le message des peuples autochtones nous apprend qu'il ne s'agit non pas d'une relation de propriété, mais d'une relation culturelle et spirituelle. M'intéressant aux droits humains, j'ai tenu à décloisonner cette relation, et c'est ce que j'entends partager avec vous.

Je vous propose pour cela un certain nombre de pistes de réflexion sur la façon dont les droits humains peuvent devenir un véhicule pour élaborer un droit favorisant la protection d'une relation plus harmonieuse avec la nature. De manière significative,

**Le droit international intègre l'idée que non seulement les humains ont le droit à un environnement sain pour vivre, mais aussi qu'il existe un droit pour l'environnement à être sain.**

en 2022, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu le droit à un environnement sain. Nous avons tous, en tant qu'humains, absolument besoin d'un environnement sain pour exister. Il a fallu très longtemps au système international pour faire le lien entre les droits humains et l'environnement sain, qui de manière conventionnelle approche la nature sous l'angle de la propriété, de l'exploitation ou de la préservation de la nature pour le bénéfice des humains. Avec la reconnaissance d'un droit à un environnement sain, le droit international intègre l'idée que non seulement les humains ont le droit à un environnement sain pour vivre, mais aussi qu'il existe un droit pour l'environnement à être sain.

Comment cela se matérialise-t-il concrètement ? Il est difficile de couvrir tous les droits qui sont concernés. La crise écologique actuelle ne concerne pas que le climat, et concerne aussi la perte fulgurante de biodiversité, et les niveaux extrêmes de pollutions. Face à ces défis, la reconnaissance d'un droit à un environnement sain invite à une réinterprétation totale des droits humains intégrant une approche écologique aux droits fondamentaux. Pour donner un premier exemple important de cette nouvelle approche à un droit humain écologique, commençons avec le droit à l'alimentation qui a longuement été abordé en début de journée. Nous avons évoqué la situation en Inde et en Amérique latine. L'importance des agriculteurs a été soulignée, tout comme le danger que représente l'approche dominante de l'agrobusiness.

Comme proclamé dans les traités internationaux, nous avons tous le droit à l'alimentation. Pendant de nombreuses années, les instances de l'ONU ont principalement approché ce droit comme un droit d'accès à la nourriture. L'intégration du droit à un environnement sain pour interpréter le droit à l'alimentation apporte une autre valeur écologique à ce droit. La reconnaissance d'un droit à un environnement sain implique la reconnaissance du droit à une nourriture saine, c'est-à-dire à une alimentation qui ne doit pas mettre notre vie en péril. Cela signifie également que l'alimentation ne doit pas contribuer au réchauffement climatique ou à la destruction de la biodiversité, sinon cela serait une violation directe du droit à un environnement sain.



Source : ©Freeepik (kriserdmann).

La production agricole est aujourd'hui dominée par un secteur agroalimentaire qui au nom de la nécessité de nourrir la population détruit les écosystèmes.

Comme cela a été évoqué par les intervenants précédents, la production agricole est aujourd'hui dominée par un secteur agroalimentaire extrêmement puissant, ayant recours de manière générale à des processus productivistes, qui au nom de la nécessité de nourrir la population détruisent les écosystèmes. C'est face à un tel paradoxe, et face à la domination des géants de l'agrobusiness, qu'en 2018, la Déclaration des droits des paysans a été adoptée. Bien que malheureusement passée relativement inaperçue, cette déclaration est très significative car elle souligne l'importance de développer une agriculture qui soutient le droit à l'alimentation saine et écologique. Dans la même lignée, le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a même évoqué un droit à l'agroécologie. Ceci est une illustration de non seulement la transformation du droit à l'alimentation qui devient plus écologique, mais aussi plus généralement de ce que l'intégration du droit à un environnement sain peut vouloir dire pour l'interprétation de nombreux droits fondamentaux. À l'instar du droit à l'alimentation, les droits humains que nous connaissons sont en train d'évoluer en incluant une relation différente à la nature. Je vous invite à réfléchir ainsi à tous nos droits reconnus tels que le droit à l'eau, le droit au logement, le droit à la santé, etc., sous l'angle de leur implication dans notre relation avec la nature. Par exemple, le droit à la santé signifie le droit d'accéder à une nature qui permet de se sentir bien physiquement et mentalement. Le droit au logement est aussi le droit à un logement sain, qui ne détruit pas non plus la planète. De manière générale, nombreux de nos droits fondamentaux ont ainsi un aspect écologique important pouvant guider les avancées vers une transition écologique. Le message à retenir est le suivant : nous pourrions davantage utiliser les droits humains pour lutter contre les impacts dramatiques de la triple crise écologique. La majorité des droits humains sont affectés négativement par cette triple crise écologique. Mais de manière plus positive, le cadre normatif international des droits humains met en avant de nombreuses pistes pour assurer une transition écologique efficace, durable, juste et équitable.

Les droits humains sont tout aussi importants dans notre relation avec la planète si on les considère sous l'angle des inégalités. La crise écologique accentue non seulement les discriminations existantes, mais elle contribue aussi à leur multiplication. Comme cela a été souligné dans de nombreuses interventions ce matin, les femmes sont les victimes directes de la crise écologique. La liste des peuples oubliés de la transition énergétique est longue. Le réchauffement climatique accentue la pression sur les petits agriculteurs, les peuples autochtones, les minorités, les enfants, et autres groupes marginalisés. Il a assez peu été question ce matin des migrants. Or nous savons tous ce qui nous attend ces prochaines années. Un très grand nombre d'humains seront poussés à la migration par différentes causes liées à la crise écologique. Le droit international est, en l'état actuel, inadéquat pour gérer ces mouvements. Il a déjà du mal à gérer les flux de réfugiés liés aux conflits. La crise migratoire ne fera qu'ajouter à cette difficulté. Certaines îles sont appelées à disparaître à relativement brève échéance. Nul ne sait où se rendront ces populations puisqu'elles ne disposeront pas du statut de réfugiés. Les droits humains devront donc évoluer pour intégrer le droit à pouvoir survivre en échappant à une persécution créée par la société, à l'origine du changement climatique. De manière générale la crise écologique, et la nécessaire transition écologique, soulèvent de nombreuses questions au niveau de l'égalité tant face aux conséquences de la crise que de l'accès aux moyens de répondre à cette crise.

Je vous invite aussi à réfléchir au rôle des droits humains en matière de justice climatique. Actuellement, il est très difficile pour les citoyens d'avoir accès à une justice climatique, et à ce titre les tribunaux de droits humains sont devenus une des rares passerelles juridiques permettant aux citoyens de réclamer justice quand les États ne respectent pas leurs engagements climatiques. Depuis quelques années, de nombreux contentieux sont apparus à travers le monde utilisant les droits humains pour forcer les États à tenir les engagements pris dans le cadre des Accords de Paris de 2015. L'application des droits humains invite également à envisager une sortie du pétrole. En effet, la poursuite de l'exploitation de cette énergie fossile finira par mettre en péril notre droit à la vie. Je ne suis pas optimiste quant à la capacité de la COP28 qui se tient à Dubaï à déboucher sur une affirmation claire de la nécessité de sortir du pétrole. La seule ouverture en ce sens est aujourd'hui liée aux droits humains, qui représentent l'un des seuls moyens de pousser les lignes de front. Nous avons également évoqué ce matin le droit à un environnement non toxique face à l'utilisation intensive de pesticides. De même, une approche basée sur les droits humains renforce le droit de participation, le droit de protester et d'exprimer des opinions différentes sur la crise écologique, étant donné l'état général de restriction concernant les libertés civiles évoquées ce matin. Cela souligne un autre élément important d'une transition écologique basée sur les droits humains mettant en avant la liberté d'expression et le droit de participation des citoyens aux décisions concernant la transition.

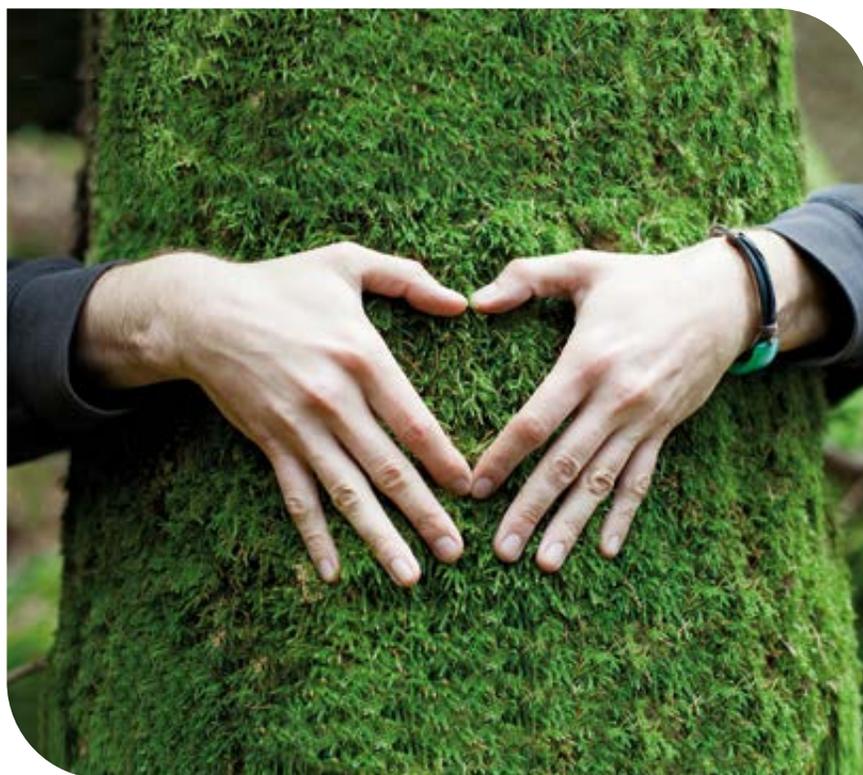
Je n'ai pas ici le temps de partager avec vous un catalogue compréhensif de toutes les contributions potentielles que les droits humains peuvent apporter pour définir les lignes de conduite d'une transition écologique juste et équitable, cette analyse sera bientôt publiée dans les travaux de recherche de l'AFD, mais mon message étant que l'intégration des principes des droits humains dans les politiques environnementales peut contribuer à atténuer l'impact de la crise écologique sur les communautés vulnérables et à protéger les droits des générations actuelles et futures, et servir de boussole pour orienter la nécessaire transition écologique de nos économies.

Cela souligne l'importance d'une transition écologique basée sur les droits humains mettant en avant la liberté d'expression et le droit de participation des citoyens aux décisions concernant la transition.



La Cour interaméricaine des droits de l'Homme a souligné que la nature comme les humains a aussi des droits fondamentaux. Cette décision est remarquable car elle remet en question une approche trop anthropocentrée des droits humains.

En conclusion, et pour ouvrir davantage sur les possibilités ouvertes par une approche intégrant les droits humains dans notre relation avec la nature, tournons-nous vers une décision extrêmement importante de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme<sup>9</sup> soulignant que si nombre de nos droits humains sont liés à un environnement sain, il existe également des droits inhérents à la nature, indépendants de l'intérêt des humains. Cette décision ouvre une perspective quant à l'utilisation des droits humains pour introduire un nouveau sujet de droit, la nature. Dans cette décision concernant les droits d'un peuple autochtone vivant en Argentine, la Cour a souligné que la nature comme les humains a aussi des droits fondamentaux. Cette décision est remarquable car elle remet en question une approche trop anthropocentrée des droits humains, soulignant au contraire une synergie entre les droits humains et les droits de la nature. Les droits humains sont en réalité beaucoup plus écocentriques, car la nature fait partie de nous, et nous faisons partie de la nature – qui a, à juste titre, autant de droits fondamentaux que nous.



Source : ©Freepik (kriserdmann).

<sup>9</sup> Cour interaméricaine des droits de l'homme, Indigenous Communities of the Lhaka Honhat Association v. Argentina, arrêt du 6 février 2020, disponible en espagnol : [https://corteidh.or.cr/ver\\_expediente.cfm?nld\\_expediente=276&lang=en](https://corteidh.or.cr/ver_expediente.cfm?nld_expediente=276&lang=en)

## 2

# Les droits de la nature Historique et perspectives



## Marine CALMET

*Juriste et Présidente de l'ONG Wild Legal*

Je commencerai par une question : quel est selon vous le point commun entre de gigantesques mines d'or à ciel ouvert au milieu de l'Amazonie, des millions d'hectares de monocultures arrosées de pesticides et des bateaux usines qui quadrillent les océans et qui peuvent pêcher jusqu'à 250 tonnes de poissons par jour, congelés directement à bord ? Le point commun entre ces activités est qu'elles sont parfaitement légales et c'est justement le problème !

Toutes ces activités et bien d'autres qui pillent et détruisent méthodologiquement la nature sont le visage d'une société surindustrialisée et extractiviste, qui repose sur l'exploitation à outrance des richesses naturelles et dépasse largement les capacités de renouvellement de nos écosystèmes. Ce pillage méthodique en bonne et due forme est à la fois motivé par des arguments économiques, encouragé par des discours politiques dominants et toléré par un système juridique incapable d'intégrer les limites planétaires. Force est de constater que le droit actuel est structurellement incapable de répondre à la nécessité de protéger le vivant, parce qu'éparpillé dans divers codes et diverses lois. Nous répartissons nos politiques environnementales en distinguant des entités naturelles, telles que la forêt, la mer, le littoral, et des activités telles que la pêche, l'agriculture, la navigation, comme si toutes étaient séparées dans notre monde. Cette approche tronquée est incompatible avec le fait que les milieux naturels sont étroitement liés et interdépendants. Les pressions qui sont exercées par certaines activités humaines aujourd'hui ont un effet domino sur les équilibres biologiques de nos écosystèmes demain.

Alors que la stabilité de nos milieux naturels a conditionné l'émergence de l'humanité, leur effondrement menace à la fois les droits humains les plus fondamentaux, mais aussi la santé démocratique et la paix dans le monde.

Face à ce constat, élaborer des solutions durables repose évidemment sur la recherche d'un modèle de société enviable pour les humains, mais aussi pour les non-humains, pour définir ce que le philosophe Michel SERRES a appelé le « contrat naturel » qui doit mettre fin à cette guerre contre la nature.

De nouveaux principes juridiques émergent pour tenter d'établir des normes sociales transversales respectueuses du fonctionnement biologique du vivant. C'est dans ce contexte qu'est né le concept des droits de la nature. Il s'agit à la fois d'une forme d'éthique environnementale nouvelle et d'un ensemble de règles et de principes

Élaborer des solutions durables repose évidemment sur la recherche d'un modèle de société enviable pour les humains, mais aussi pour les non-humains.

Il s'agit de justifier légalement un modèle dans lequel l'être humain ne se trouve pas [...] au sommet de la pyramide des espèces, mais s'intègre aux membres de la communauté des entités naturelles.



Christopher Stone

juridiques qui reposent sur le paradigme selon lequel la nature et l'ensemble des éléments qui la composent sont titulaires de droits fondamentaux. Il s'agit de justifier légalement un modèle dans lequel l'être humain ne se trouve pas, comme dans l'anthropocentrisme, au sommet de la pyramide des espèces, mais s'intègre aux membres de la communauté des entités naturelles et retrouve sa place au sein des vivants.

La reconnaissance des droits de la nature a été théorisée en 1972 par le professeur de droit public américain Christopher STONE dans le livre *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?* Ce livre soulève déjà dans ces années-là la question de l'attribution à la nature et aux écosystèmes d'une personnalité juridique et de droits fondamentaux intrinsèques pour garantir leur protection. STONE revient dans ce livre sur l'évolution du droit au cours des siècles. Il rappelle que le statut de sujets titulaires de droits fondamentaux n'est pas un état de nature, pour décrire les évolutions lentes qui ont conduit à l'élargissement progressif de notre société (et des catégories d'êtres qui la composent). STONE y revient notamment sur la condition des étrangers, des esclaves, des femmes et des discriminations subies du fait du confort pour les dominants de maintenir un statu quo à leur avantage, évidemment, en invoquant des assertions pseudo-scientifiques au service d'une idéologie souvent raciste ou patriarcale. Il explique dans ce livre que notre vision culturellement anthropocentrée du monde vient modifier notre rapport aux non-humains en les privant de droits et de représentation dans nos modèles politiques.

Depuis les années 2000, ce mouvement mondial pour les droits de la nature a connu un fort essor, notamment en Amérique du Sud. Il s'est enrichi de diverses philosophies liées à la cosmovision des peuples autochtones. L'émergence actuelle des droits de la nature est protéiforme et est très liée au contexte culturel dans lequel elle émerge. Il existe plusieurs écoles des droits de la nature dans le monde. L'une d'elles reconnaît de manière générale des droits fondamentaux à l'ensemble de la nature. En Équateur, par exemple, le mouvement a grandi sur un terreau fertile, avec cette présence dans la culture équatorienne de la Pachamama (figure cosmologique de la « Terre mère » dans la tradition andine), ce qui a abouti à l'adoption en 2008 d'une nouvelle constitution qui reconnaît des droits à la nature, tout en permettant notamment aux juridictions de se saisir de ces nouveaux droits. Cela a permis notamment l'annulation de plusieurs projets miniers dans des territoires où ils étaient parfaitement incompatibles avec les droits et les besoins fondamentaux de la nature et enfreignaient ouvertement les « seuils de tolérance écologique » de ces milieux (critère jurisprudentiel développé par le juge équatorien). C'est le cas par exemple d'une jurisprudence de 2021 dans l'affaire d'un permis minier qui menaçait la forêt de Los Cedros. Le territoire fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau programme de planification compatible avec les besoins essentiels de la nature (développé par les populations locales, les élus ainsi que des scientifiques compétents).

Dans de nombreux autres pays d'Amérique du Sud ou d'Afrique, le pas a été franchi. Les droits de la nature ont été reconnus en Ouganda dans une loi en 2019 et traduits aussi dans d'autres réglementations à l'échelle beaucoup plus locale sur la protection des sites sacrés. Des innovations dans ce sens sont également portées aujourd'hui par la ville de Curridabat au Costa Rica, comme vous le présentera Monsieur Edgar MORA plus tard dans la journée.



D'autres stratégies juridiques se détachent de ces droits globalement reconnus à la nature et visent au contraire à donner des droits fondamentaux à des milieux spécifiques, des forêts, des rivières, des montagnes, des sites ou des écosystèmes, en raison de leur caractère parfois sacré pour les humains qui y vivent. Au Bangladesh, ce mouvement a donné lieu, après un grand débat public, à la reconnaissance des droits fondamentaux des rivières et notamment de la rivière Turag, et à la mise en place d'une instance de représentation de tous les cours d'eau du pays. C'est également le cas en Nouvelle-Zélande avec le fleuve Whanganui, ou encore aux États-Unis sur les terres du peuple Nimíipuu, avec la Déclaration des droits de la rivière Snake.

En Europe aussi, le mouvement progresse. C'est notamment le cas de l'Espagne, où la lagune Mar Menor a été reconnue comme un sujet de droit juridique et titulaire désormais d'une instance de représentation composée de gardiennes et de gardiens qui parlent en son nom et dans son intérêt.

Des droits peuvent être également reconnus à des entités naturelles précises, comme c'est le cas de la reconnaissance des droits de la nature dans les îles Loyauté (province de Nouvelle Calédonie, collectivité d'Outre-mer), en particulier les droits des tortues et des requins, ce qui vous sera présenté par le chercheur Victor DAVID.

Il existe ainsi un agencement entre une reconnaissance au niveau global des droits de la nature dans son entièreté en tant que communauté de vie, et les droits de la nature à des échelons plus restreints.

Ce mouvement est en train de se propager partout dans le monde. Je ne peux pas citer tous les territoires concernés car l'évolution est exponentielle, mais souvent cette propagation est liée à la fois à une remise en question des modèles coloniaux présents sur ces territoires ou, on le voit beaucoup en Occident, à des mobilisations en faveur de la protection du milieu naturel. Ces mouvements sont portés par des acteurs en résistance qui luttent contre des projets industriels et s'organisent pour affirmer que certains droits actuels sont injustes et ne sont plus acceptables parce qu'ils nous condamnent, nous, humains, mais aussi le milieu dans lequel nous vivons.

En 2024, nous publierons avec l'AFD un ouvrage au sujet des droits de la nature. Il aura pour vocation de fournir des outils liés aux droits de la nature aux acteurs de développement.

*Je vous remercie.*



### **Daniel BASTARD**

Sur le plan conceptuel, on parle cet après-midi d'écocentrisme et j'ai cru apercevoir sur une diapositive le terme de bio-perspectivisme. Qu'est-ce qui se cache derrière ce concept ?

### **Marine CALMET**

Je préfère utiliser le terme de bio-perspectivisme pour bien sous-entendre qu'il ne s'agit pas de se centrer sur autre chose, mais que toute la richesse de la réflexion vient au contraire du fait que l'on est capable de se décentrer et d'avoir une perspective qui n'est pas celle de l'être humain, mais celle de l'ensemble des entités naturelles qui composent le milieu.



### **Daniel BASTARD**

Pouvez-vous nous proposer deux mots correspondant à des priorités à mettre en avant dans le cadre de cette journée ?

### **Marine CALMET**

Empathie et humus.



### **Daniel BASTARD**

Et vous, Jérémie ?

### **Jérémie GILBERT**

Nous serons tous d'accord pour parler de décolonisation du droit. Décolonisation dans le sens où la nature a des droits. Et une approche des droits humains incluant un droit écologique, le fait que nous soyons en relation avec la nature, ce qui renvoie à un droit humain profond.

### **Daniel BASTARD**

Nous n'avons pas pu parler d'un droit à l'espace civique. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette notion dans le cadre du bio-perspectivisme ?



## Jérémie GILBERT

Je travaille par exemple sur le droit des rivières en Angleterre. Tous les spécialistes qui s'intéressent au sujet voient se refermer toutes les portes. Il existe un rejet au niveau des médias comme du gouvernement. Le gouvernement s'estime souverain et n'apprécie pas que les populations locales cherchent à reprendre le contrôle de leur environnement. L'espace civique est très fermé et ne permet même pas d'évoquer le sujet. Je le constate en Angleterre, mais j'imagine qu'il en est de même en France, où l'Etat est très centralisé. Je ne vois pas comment le gouvernement français pourrait laisser toutes les initiatives actuelles se développer. Je pense notamment à l'initiative de la mise en place d'un parlement de la Loire.

L'accès à l'espace civique est un aspect qui va complexifier le développement des droits de la nature. Cet accès s'est grandement restreint depuis 5 ans. Il n'est plus possible aujourd'hui de descendre dans la rue avec des militants pour critiquer l'inaction du gouvernement en termes de changement climatique sans tomber sous le coup de la loi. C'était impossible à imaginer il y a cinq ans. Cette escalade est intervenue dans tous les pays. Aujourd'hui, 50 % des défenseurs des droits sont des défenseurs de l'environnement. Les décès constatés parmi eux interviennent au sein de peuples qui protègent leur terre. Depuis le rapport de Global Witness de 2012, le nombre d'assassinats de militants pour la défense de la terre et de l'environnement qu'il dénonçait a été multiplié par huit. L'accélération est incroyable. Un grand nombre de populations n'ont plus le droit de manifester librement dès qu'il est question d'environnement et de plus en plus d'attaques sont justifiées par la protection de l'économie, puisque ces exploitations sont légales. L'espace civique se referme très rapidement si l'on est d'un avis différent.



## Jérémie GILBERT

Avec Wild Legal, constatant qu'à l'échelon du gouvernement français cette idée d'un nouveau droit basé sur la reconnaissance des droits fondamentaux de la nature n'était pas encore à l'ordre du jour – pour le dire avec une certaine langue de bois –, nous avons envisagé d'autres stratégies basées sur un travail à l'échelon local. Il s'agit justement de faire en sorte que les gens qui constatent l'échec des lois actuelles puissent aussi se servir du droit tout en composant de nouvelles réponses juridiques. Nous avons choisi par exemple de travailler avec des réserves naturelles, espaces qui possèdent leur propre modèle de gouvernance, et qui peuvent donc innover. Nous travaillons notamment en France avec les commissions locales de l'eau. Ce sont des lieux et des espaces dans lesquels il existe encore une forme de liberté. Il est possible d'y initier de nouvelles discussions, de nouveaux débats. Aujourd'hui, sur le territoire français, les gestionnaires d'écosystèmes se rendent compte qu'ils ne disposent pas des outils appropriés pour faire face à la sécheresse et au dérèglement climatique. Ils se rendent bien compte que le droit ne suffira pas tel qu'il est formulé aujourd'hui. Donc ils veulent tester de nouvelles méthodes d'intervention. En tant que juristes et avocats, nous souhaitons travailler avec ces personnes et recréer de manière informelle des espaces de discussion, des parlements de rivière, des assemblées de montagne, etc., dans le but de faire en sorte que les citoyens retrouvent une place et la confiance en la démocratie.

Cette **2<sup>e</sup> Table ronde** va nous permettre de tirer des enseignements de sept cas précis d'initiatives et de projets locaux.

Il s'agit d'analyser comment peuvent s'articuler concrètement les notions de droits humains, de droit à un environnement sain et les droits de la nature. Nous allons nous intéresser à plusieurs continents, avec des exemples nationaux, comme celui de la Colombie, de la Sierra Leone et du Congo, à des initiatives plus locales comme celle de Curridabat au Costa Rica ou celle concernant les Iles Loyauté en Nouvelle-Calédonie, et des témoignages de représentants de la société civile, issus du Bangladesh, de Sierra Leone et du Cameroun.



**Daniel BASTARD**

Directeur Asie Pacifique,  
Courrier international



**Juan Carlos  
LOSADA VARGAS**

Membre de la Chambre  
des représentants,  
Congrès de la République  
de Colombie



**Eleanor  
THOMPSON**

Directrice adjointe  
de Namati



**David  
HEMBROM**

Directeur régional  
de Caritas Bangladesh



**Alain  
NONOUKA-GOMAT**

Ingénieur en chef des Eaux  
et Forêts et Coordonnateur  
du Projet Paysage  
Forestier Nord-Congo  
(PPFNC), Ministère  
de l'Économie forestière



**Estelle  
EWOULE-LOBE**

Secrétaire générale de l'Action  
pour la protection en Afrique  
des déplacés internes  
et des migrants  
environnementaux  
(APADIME), lauréate  
de l'initiative Marianne  
pour les défenseurs  
des droits de l'Homme



**Edgar MORA**

Ministre de l'Éducation  
publique du Costa Rica  
(2018-2019),  
maire de Curridabat  
(2007-2018)



**Victor DAVID**

Chercheur sur les droits  
de l'environnement  
et le développement  
durable, Institut  
de recherche pour  
le développement

# **Table Ronde 2**

Focus sur des projets  
et initiatives locales

# I

## Les politiques publiques en matière de droit à un environnement sain

### *L'exemple de la Colombie*



#### Juan Carlos LOSADA VARGAS

*Membre de la Chambre des représentants,  
Congrès de la République de Colombie*



Le droit international de l'environnement était jusqu'ici très séparé des droits humains, et l'Amérique latine nous fournit aujourd'hui un bel exemple de la façon dont ces deux aspects peuvent se conjuguer de manière effective. Il s'agit de l'accord d'Escazú, premier traité international obligatoire pour les pays qui l'ont ratifié. Il mêle d'une façon très précise la défense de la nature et celle des droits humains. La Colombie n'est pas encore partie prenante de cet accord. Il faut en effet que la Cour constitutionnelle reconnaisse que le procédé à partir duquel il a été ratifié par le Congrès colombien a été correct. Dix pays de la région sont déjà parties du traité d'Escazú, qui repose sur trois piliers fondamentaux :

- La transparence dans l'information environnementale ;
- L'accès à la justice environnementale ;
- La participation des communautés dans la prise de décision territoriale, quand un projet d'extraction est prévu sur leur territoire par exemple.

Au nom de cet accord, les populations autochtones doivent pouvoir s'exprimer pour décider qu'un projet peut être mené tel qu'il est prévu ou non. J'y vois un progrès considérable pour notre région, puisque l'Amérique latine est aujourd'hui, peut-être avec l'Afrique, la zone avec la plus grande conflictualité socio-environnementale de la planète. La Colombie est le pays qui connaît le plus grand nombre de conflits de ce type au monde. Traiter ces conflits exige d'organiser la participation des citoyens. En Colombie, ces conflits se traduisent malheureusement par des morts. Le dernier rapport de *Global Witness* a montré que 40 % des défenseurs de l'environnement et de la terre assassinés dans le monde sont issus de Colombie. En 2022, 177 de ces leaders de la défense de l'environnement ont été assassinés dans le monde entier, et 60 d'entre eux étaient Colombiens. C'est le signe d'une violence extrême, ineffable, qu'il nous est difficile d'évoquer sans émotion. Les trois premiers pays qui comptent le plus de décès violents parmi les défenseurs de l'environnement se situent en Amérique latine et sont la Colombie, devant Brésil et le Mexique qui, en 2022, a connu plus de 30 assassinats de leaders environnementaux.

Le dernier rapport de Global Witness a montré que 40 % des défenseurs de l'environnement et de la terre assassinés dans le monde sont issus de Colombie.



**global  
witness**

En Amérique latine, les défenseurs de la terre vivent sous une menace de mort constante.

On ne plaisante pas avec ce sujet en Amérique latine : les défenseurs de la terre vivent sous une menace de mort constante. Un traité comme celui d'Escazú, qui permet un véritable accès à la justice, qui permet la participation des communautés, et qui permet aussi de questionner la transparence des intérêts économiques qui prennent pied au sein de ces communautés dans nos pays est extrêmement important. Il mérite d'être reproduit dans d'autres régions du monde, pour instaurer pourquoi pas une sorte de gouvernance internationale dans cette matière, sous l'égide des Nations unies, qui n'existe pas aujourd'hui.

La Constitution dont s'est dotée la Colombie en 1991 peut être qualifiée d'environnementale, puisqu'elle compte plus de 26 articles dédiés à la protection de la nature. Elle a rendu possible la création d'un système national environnemental qui se veut défenseur des intérêts de la Nation et des futures générations de colombiens. Ce système n'est pas parfait, certes, mais il est mis en place. Il devra faire l'objet de quelques ajustements, notamment quant à la manière dont sont élus les membres de ce système de gouvernance dans les régions. Il arrive, en effet, qu'ils soient cooptés par des politiciens ou aussi par des forces armées dans le territoire.

La Constitution de 1991 a également créé la Cour constitutionnelle, qui constitue la première barrière de défense de la nature, puisque c'est elle qui a institué le premier écosystème « sujet » de droit de la nature, le fleuve Atrato, dans le département du Chocó. Cette décision représente, pour nous défenseurs de l'environnement, une véritable poésie ! Elle intègre une vision éco-perspectiviste et une dimension de synergie entre la nature et l'être humain dans l'environnement, extrêmement importante. Cette décision a donné un mandat clair à l'État, et en particulier à la Présidence de la République, tenue de mettre en avant les politiques nécessaires pour protéger le Rio Atrato, véritable réservoir de biodiversité. La Colombie présente le taux de biodiversité le plus élevé au monde, identique à celui du Brésil, sur un territoire cinq fois plus réduit. La Colombie rassemble à elle seule plus de 10% de la biodiversité de la planète. Il était absolument impérieux de pouvoir défendre cette biodiversité.



Un autochtone, appartenant à la tribu Emberá-Wounaan, dans l'eau boueuse de la rivière Atrato.  
Source : Alamy Banque D'Images (Jan Sochor).

Le nouveau gouvernement a obtenu ces résultats parce qu'il a su axer la défense de l'Amazonie sur un mode de dialogue participatif avec les communautés. [...] C'est avec les citoyens que nous sauverons cette planète [...] pas avec des lois votées au niveau central et imposées ensuite.

À la suite de cette décision, la Cour constitutionnelle et la Cour suprême de justice ont fait de l'Amazonie un sujet de droit. L'État colombien a dû initier des actions très spécifiques pour la défendre. Ces actions ont notamment permis de réduire la déforestation en 2022, de 30 % en général dans le pays, de 35 % dans la région de l'Amazonie et de près de 13 % dans les parcs nationaux colombiens. Ces réussites sont à mettre au crédit du mandat donné par la Cour constitutionnelle à l'État pour défendre l'Amazonie en tant que sujet de droit.

Cette politique s'est avérée efficace parce que la manière de défendre le territoire a changé. Les gouvernements antérieurs avaient une vision très militariste de la lutte contre la déforestation. Ils avaient souvent recours à l'emprisonnement des ressortissants des communautés indigènes. Le nouveau gouvernement a obtenu ces résultats parce qu'il a su axer la défense de l'Amazonie sur un mode de dialogue participatif avec les communautés, autour d'accords de protection de cette forêt magnifique, qui constitue aujourd'hui peut-être l'écosystème le plus important de la planète.

Pour conclure, une vision de la défense territoriale sans les communautés n'a aucun intérêt. L'État doit privilégier les accords avec les communautés. C'est avec les citoyens que nous sauverons cette planète, en tenant compte des territoires et des façons de vivre des individus, pas avec des lois votées au niveau central et imposées ensuite. C'est avec les communautés. Parmi les 60 défenseurs de la terre tués en Colombie, la moitié étaient issus des communautés indigènes, ce qui est véritablement un sujet de honte pour la Colombie.

*Je vous remercie.*



Source : Abattage d'arbres dans une parcelle en Colombie / <https://commons.wikimedia.org> (Matt Zimmerma).



### **Daniel BASTARD**

Puis-je vous demander deux mots désignant les priorités à mettre en avant selon vous durant cette journée ?

### **Juan Carlos LOSADA VARGAS**

Participation et organisation. Le territoire en Colombie est très désorganisé et mériterait d'être mieux organisé.



### **Daniel BASTARD**

La Cour constitutionnelle a reconnu l'Amazonie comme sujet de droit, mais quel type d'actions concrètes l'Etat colombien a-t-il pu décider pour protéger l'Amazonie ?

### **Juan Carlos LOSADA VARGAS**

La Cour ayant reconnu l'Amazonie comme sujet de droit, la présidence de la République a dû établir un *Compes*, une politique publique financée, car sans moyen, aucun résultat ne peut être espéré en la matière. Il existe aussi une coopération internationale autour de la défense de l'Amazonie. Les Britanniques, les Allemands et la Norvège mobilisent d'importants fonds pour défendre cette région en Colombie. Dans le contexte du réchauffement climatique, il est indispensable que les pays du Nord se mobilisent pour aider les pays de la zone à mettre en place les politiques environnementales. L'initiative de création d'un fonds « Pertes et dommages » lancée à Dubaï par le COP28 est d'ailleurs risible, alors que dans le cadre du fonds d'adaptation actuel, des pays comme la France, l'Angleterre ou les États-Unis sont très loin d'apporter les financements promis dans le cadre de l'Accord de Paris. À quoi bon continuer à créer des fonds si les pays qui doivent payer la dette historique du réchauffement climatique ne le font pas ? La coopération internationale nous apparaît absolument indispensable, car la Colombie est un pays pauvre et n'aura pas les moyens de soutenir une politique ambitieuse dans le temps. Il est temps pour les pays du Nord, qui ont une responsabilité prépondérante dans la tragédie que vit aujourd'hui la planète, d'y consacrer des moyens que les pays pauvres n'ont pas la possibilité de mobiliser.

### **Daniel BASTARD**

Il est effectivement important de rappeler les pays du Nord à leur responsabilité face au monde en général.

## 2

# Loi foncière et autonomisation juridique à la base

## L'exemple de la Sierra Leone



**Eleanor THOMPSON**

*Directrice adjointe de Namati*



En Sierra Leone, nous [...] considérons] que la terre appartient à trois catégories de personnes: ceux qui étaient là avant nous, les ancêtres, ceux qui sont actuellement là et ceux qui sont encore à naître.

Juan Carlos a parfaitement introduit mon propos en évoquant l'importance des approches centrées sur les communautés pour la prise de décision. En Sierra Leone, nous abordons la problématique non pas en termes écocentriques ou anthropocentriques, mais en considérant que la terre appartient à trois catégories de personnes : ceux qui étaient là avant nous, les ancêtres, ceux qui sont actuellement là et ceux qui sont encore à naître. Cette notion comprend l'idée que la terre et l'environnement, s'ils appartiennent aux êtres humains, ne sont pas pour autant leurs biens. Elle souligne la valeur de ce que l'environnement signifie comme moyen de subsistance et comme bien culturel.

Même si la terre est un des plus grands atouts de la Sierra Leone, elle n'a pas vraiment profité à la population, en particulier aux communautés rurales. Donc, sur les 5,4 millions d'hectares de terres arables du pays, environ 75 % restent non cultivées et 80 % des denrées alimentaires consommées dans le pays (dont le riz, le plus important) est importé et le pays souffre d'insécurité alimentaire.

En outre, les communautés rurales continuent de subir des injustices en matière de droit foncier, en raison de lois obsolètes. Les femmes, même lorsque le droit coutumier leur confère des droits égaux, ont vu leur accès à la propriété restreint. Certaines communautés souffrent de l'absence de tout pouvoir de décision ou de négociation, notamment face aux investisseurs fonciers. De plus, la corruption dans l'administration en termes d'acquisition de terre est importante. En 2012, dans le cadre d'un accord unilatéral conclu à huis clos, les autorités traditionnelles ont signé, sans demander l'avis des propriétaires, un engagement avec une entreprise de culture de palmiers à huile qui a obtenu la possibilité d'acquérir plus de 30 000 hectares de terre dans la Chefferie du Sud de la Sierra Leone. Cette surface représente l'ensemble du territoire de la Chefferie incluant les zones d'habitation, la totalité des ressources en eau, etc.

Nos juristes interviennent auprès des communautés pour les aider à comprendre ce que sont les lois foncières et les processus permettant d'acquérir des terres.

Namati, l'ONG à laquelle j'appartiens, prône une approche d'autonomisation juridique des communautés. Nos juristes interviennent auprès des communautés pour les aider à comprendre ce que sont les lois foncières et les processus permettant d'acquérir des terres. Nous avons ainsi aidé la communauté de la Chefferie du Sud à comprendre ses droits pour lui permettre de négocier un nouveau bail et réduire la cible de l'accord de 30 000 à 2 300 hectares, tout en incluant dans l'accord des protections environnementales et sociales au bénéfice de la communauté.

Depuis plusieurs années, le gouvernement de Sierra Leone semble avoir tout misé sur un développement à tout prix, y compris au mépris des droits des individus et des communautés et de la protection de l'environnement. Cela n'est pas différent des modèles de développement que nous observons à différents niveaux, communautaire, national et global. En Sierra Leone, la quasi-totalité des grandes opérations d'exploitation minière et de développement industriel sont dirigées par des grandes sociétés multinationales. Cette tendance, qui a vu le jour pendant la période coloniale et de traite des esclaves, n'a rien de nouveau. Ce paradigme est encore plus prononcé au niveau communautaire. Cela s'explique par le fait que ceux qui subissent le plus les dommages environnementaux et la perte de leurs terres n'ont pratiquement aucun rôle à jouer dans la création ou la mise en œuvre des règles et des systèmes qui sont censés les protéger. Ce développement ne doit pourtant pas nécessairement se faire en opposition avec les droits humains.

La vidéo *People-Rising Beside the Water* est projetée. Cette vidéo raconte comment Mme Jalloh et d'autres ont combiné le pouvoir de la loi avec le pouvoir de l'organisation pour annuler un contrat de bail auquel ils n'avaient jamais consenti, et ainsi arrêter la destruction de 75 000 acres de forêt tropicale.

<https://www.youtube.com/watch?v=I53mUMoiEso>



Sécuriser les droits foncières des agriculteurs en Sierra Leone.  
Source : <https://www.fao.org/in-action/securing-land-tenure-rights-sierra-leone/fr/>



Les expériences des communautés que j'ai mentionnées précédemment et celles de femmes comme Madame JALLOH qui apparaît dans le film, ont mené à l'adoption de la loi sur les droits fonciers coutumiers, qui leur garantit des droits fonciers plus importants, et ce en particulier pour les femmes. Les utilisateurs de la terre et les propriétaires fonciers de toutes les régions du pays se sont organisés pour apporter leur contribution aux consultations régionales sur la loi. Ils ont écrit une lettre au Président de la Sierra Leone et comme vous l'avez vu dans le film, ils se sont rendus au Parlement en très grand nombre pour demander directement à leurs députés d'adopter le projet de loi.

Les communautés ont le droit à un consentement préalable, libre et éclairé pour l'ensemble des projets industriels sur leur territoire.

Chaque disposition de la loi sur les droits fonciers coutumiers s'inspire des leçons tirées du système existant, à partir de cas spécifiques. Par exemple, la loi exige le consentement préalable, libre et éclairé pour tous les investissements fonciers, quel que soit le secteur, sans exclure certains domaines. Les communautés ont le droit à un consentement préalable, libre et éclairé pour l'ensemble des projets industriels sur leur territoire. À notre connaissance, il n'existe aucun régime juridique accordant de tels droits, aussi robustes, aux communautés ailleurs dans le monde. La loi renforce les garanties constitutionnelles en matière de non-discrimination et garantit que les hommes et les femmes ont des droits égaux à la terre en vertu du droit coutumier, tout en interdisant les lois ou les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes vis-à-vis de la terre. Elle prévoit un pourcentage minimum de femmes – qui représentent en Sierra Leone la part la plus importante des utilisateurs de terres – au sein de toutes les structures d'administration foncière dans l'ensemble du pays.

La nouvelle loi ne concerne pas seulement la préservation des droits coutumiers ou les droits fonciers. Elle contribue également à protéger les moyens de subsistance et l'environnement des communautés, en interdisant le développement industriel dans les zones écologiquement sensibles.

Toutefois la mise en œuvre de cette loi est encore naissante. De façon réaliste, il faudra des décennies pour que les personnes et les communautés puissent profiter pleinement de ces nouveaux droits. L'expérience a montré qu'un cadre juridique progressif n'est qu'un des facteurs qui influence *in fine* la réalisation et la concrétisation de ces droits et l'amélioration de la gouvernance foncière en Sierra Leone. Des efforts devront être déployés pour faire avancer la concrétisation de ces droits. Cela passera par la collaboration continue de multiples parties prenantes, comme cela a déjà été dit par les intervenants précédents. Dans tous les processus législatifs dont j'ai été témoin en Sierra Leone, aucun ne réunissait comme celui-ci toutes les parties prenantes concernées, c'est-à-dire le gouvernement, la société civile, les autorités traditionnelles et le secteur privé. Tous les acteurs impliqués ont œuvré ensemble pour façonner cette loi. Cette coopération se retrouve dans le résultat législatif, et se traduit en pratique à travers une collaboration qui s'est poursuivie après la phase de promulgation des lois et au cours de la phase de leur mise en œuvre.

L'un des plus grands défis à relever pour la mise en œuvre de cette loi est le niveau de connaissance qu'en auront les acteurs, tant les communautés, que les ministères, les agences gouvernementales, le secteur privé et la société civile. Ils doivent connaître ces lois pour pouvoir les utiliser ou pour faire en sorte qu'elles soient appliquées. La société civile, et en particulier les acteurs communautaires, joue en ce sens un rôle crucial dans la sensibilisation vis-à-vis de ces nouvelles lois, qui doivent être accessibles dans des langues et des termes compréhensibles par tous.

Dans la mesure où ces lois visent à rendre la prise de décisions en matière foncière plus inclusive et également plus démocratique, il est important de lutter également contre la corruption et le chaos dans l'administration foncière.

L'un des derniers tests essentiels à surmonter par rapport à la mise en œuvre de cette loi, consistera à savoir si les grandes entreprises minières et agro-industrielles en tiendront compte ou bien continueront comme si de rien n'était, ou si elles vont s'efforcer d'obtenir un consentement écrit, libre, préalable et éclairé des propriétaires fonciers coutumiers avant l'acquisition de terres, et ce pour tous les types d'investissements. La société civile est déjà engagée sur ce front, mais il reste encore beaucoup à faire. Récemment, Namati a lancé une liste de contrôle (« *checklist* ») applicable aux investissements fonciers, que les entreprises et les communautés avaient réclamé jusqu'ici. D'autres membres de la société civile plaident pour que les entreprises et les donateurs apportent des contributions financières pour faire en sorte que les communautés continuent à travailler et à s'impliquer sur ces questions.

La Sierra Leone a maintenant l'opportunité de devenir un leader mondial et un promoteur du développement durable mené par la communauté, ascendant (« *bottom-up* »), respectueux des droits. C'est un défi, mais nous savons comment le relever.

### **Daniel BASTARD**

Quelles sont pour vous les deux priorités qui vous viennent à l'esprit appliquées au thème que vous avez développé aujourd'hui ?



### **Eleanor THOMPSON**

Le premier terme serait une approche centrée sur la communauté. Tout doit partir de la base. Lorsque cela se produit, les autorités traditionnelles, les gouvernements et même le secteur privé parviennent à une plus grande efficacité. Il en va de même pour les investisseurs. Lorsque les communautés évoluent dans un contexte de sécurité foncière, leurs investissements sont eux-mêmes sécurisés, puisque chacun sait ce qu'il peut attendre et ce qu'il peut obtenir. S'assurer de la participation de la communauté et s'assurer que la prise de décision, les lois, les politiques et les pratiques émanent de la base est le premier élément clé.

Pour le second terme, je retiendrai la collaboration des parties prenantes, qui est essentielle, qui permet d'aboutir à des résultats probants, au niveau des lois, des politiques et de leur mise en œuvre ensuite.

# 3

## Le consentement libre, préalable et éclairé pour les peuples autochtones

### L'exemple du Bangladesh



#### David HEMBROM

Directeur régional de Caritas Bangladesh



Je suis fier de me trouver parmi vous pour vous apporter quelques informations concernant le consentement préalable, libre et éclairé (CLIP) au Bangladesh.

Notre pays, situé au sud de l'Asie, est devenu indépendant en 1971, après la guerre de libération contre le Pakistan. Précédemment, jusqu'en 1967, nous étions une colonie britannique. Au Bangladesh, la densité de population est forte.

Il est intéressant d'être conscient du contexte de notre pays pour évoquer la question du consentement. En effet, notre pays connaît de fréquents déplacements de populations, plus ou moins acceptés par les peuples autochtones. De nombreuses décisions, souvent empreintes de la corruption, sont prises sans le consentement des populations concernées. J'appartiens à la communauté Santal au Bangladesh, nous avons été évincés de nos terres sans respect du consentement préalable, libre et éclairé. Ce consentement préalable n'est souvent possible que si des ONG, des journalistes et la société civile se mobilisent. Les citoyens ne connaissent pour la plupart pas ce principe. Le consentement préalable, libre et éclairé a toutefois été mis en place sous la forme de pilotes de différentes façons, mais pas de manière globale. Je vais vous citer deux cas illustratifs du contexte en la matière.

Le premier cas est relatif à la leader autochtone, Mme Bably. En 2021, j'animais une session de discussion de groupe focalisée dans l'un des punjis (village regroupé où vivent les peuples autochtones Khasi) dans la région de Sylhet. Parmi les participants, figurait Mme Bably, l'une des dirigeantes autochtones. Pendant les échanges, nous avons reçu un message selon lequel certains fonctionnaires du Bangladesh Forest Department (BFD) ainsi que quelques personnes et policiers sont entrés dans le Dolukchara punjii pour planter des arbres, en prétendant que la terre appartient au département des forêts. Il n'y a pas eu d'informations préalables, ni de requête du consentement des populations présentes. Par ailleurs, le temps que nous nous rendions au village, Mme Bably avait été contactée par la police, avec l'information qu'une plainte était déposée contre elle, pour obstruction à l'action gouvernementale. Elle n'était pourtant pas sur place pendant toute la journée. C'est un scénario assez courant au Bangladesh.

De nombreuses décisions, souvent empreintes de la corruption, sont prises sans le consentement des populations concernées.



Je souhaiterais citer un autre exemple, celui du projet « *Sustainable Forests and Livelihoods* » (SUFAL), financé par la Banque mondiale, à Modhupur, dans la région de Mymensingh, où les populations majoritaires sont des peuples autochtones Garo. L'objectif de ce projet était d'améliorer la gestion collaborative des forêts et d'accroître les avantages pour les collectivités tributaires des forêts. Il faut mentionner ici que la terre et les forêts sont la principale source de subsistance des peuples autochtones Garo. Le Comité d'aménagement forestier collaboratif (CGFC), le Village de conservation des forêts (FCV) et les Forums de conservation des villages (VCF) étaient censés être formés sur le droit au consentement libre, préalable et éclairé. En fait, le département des forêts du Bangladesh a impliqué des dirigeants autochtones controversés dans leur plan. La majorité des peuples autochtones n'ont pas été suffisamment consultés.

Une étude intitulée « *No Attributability, no accountability: a case study of participatory forest management in Bangladesh* » a été réalisée en février 2022. Ce document révèle que les droits au CLIP ont été violés et que les peuples autochtones ont été affectés négativement.

Dans les faits, les peuples autochtones n'ont pas été consultés dans l'établissement et la mise en œuvre de ces projets. Seulement ils ont été signifiés d'un avis légal pour quitter les lieux.

De nombreux projets concernent la création d'écoparcs, de parcs nationaux, de sites d'éco-tourisme, en particulier autour de la forêt. Malheureusement, la majorité de ces projets se trouvent sur les terres des peuples autochtones dans la région de Mymensingh et de Sylhet. Dans les faits, les peuples autochtones n'ont pas été consultés dans l'établissement et la mise en œuvre de ces projets. Seulement ils ont été signifiés d'un avis légal pour quitter les lieux. Le gouvernement ne tient pas compte des protestations de ces populations.

Concernant les peuples autochtones au Bangladesh, il y avait aussi auparavant un quota réservé pour les étudiants autochtones pour les études supérieures, en particulier pour l'admission dans les universités générales, les universités de médecine et de génie et dans les services publics. Cela a été aboli en 2018, simplement par un avis publié dans la gazette du gouvernement sans consultation des peuples autochtones. La décision a été prise en réponse à une série de protestations à l'échelle du pays.

Autre élément en ce qui concerne le CLIP, c'est la violation récurrente du *State Acquisition and Tenancy Act 1950, (East Bengal Act)*. Cette loi vise à restreindre la cession des terres par les autochtones. Toutefois, le commissaire adjoint du gouvernement pour les terres (AC-Land) valide les demandes sans consulter les propriétaires fonciers autochtones. En conséquence, les peuples autochtones perdent des terres et les terres sont accaparées.

De manière générale, le gouvernement adopte une attitude différenciée au travers des actions qu'il mène. Un grand nombre de terres appartenant aux peuples autochtones relèvent du « ministère des Forêts », même si les peuples autochtones y vivaient depuis des temps immémoriaux. Comme dans la région de Mymensingh et de Sylhet. La situation est différente dans le district de Dinajpur, où les peuples autochtones vivent aussi sur les terres forestières. Le gouvernement ne fait généralement pas pression pour expulser les peuples autochtones de Dinajpur. Aucun écoparc, éco-tourisme, parc national, réserve forestière n'ont été établis dans cette

région de Dinajpur. Le scénario diffère donc d'un secteur à l'autre. Il y a une commission foncière pour les Chittagong Hill Tracts pour régler les différends fonciers. Il n'existe pas de commission foncière pour les peuples autochtones des plaines.

Nous assistons toutefois à certaines expropriations des populations autochtones dans la zone proche de l'océan. Le système gouvernemental autonome mis en place n'est pas reconnu et le gouvernement n'accorde pas l'attention nécessaire aux demandes des peuples autochtones, y compris à la requête des femmes, de disposer de sièges dans les organes de gouvernance locaux, tels que le conseil de l'union, ou les conseils de sous-district. Par conséquent, le principe du consentement préalable, libre et éclairé est le plus souvent violé.

Dans ce contexte, Caritas incite les personnes au Bangladesh à faire valoir leurs droits, en les sensibilisant à leurs droits. Cependant, nous sommes confrontés à des difficultés avec le gouvernement lorsque nous le critiquons. J'espère que ces informations vous seront utiles pour identifier des pistes de progrès afin de mieux défendre les populations autochtones, et les faire reconnaître par le gouvernement au Bangladesh, en tant que telle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Une fois que cela sera acquis, le principe sur le consentement préalable et éclairé pourra être appliqué.

### **Daniel BASTARD**

Pouvez-vous nous faire part de deux mots qui constituent selon vous des priorités dans le contexte du Bangladesh pour promouvoir les droits des populations indigènes ?



### **David HEMBROM**

La reconnaissance constitutionnelle des peuples autochtones me semble être la plus nécessaire, de même que la sensibilisation des populations à leurs droits.



Source : freepik.com (EyeEm)

## 4

# L'exemple du Projet « Paysage Forestier Nord-Congo »

## République du Congo



### Alain NONOUKA-GOMAT

*Ingénieur en chef des Eaux et Forêts et Coordonnateur  
du Projet Paysage Forestier Nord-Congo (PPFNC),  
Ministère de l'Économie forestière*



Dans cette approche paysage se retrouvent inclus les trois piliers du développement durable, en l'occurrence le social, l'économique et l'environnement. Sur le plan social, ce projet prévoit l'implication des populations.

J'aimerais commencer mon intervention en exprimant toute ma gratitude à l'AFD qui m'a fait l'honneur de m'inviter. Il s'agit ici de parler d'un projet de développement innovant qui a commencé en 2020 pour une durée de quatre ans.

La présentation que j'en fais a un lien direct avec les droits humains et le développement, puisque le projet PPFNC se caractérise par une particularité liée à une approche paysage. Dans cette approche paysage se retrouvent inclus les trois piliers du développement durable, en l'occurrence le social, l'économique et l'environnement. Sur le plan social, ce projet prévoit l'implication des populations.

Ce projet est financé principalement par l'AFD, mais aussi par le Fonds français pour l'environnement mondial, ainsi que par des sociétés forestières comme CIB, IFO, et WCS, ce dernier étant en même temps un partenaire technique.

Ce projet se décline en quatre composantes. La première est en rapport avec la biodiversité et les corridors écologiques. Elle est mise en œuvre par WCS. Une deuxième composante est en rapport avec le développement local. La troisième composante est l'aménagement forestier durable et enfin, la quatrième est essentiellement liée à l'aménagement intégré du territoire, tout en assurant un développement socio-économique de la zone.

Ce projet se situe au nord du Congo et s'étend dans la Sangha, la Likouala et la partie nord de la Cuvette-Ouest, pour une superficie globale de neuf millions et demi d'hectares. Cette zone recèle des atouts très importants puisqu'on y trouve au total 19 concessions forestières et plusieurs aires protégées.

Un deuxième aspect est très important à souligner : la République du Congo fait partie du bassin du Congo, deuxième poumon écologique mondial. Cette zone est très importante en matière de biodiversité et doit être préservée.



Plusieurs projets pilotes sont développés dans le cadre de la composante 2 en rapport avec le développement local. Une vingtaine de projets sont représentés largement dans la zone d'emprise à laquelle je viens de faire allusion.

Nous avons un défi à relever du point de vue de l'implication des populations. Avant de l'évoquer, je dois vous signaler qu'au Congo, divers dispositifs sont mis en place et une démarche tend actuellement à établir un cadre juridique pour réguler certaines questions, en l'occurrence celle en rapport avec l'implication des populations, des communautés locales et des peuples autochtones. La loi 33-2020 du 8 juillet 2020 régit le code forestier au Congo. Cette loi récente contient de nouveaux concepts comme celui de CLPA (« Comité local et peuples autochtones ») qui vise à prendre ces populations de plus en plus en considération afin qu'elles puissent s'exprimer et ne plus se voir simplement imposer les projets.

Le deuxième concept est celui du « CLIP », ici le consentement libre, informé et préalable. Comme vous le savez, dans le processus, il s'agit, à un moment donné, d'impliquer ces populations pour qu'elles puissent intervenir, qu'elles donnent leur point de vue et fassent connaître leur avis jusqu'au bout de la chaîne de décision.

Au total, 20 projets pilotes ont été lancés, dont 14 en 2023. Ils ont été sélectionnés selon plusieurs critères jusqu'à la sélection des villages, qui doivent impérativement se trouver au sein de séries de développement communautaires (SDC), lesquelles se situent à l'intérieur des unités forestières d'aménagement. Cela suppose que les sociétés forestières qui agissent dans ces zones disposent de plans d'aménagement. Ensuite, des sélections ont été réalisées avec l'implication des populations, des conseils de concertation et des comités de villageois afin d'identifier les ménages répondant aux conditions leur permettant d'être bénéficiaires de ces projets pilotes.

Nous avons aussi utilisé la notion de discrimination positive, puisqu'il s'agit ici de prendre en compte la nécessité de respecter un pourcentage de 50 % de femmes et de 50 % de représentants des peuples autochtones, afin d'éviter une discrimination totale.

Une charte d'engagement environnemental et social a été signée avec les bénéficiaires, prenant en compte notamment l'absence de déforestation, le respect des groupes vulnérables et l'interdiction du travail des enfants.

Le MGPC, ou mécanisme de gestion des plaintes et des conflits est également très important. Cet outil permet aux populations qui rencontreraient des problèmes de les exposer. Nous avons recruté des animateurs chargés de la gestion de ces projets pilotes par Unité forestière d'aménagement (UFA). Nous avons également mis en place des points focaux qui ont pour mission de prendre en charge l'ensemble des problèmes que peuvent rencontrer ces populations, afin de chercher à les régler. Si cela n'est pas possible localement, elles les font remonter aux référents mis en place par UFA.

Les sélections [des projets pilotes] ont été réalisées avec l'implication des populations, des conseils de concertation et des comités de villageois.

Nous avons signé des accords de subvention avec les populations, en l'occurrence les peuples autochtones et les Bantous.

En matière de prise en compte des droits coutumiers des CLPA, le projet s'inscrit dans le respect des textes en vigueur au Congo, qui portent essentiellement sur la promotion et la protection des populations autochtones. Ce texte date de 2011 et met justement en relief la protection de ces populations. Il existe, au sein du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones, une direction générale qui s'occupe directement des problèmes des populations et des peuples autochtones. C'est une nouveauté qui illustre la dynamique qui est mise en place pour davantage prendre en compte ces populations.

Le projet a pour ambition de préparer les acteurs locaux à adopter la méthodologie développée pour les projets pilotes, afin qu'ils puissent prendre le relais à un moment donné, pour la mobilisation des fonds de développement local générés par la fiscalité forestière.

Nous avons organisé un atelier auquel nous avons invité l'ensemble des acteurs et des parties prenantes afin d'évaluer ensemble la proposition du PPFNC qui consiste à mettre à leur disposition des outils pour la gestion des fonds de développement local. Cette expérience a permis d'aboutir à des recommandations et l'ensemble des partenaires participants, ont estimé que l'idée était remarquable et que le PPFNC avait produit quelque chose de très positif.

D'une façon structurelle, ces 20 projets pilotes concernent essentiellement des filières de cacao, de manioc et de PFNL, produits forestiers non ligneux (dont le miel, le poivre noir et les feuilles de marantacées). Au sein des deux départements phares, la Sangha et la Likouala, sont menés un certain nombre de projets pilotes. Ils sont au nombre de 7 dans la Sangha et de 13 dans la Likouala. Le principe a été simple : nous avons signé des accords de subvention avec les populations, en l'occurrence les peuples autochtones et les Bantous, dans les proportions que j'ai indiquées. Ces accords permettent de créer un cadre plus ou moins légalisé. Ces projets pilotes sont développés par ces populations qui en sont les bénéficiaires.



**Il s'agit d'une très belle expérience, totalement novatrice dans notre pays. Il consiste à ce que les populations elles-mêmes se prennent en charge.**



Il s'agit d'une très belle expérience, totalement novatrice dans notre pays. Il consiste à ce que les populations elles-mêmes se prennent en charge. L'objectif poursuivi est la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la précarité. Nous apportons à ces populations, sans déroger à leurs habitudes alimentaires, des outils, des appuis divers afin qu'elles soient capables, à un moment donné, de se prendre elles-mêmes en charge.

Nous avons également mis en place des incitations financières pour favoriser les bonnes pratiques. Ces projets pilotes permettent la dynamisation de la vie locale par la création et la formalisation de groupements agricoles pour la commercialisation des productions. Nous attendons également une augmentation des revenus des bénéficiaires. Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de développement local privilégiant le « zéro déforestation ». Ce sont des projets destinés aux populations vulnérables visant à assurer leur sécurité alimentaire et l'établissement de filières connectées à des marchés.

De façon plus globale, le PPFNC permet le développement d'outils d'aide à la décision, le renforcement des capacités des bénéficiaires institutionnels. Le projet relève directement du ministère de l'Économie forestière. Le projet apporte un cadre novateur aux appuis, qu'ils soient techniques, méthodologiques, ou financiers pour aller plus loin dans le cadre de la préservation de la biodiversité. Le but final ici est bien la préservation de la biodiversité, le maintien du continuum écologique, tout en développant le caractère socio-économique de la zone.

*Merci.*

### **Daniel BASTARD**

Pour clore ce débat, quelles sont les deux priorités qui doivent selon vous être mises en avant à l'avenir ?

### **Alain NONOUKA-GOMAT**

La première priorité, en tenant compte de l'objectif global du projet, doit consister à préserver la biodiversité tout en assurant le développement socio-économique. Cela résume tout mon propos. En deuxième lieu, je plaide pour plus d'action et moins de discours.

### **Daniel BASTARD**

Il me semble qu'il s'agit là d'une très bonne conclusion à cette première partie de table ronde. Nous commençons à mieux percevoir comment les droits humains, les droits de la nature et le droit à un environnement sain sont vraiment intimement articulés. Je vous remercie pour vos contributions et appelle les trois prochains intervenants à nous rejoindre.

# 5

## Urbanisme, environnement et nature : les citoyens pollinisateurs

### Costa Rica

#### Daniel BASTARD

Curridabat, au Costa Rica, a réorganisé tout son plan d'urbanisation autour de ses habitants non-humains, ce qui me semble extrêmement poétique, tout en étant extrêmement politique. J'invite Edgar MORA à nous expliquer de quoi il est question.



#### Edgar MORA

*Ministre de l'Éducation publique du Costa Rica (2018-2019),  
maire de Curridabat (2007-2018)*

*Bonjour,*

Je remercie l'Agence française de développement de m'avoir invité à ce colloque. Je suis venu vous parler du sujet suivant « Urbanisme, environnement et nature : les citoyens pollinisateurs, l'exemple de Curridabat au Costa Rica ».

Je commencerai mon intervention en faisant référence à un texte publié il y a plus de 470 ans, dans une ville naissante d'Amérique latine.

« [...] en 1552, le gouverneur du Guatemala, Tomás López Medel, ordonnait de rassembler les peuples autochtones dans des espaces définis où chacun d'entre eux disposerait " d'une église, ainsi que de rues tracées et d'une place ". Tomás López Medel avait observé que les indigènes cultivaient à l'intérieur de leur village. Il leur interdit de continuer cette pratique en leur enjoignant ce qui suit : " Ne semez aucun maïs dans la ville. Tout doit être très propre. Il ne doit pas y avoir d'arbres. S'il y en a, coupez tout ". »

Nous avons entendu et colporté le cliché selon lequel les problèmes de nos villes dans le Sud Global étaient dus à leur absence d'aménagement du territoire.

Cependant, au contraire de ce que prétend ce cliché, nos villes et villages, quelle que soit leur taille, ont été aménagés de façon très précise par les pouvoirs coloniaux, avec une attention aux détails, mais sans prendre en compte la soutenabilité, l'inclusion,

Nous avons utilisé le système de pollinisation comme modèle de prospérité, et nous avons opposé à la vision du colonisateur la reconnaissance de la citoyenneté aux pollinisateurs.

ou la résilience. Selon moi, c'est l'une des raisons qui explique que la configuration des villes d'Amérique latine ait aujourd'hui atteint ses limites. Elle n'offre pas la possibilité d'une croissance durable et saine, respectueuse des droits humains et permettant une relation plus juste avec la nature. Cette déclaration politique que je vous ai partagé témoigne des obstacles que « la Ville Ordonnée » a instaurés à la relation symbiotique entre la nature et les peuples indigènes au nom de la planification urbaine. Cela montre également que la dimension politique est prégnante dans la planification urbaine, et reflète tous les actes et les dynamiques de pouvoir de l'humanité.

Les villes ont servi à créer des subordinations, comme on l'a vu, mais le scénario établi à l'origine peut être mis à jour par d'autres agendas, au moins jusqu'à un certain point, et jusqu'à ce que les villes demeurent les lieux où vivent les individus.

Dans ma ville, Curridabat, nous croyons que le changement le plus significatif que l'on puisse apporter à la Ville Ordonnée pour la restituer dans le XXI<sup>e</sup> siècle consiste à redéfinir l'urbain en tant que conteneur multidimensionnel d'expériences avec beaucoup plus de citoyenneté que celle conçue par pouvoir colonial. En effet, ce dernier a construit des habitats hyper humanisés pour empêcher le contact avec la nature et a limité la capacité et le pouvoir des habitants de transformer la ville.

#### *Que faisons-nous à Curridabat ?*

Ciudad Dulce, notre programme d'urbanisme, vise à créer les conditions pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants des territoires, qu'ils soient humains ou non humains. Nous avons utilisé le système de pollinisation comme modèle de prospérité, et nous avons opposé à la vision du colonisateur la reconnaissance de la citoyenneté aux pollinisateurs. Nous voulions, par ce biais, alerter et susciter des actions pour éviter que la ville interrompe le paysage et au contraire réussir à harmoniser le bâti avec la nature.



Source : pexels (phil-mitchell).

Pendant des siècles, les rues n'étaient visitées ni par les colibris, ni par les femmes, en raison de ces deux carences : l'absence de sécurité et de flore.

### *Pourquoi incluons-nous les pollinisateurs en tant que nouveaux citoyens ?*

Bien que nous ne le percevions généralement pas, les rues sont en réalité des couloirs de pollinisation que ces pollinisateurs pénètrent quotidiennement quand ils arrivent dans la membrane urbaine. Ainsi, la structure fractale des villes favorise notamment une alliance entre les colibris et les femmes. Pour ces deux types de citoyens, il est bénéfique que les villes disposent de buissons fleuris qui offrent du nectar aux colibris et de la sécurité aux femmes. Pendant des siècles, les rues n'étaient visitées ni par les colibris, ni par les femmes, en raison de ces deux carences : l'absence de sécurité et de flore.

Les pouvoirs locaux peuvent révéler, renforcer et protéger ce type de liens infinis que j'appelle « alliances invisibles ». Ces alliances ont le pouvoir de transformer l'espace urbain en une plateforme de capacités et de valeurs guidées par les demandes des citoyens et non pas par l'offre de bureaucraties économiques et corporations politiques qui savent convertir leurs intérêts en une priorité pour tous. Selon cette logique, la sève des villes sont les demandes, et pour qu'il y ait des demandes de qualité il faut la formation de nouvelles citoyennetés.

Pensez maintenant à un colibri qui est né et a grandi à Curridabat, ma ville. Pensez à Frankie, un colibri qui vit sur mon patio et se déplace comme tous les autres habitants du quartier. Son itinéraire, ses actes et ses visions représentent une vertèbre de suggestions innovantes. Frankie se rend dans des squares publics et visite également d'autres squares : les cours privés des immeubles de Curridabat.

Pour Frankie, la séparation entre espace public et espace privé n'a aucune importance : il pénètre cette membrane juridique comme si de rien n'était. Pour Frankie, la forme de notre quartier est celle d'un archipel de squares d'où émerge la vie.

Pour moi, à l'inverse, ce n'est qu'un réseau énergétique d'immeubles privés. Du point de vue économique, si cet archipel devait comptabiliser son produit intérieur brut, sa principale source de rentabilité serait la pollinisation. L'économie de cet archipel reposerait sur ses services écosystémiques.

Frankie se déplace entre toutes les îles de cet archipel de façon naturelle, puisque c'est la nature dans laquelle il est né et la nature dans laquelle il opère en tant qu'être biologique. Il trouve naturel de se déplacer ainsi dans une rue. Le trottoir aussi lui semble quelque chose de naturel. Pour Frankie, le fil sur lequel on suspend le linge est aussi naturel que la branche d'un arbre au printemps. Dans les yeux de Frankie, notre ville est la nature même, c'est un organisme biologique.

Frankie nous suggère de nous percevoir en tant qu'êtres humains comme partie intégrante de la nature, et de considérer que nos constructions le sont tout autant. C'est une demande tout à fait radicale du point de vue politique. Il s'agit de définir la fonctionnalité biologique qu'auront nos villes à l'avenir, au-delà de leur configuration même.

Si Frankie est un habitant biologiquement fonctionnel qui apporte de la valeur à la

ville au lieu de lui en soutirer, il doit être considéré comme un citoyen, comme les autres pollinisateurs, et leurs expériences doivent être prises en compte pour repenser l'évolution de la ville. Curridabat considère que la forme de la ville doit être gouvernée comme s'il s'agissait de la nature, et ce n'est pas ce que l'on fait habituellement.

Cette philosophie ne correspond pas à la vision classique de l'organisation urbaine. En effet, la réussite d'une ville qui propose ce type de changement est déterminée par la capacité de ses citoyens à obtenir des résultats émergents et inattendus, supérieurs aux résultats habituels, même si ceux-ci sont satisfaisants. En d'autres termes, pour que la ville agisse en tant que nature, sa société doit apprendre à gérer ce qui arrive et non pas se contenter de considérer ce qui est défini *ex ante*. Ceci remet en cause la pertinence des plans stratégiques et des projets en tant qu'instruments primordiaux de développement.

Notre apprentissage nous a montré que la nature, l'habitat, la gouvernance et les sentiments sont les quatre versants tributaires qui alimentent le principal courant par lequel les expériences de tous et de tout doivent être dans une situation constante d'échange et d'oxygénation. Ceci me semble être un destin sensé pour l'avenir de tout ce qui vit sur la planète.

*Merci de votre attention.*



Source : Ville de Curridabat / <https://bit.ly/49m9Blu>

### **Daniel BASTARD**

Pouvez-vous nous faire part de deux mots décrivant deux priorités à vos yeux ?



### **Edgar MORA**

Pour faire court, je dirais que la conception détermine le résultat.



## Daniel BASTARD

Dans quelle mesure, ce qui a été mis en place à Curridabat est répliquable ? Quelles seraient, selon vous, les conditions nécessaires à la transposition de ce modèle dans un autre lieu ?

## Edgar MORA

Notre modèle est tout à fait répliquable en d'autres endroits, indépendamment de leur taille. Il suffit d'avoir la volonté de transcender cette matérialité. Dans le cas du *Sud Global*, cette matérialité provient de la colonisation et traduit l'importance donnée à la configuration. Il s'agit d'établir des méthodes de conception des lieux et des politiques publiques qui prennent en compte d'autres valeurs issues de la conception de la nature. Tout ce que conçoit la nature est évidemment configuré, mais selon des rythmes et des échelles propres qu'il faut prendre en compte. Toutes les politiques publiques que nous nommons la *Ciudad Dulce*, la ville douce, reposent sur notre conviction selon laquelle la pollinisation apporte la prospérité. Nous nous en inspirons pour aménager l'habitat. Nous ne faisons pas qu'appliquer des méthodologies classiques, mais nous les combinons. L'élément le plus important ici me semble de faire fonctionner ensemble et en harmonie au sein de l'administration publique deux appareils distincts, l'un lançant des projets traditionnels débouchant sur des résultats inattendus, et le second étant chargé de tirer profit de ces résultats en les analysant pour produire une nouvelle théorie du lieu à son tour insérée dans la conception.

Il s'agit en effet d'utiliser les résultats émergents comme s'ils étaient produits par la nature, même s'ils apparaissent de façon spontanée. C'est certainement ce qui est le plus compliqué à mettre en place, car il faut que les villes soient disposées à maximiser l'utilisation de l'autonomie. Sans autonomie, ceci est impossible. C'est pourquoi ce type de programmes dans lesquels il existe une possibilité de revaloriser la nature dans les espaces que nous habitons doivent être produits là où les gens vivent, pas là où l'a décidé l'État. L'appareil d'État est en fait une fiction juridique, sans lien avec qui que ce soit. Je préfère parler d'un gouvernement qui est en lien avec tous et avec tout. Notre modèle permet de ne rien rater, de profiter de tout ce qui surgit de façon spontanée. Évidemment, c'est un grand choc culturel pour nous qui devons en finir avec le modèle colonial. Il s'agit non plus de raisonner en fonction du projet initial, mais de vivre en fonction de ce qui arrive, à l'inverse de ce qui a été fait depuis 500 ans en Amérique latine. Dans leurs cultures originales, les populations indigènes ignoraient le concept de projet. Elles avaient en revanche développé de fortes capacités à gérer l'inattendu.

## Daniel BASTARD

S'intéresser non pas au projet, mais à la réalité de ce qu'on vit peut effectivement être un atout. Merci beaucoup.

# 6

## Déplacés internes et migrants environnementaux

### L'exemple du Cameroun



#### Estelle EWOULE-LOBEM

*Secrétaire générale de l'Action pour la protection en Afrique des déplacés internes et des migrants environnementaux (APADIME), lauréate de l'initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme*



Wangari Maathai

Le bassin du Congo est à juste titre considéré aujourd'hui comme le deuxième poumon de la Terre, après celui de l'Amazonie.

Mon propos concerne les forêts du bassin du Congo et compte tenu des contraintes temporelles qui s'imposent, je m'efforcerai d'aller droit au but. Je me présente aujourd'hui devant vous comme une activiste, qui allie à la fois le courage de ma compatriote Met ALI-NGOM, présente aujourd'hui, le courage aussi de Simone de Beauvoir quand elle lançait le mouvement féministe, et la passion de Wangari MAATHAI, à qui je rends un vibrant hommage.

Je viens du Cameroun et je suis cofondatrice de l'Action pour la protection en Afrique des déplacés internes et des migrants environnementaux plus connue sous l'acronyme de l'APADIME. Je représente une nouvelle forme de militantisme féminin, qui promeut les valeurs de développement durable, de protection de l'environnement, antiracistes et de protection des droits de l'Homme, et plus particulièrement des peuples autochtones dans le bassin du Congo, en Afrique.

Le bassin du Congo est à juste titre considéré aujourd'hui comme le deuxième poumon de la Terre, après celui de l'Amazonie, dont mes confrères ont longuement parlé. Nous avons les mêmes problématiques, les mêmes enjeux, les mêmes défis et les mêmes préoccupations. Il représente plus de 300 millions d'hectares en termes de superficie. À la jonction entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, une forme de gestion concertée des forêts du bassin du Congo a été mise en place, avec l'appui de bailleurs de fonds étrangers comme l'AFD ou l'Union européenne. Ces vastes forêts ont été scindées en cinq zones et nous travaillons particulièrement dans le Tridom, qui comprend le Cameroun, le Gabon et le Congo. Sa diversité forestière et faunique fait de cette région une très grande zone de conservation et de séquestration du carbone.

La problématique des peuples du bassin du Congo est liée à la création des aires protégées dans ce grand espace. Les peuples autochtones sont considérés comme les gardiens de ces forêts depuis des années, à l'image de ce que nous connaissons



en Amazonie. Ils vivent de la chasse, de la pêche, de la cueillette, et des valeurs culturelles sont attachées à cette forêt. Cette situation soulève en moi des questions mémorielles, parce que j'ai tu en moi durant des années ce côté autochtone. En effet, du sang pygmée coule dans mes veines, et au Cameroun, être Pygmée fait de vous l'équivalent d'un sous-homme. Pygmée est d'ailleurs considéré comme une insulte. Cette origine me faisait tellement honte qu'il a fallu que je la cache. Cependant, aujourd'hui, je suis fier de valoriser cette origine et d'affirmer que j'appartiens aux peuples des forêts du bassin du Congo. Je suis fière de défendre leurs droits et de lutter contre la dégradation et les violations de nos espaces fonciers dans les forêts du bassin du Congo.

Lors de la création des aires protégées dans les forêts du bassin du Congo, il n'a pas été tenu compte du fait que des populations vivaient dans ces forêts, comme c'est le cas en Amazonie. Tout a été décidé par nos gouvernants et la révolution économique qui a suivi a débouché sur des contrats de concession conclus avec de grandes sociétés forestières. Or ces sociétés, en arrivant sur le terrain, ne tenaient pas compte des droits des populations autochtones et ne respectaient pas les engagements contenus dans les contrats de concession qu'elles avaient signés avec l'État.

J'ai cofondé l'APADIME il y a de cela une dizaine d'années. Nous avons trois axes de travail. Dans le cadre du volet des droits humains, indissociable de l'environnement, nous avons décidé de travailler sur la criminalité environnementale dans le bassin du Congo, de nous attaquer à des poches de vulnérabilité où le crime organisé sévit et viole les droits des peuples autochtones. Le crime organisé est en pleine croissance au sein des forêts du bassin du Congo, avec de graves impacts sur les droits des peuples autochtones. La criminalité environnementale organisée concerne principalement les coupes illicites, l'exploitation illégale des bois, l'exploitation illégale d'essences protégées, le trafic d'espèces protégées, l'exploitation illégale des minerais, surtout l'or et le diamant, prisés par les étrangers dans nos villages et dans nos zones d'intervention.

Face à cette vulnérabilité accrue par la création des aires protégées, les populations autochtones ont été délocalisées loin de leurs bases et ont reculé. À cette vulnérabilité créée par les hommes s'ajoute la vulnérabilité liée aux changements climatiques, aux déforestations occasionnées par les grandes sociétés exploitant le bois et par un cercle de criminels qui s'installent dans les forêts du bassin du Congo, parce que nous sommes aux confins de la corruption, du crime environnemental, du crime financier et de la désorganisation des institutions nationales au niveau du Cameroun où le crime sévit de façon très violente.

Nous ne travaillons pas seuls dans le bassin du Congo. L'APADIME a eu la chance de pouvoir constituer un réseau avec différents acteurs dans le Tridom, au niveau du Gabon et de la RDC, où la situation est beaucoup plus grave qu'au Cameroun. Nous travaillons avec la Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC), à travers son fonds de résilience qui nous accompagne sur le terrain, nous forme en matière de sécurité, organise notre travail afin de nous accompagner dans cette lutte contre le crime organisé et pour la préservation des droits des peuples autochtones

Face à cette vulnérabilité accrue par la création des aires protégées, les populations autochtones ont été délocalisées loin de leurs bases et ont reculé.





Source : Femme pygmée / 123rf.com (surz)

La misère accrue est exploitée par les gangs criminels. Ils utilisent cette misère pour exploiter et manipuler la population autochtone qui est ignorante de la législation.

et des communautés locales au niveau du Cameroun. Au Cameroun, on ne parle pas de peuple autochtone, mais on parle plutôt de population autochtone. Le préambule de la constitution du Cameroun préfère ce terme et rattache leurs droits au droit des minorités ethniques.

Avec mon collègue Alain BASHIZI, qui n'a pas eu la chance d'être là aujourd'hui, nous menons des actions pour essayer de désorganiser les criminels qui agissent au sein du bassin du Congo. Il faut noter que les leaders subissent constamment des pressions dans les zones où nous opérons. La misère accrue est exploitée par les gangs criminels. Ils utilisent cette misère pour exploiter et manipuler la population autochtone qui est ignorante de la législation. Les gouvernants signent des conventions et mettent en place des législations, mais n'exercent aucun suivi. Ceux qui vivent dans ces forêts ne sont pas informés des lois qui existent. Il leur arrive de mener des activités dont ils ne savent pas qu'elles sont réprimées par la loi. Ce sont eux qui sont arrêtés, qui sont les premiers à être visés comme n'étant pas capables de défendre ces forêts, qu'ils ont protégées et préservées pendant des années. Tel est le véritable problème posé par des organisations criminelles qui exploitent la misère pour gagner de l'argent et bafouent les droits des populations locales.

Avec le GI-TOC, nous essayons d'organiser la résilience de ces populations en mettant en œuvre des activités génératrices de revenus essentiellement avec des femmes, parce qu'elles sont les premières victimes utilisées dans cette chaîne de criminalité organisée. Dans la réserve du Dja dans laquelle j'interviens, qui est la plus grande réserve faunique de la zone, vous trouvez des femmes portant des sacs contenant des espèces protégées, qui ne pensent pas vraiment aux conséquences de leurs actes et qui sont régulièrement arrêtées par les écogardes. Les criminels utilisent non seulement l'ignorance et la pauvreté pour les manipuler, mais en plus ne se mettent jamais en avant et ne sont pas du tout inquiétés en cas d'arrestation.

Nous collaborons avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et nous suivons leurs axes stratégiques de travail. Sur les quatre axes existants, l'APADIME et ses collaborateurs en RDC et au Gabon travaillent sur les « trois P », c'est-à-dire la protection, la prévention et la promotion. En matière de prévention, nous essayons de désorganiser le crime, en élevant l'esprit des leaders communautaires en leur faisant comprendre les risques qu'ils encourent en travaillant pour ces gangs criminels. Il s'agit de leur faire comprendre quelles sont les peines privatives prévues par l'État. Nous nous efforçons de vulgariser le discours à ce niveau, pour essayer de désorganiser autant que possible le système criminel qui s'installe. Nous cherchons à susciter la peur au sein de la population pour freiner la pénétration des gangs criminels dans le village.

En matière de protection, nous essayons de former les leaders communautaires que nous avons identifiés et les encourageons à collaborer avec les écogardes, les acteurs de promotion et de protection des droits de l'Homme et les collectivités territoriales. Nous travaillons beaucoup avec les mairies sur le terrain, parce que nous ne sommes pas seuls. Notre but est d'organiser la résilience de ces populations-là dans nos États.

En termes de promotion, enfin, nous cherchons à créer des réseaux forts, comme nous l'avons fait grâce à la Global Initiative, qui nous a permis d'entrer en contact avec certains acteurs de l'Amérique latine pour essayer de partager les bonnes pratiques et d'essaimer autant que possible dans nos territoires en Afrique.

Nos activités nous conduisent à parcourir les forêts, à former et informer la population, à partager des expériences. Nous cherchons à faire en sorte que le savoir de ces populations soit considéré comme une opportunité pour combattre le crime organisé au sein des forêts du bassin du Congo.

*Merci.*

### **Daniel BASTARD**

Merci infiniment. Comme tous les autres, je vais vous demander deux mots qui désignent des priorités à mettre en œuvre immédiatement selon vous.



### **Estelle EWOULE-LOBE**

Le premier mot est la résilience : la résilience face au système, qui est extrêmement violent, mais aussi face au changement climatique, face aux bailleurs de fonds comme l'AFD, qui ont du mal à financer les initiatives locales à fort impact, et résilience face au système universel qui bafoue les droits des peuples autochtones lorsqu'il prend de grandes décisions comme c'est le cas aujourd'hui à Dubaï.

Le deuxième mot serait la transparence, transparence de la part de nos gouvernants quand ils mettent en place les lois forestières, quand ils concèdent des concessions à des sociétés forestières étrangères qui exploitent le bois. Nous avons besoin de transparence autour des obligations contenues dans ces contrats de concession, sans quoi il nous est impossible de revendiquer et de défendre nos droits ensuite. La transparence concerne aussi les bailleurs de fonds qui financent les actions menées dans nos territoires. Il est indispensable de mettre en place un système de suivi pour nous permettre de comprendre ce que vous financez à travers les projets de développement que vous déployez dans nos pays africains corrompus.

### **Daniel BASTARD**

La corruption est quelque chose d'assez universel.

# 7

## Une reconnaissance officielle des droits de la nature

### *L'exemple des îles Loyauté, Nouvelle-Calédonie*



#### **Victor DAVID**

*Chercheur sur les droits de l'environnement et le développement durable, Institut de recherche pour le développement*

Il est traditionnel, en Nouvelle-Calédonie Kanaky, de prendre la parole en faisant la coutume. La coutume est faite en général par les personnes qui sont accueillies à destination des personnes qui accueillent. Il me revient donc de faire la coutume en faveur de l'AFD qui nous accueille aujourd'hui, et j'adresse un grand merci en particulier à Farid, Sarah et Aurélie, qui ont merveilleusement organisé ma participation à cette merveilleuse conférence. Merci à vous tous qui êtes présents ici, en personne et en visioconférence. Merci aussi aux intervenants de ce matin qui nous ont émus par des témoignages à la fois d'extrême tristesse et d'extrême courage. Je suis l'un des derniers intervenants de cet après-midi dans le cadre de cette table ronde, et il est bien connu que l'on garde toujours le meilleur pour la fin !

Pour les Kanaks, il n'y a pas de différence entre l'Homme et son environnement. Il est la mère, il est la terre.

Mon propos vise à décrire un événement survenu cette année à travers trois aspects : la création d'une nouvelle catégorie de sujets de droit qu'on appelle les entités naturelles juridiques, qui a été rendue possible en Nouvelle-Calédonie dans un contexte de décolonisation sur lequel je reviendrai, la perception kanake de l'environnement qui a également joué un rôle et puis, de manière générale, les réflexions sur les droits de la nature sur lesquels je travaille depuis une dizaine d'années en ayant commencé en Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Calédonie est un archipel du Pacifique Sud, au large de l'Australie, avec la Nouvelle-Zélande au Sud, située dans l'aire appelée la Mélanésie. Les peuples autochtones, les Kanaks, y vivent depuis environ 3 000 ans.

Pourquoi reconnaître des éléments de la nature comme sujets de droit ? Marine CALMET est revenue sur la genèse du mouvement des droits de la nature. Pour les Kanaks, il n'y a pas de différence entre l'Homme et son environnement. Il est la mère, il est la terre. Je suis chercheur à l'IRD et j'ai été sollicité par la province des Iles Loyauté pour l'accompagner dans l'écriture de son droit de l'environnement. Ce travail a abouti à la création du Code de l'environnement de la province des Iles

Les représentants de la province voulaient un code de l'environnement qui corresponde à leur façon de voir le monde et non pas à un copier-coller du Code de l'environnement français.

Loyauté. Il est le fruit d'une rencontre entre chercheurs et société civile. Il se trouve que la province des Iles Loyauté est peuplée à 98 % de Kanaks. Les représentants de la province voulaient un code de l'environnement qui corresponde à leur façon de voir le monde et non pas à un copier-coller du Code de l'environnement français, puisque, je le rappelle, nous sommes encore en territoire français en Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit d'une reconnaissance officielle des droits de la nature. Désormais, en droit positif, certains éléments de la nature ont acquis la qualité de sujets de droit. Ce code a fait l'objet d'une publication au Journal officiel du 18 juillet 2023. Il ne s'agit pas de simples déclarations citoyennes, de simulations théoriques, ou simplement d'expression d'une volonté de collectifs citoyens et d'ONG. Il s'agit véritablement d'un droit acquis par des éléments de la nature, comme cela a pu se produire ailleurs, mais en France cette fois.

J'ignore dans quelle mesure cette reconnaissance sera pérenne, car il s'agit d'une délibération de collectivité territoriale infraétatique. Un juge peut toujours considérer que ce texte viole un certain nombre de règles juridiques françaises dans la hiérarchie des normes et décider de l'annuler. Cette inscription dans le droit reste donc fragile, mais elle a le mérite d'exister depuis six mois, même si nous nous trouvons encore dans les délais de recours légaux.

Que dit ce texte ? En application du principe unitaire de vie, il indique que les éléments de la nature, espèces vivantes et sites naturels se voient reconnaître la qualité d'entités naturelles, sujets de droit. Des droits fondamentaux leur sont reconnus. Elles n'ont pas de devoir et chaque entité naturelle sujet de droit, dispose d'un intérêt à agir, exercé en son nom. Des attributs de sujets de droit sont ainsi reconnus à des éléments de la nature, qu'il s'agisse du vivant ou d'écosystèmes. Les expériences menées dans différents pays du monde ont été prises en compte pour proposer à la province des solutions qui soient le plus viables possible.



Presqu'île dans le lagon d'Ouvéa – La passe aux requins.  
Source : <https://commons.wikimedia.org>

**Le vivant, même s'il n'est pas personne physique, humaine ou collective, n'est pas non plus un objet. Il fallait donc inventer une nouvelle catégorie juridique « d'entité naturelle ».**

Pour la première fois en Nouvelle-Calédonie et dans le Pacifique Sud, les requins et les tortues marines, qui sont des espèces emblématiques pas seulement pour les Kanaks, mais pour l'ensemble des peuples océaniques, y compris en Polynésie, au titre du lien particulier qu'entretiennent ces peuples avec un certain nombre d'éléments de la nature, sont les premières espèces choisies par la province des Iles Loyauté. Il fallait commencer quelque part. Il n'était pas possible d'établir une liste de 100 espèces. Nous avons commencé avec les requins et les tortues, mais d'autres éléments pourront être ajoutés à cette liste qui figure dans la réglementation à l'avenir.

Une entité naturelle sujet de droit signifie que cette entité possède des droits. C'est son premier attribut. J'utilise volontairement le terme « d'entité naturelle » parce que mes travaux de recherche m'ont montré que la notion de personne juridique posait de très nombreux problèmes, y compris de conflit avec les droits de l'Homme. C'est-à-dire qu'un certain nombre de juristes, depuis des décennies, voire des siècles, considèrent que seuls les humains ou les groupements d'humains peuvent être personnes juridiques. Nous ne voulions pas que les requins ou les tortues soient des personnes juridiques, parce ce ne sont pas des humains. En revanche, ce ne sont plus des objets. Le droit distingue en effet les objets et les sujets. Or le vivant, même s'il n'est pas personne physique, humaine ou collective, n'est pas non plus un objet. Il fallait donc inventer une nouvelle catégorie juridique, ce que nous avons fait.

Le texte du Code des Iles Loyauté traduit la pensée kanake, la pensée autochtone. Or, dans la coutume kanake, on consomme les tortues en certaines occasions rituelles. Le fait de conférer le statut d'entités juridiques à des requins et des tortues ne pouvait pas signifier la fin d'un rituel ou la fin d'un symbole. Il fallait conserver ce symbole. Par dérogation, pour des cas exceptionnels, effectivement, le prélèvement de tortues pourra ainsi être autorisé. C'est un élément important à prendre en compte, si cette évolution devait être transposée dans d'autres contrées, y compris chez vous ici.

La face humaine est un des éléments importants à considérer lorsqu'on crée une entité naturelle juridique. Il s'agit de déterminer qui va parler au nom des requins, des tortues, et d'autres éléments de la nature. La province des Iles, après avoir étudié tout ce qui se pratique ailleurs, a fait le choix de désigner six porte-parole, dont trois sont proposés par les conseils d'aires coutumières, c'est-à-dire le peuple autochtone. La place du peuple autochtone dans le dispositif est donc essentielle.

L'évolution à laquelle nous avons contribué a été possible par le contexte de décolonisation que connaît la Nouvelle-Calédonie. Nous disposons en effet de collectivités et d'institutions qui sont issues de l'accord de Nouméa de 1998. En Nouvelle-Calédonie, le droit français ne s'applique pas, pas plus que le droit européen. La Nouvelle-Calédonie est suffisamment autonome aujourd'hui au sein de la République française pour pouvoir prendre un certain nombre de décisions qui lui sont propres, et notamment dans le domaine de l'environnement. Donc l'organisation le permet.

De plus, la compétence juridique normative en matière d'environnement relève des trois provinces de Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie est, en effet, organisée selon un modèle fédéral, avec trois codes de l'environnement, trois codes de l'investissement économique, etc. Il en est ainsi dans un système fédéral.



Deux éléments sont essentiels dans le dispositif de création des entités naturelles et juridiques et de reconnaissance d'un certain nombre d'éléments de la nature comme sujets de droit : la perception kanake de l'environnement et le principe unitaire de vie.

On comprend l'attitude du Kanak par rapport au monde qui l'entoure parce que pour le Kanak, chaque élément du vivant peut véhiculer le sacré de quelqu'un de son entourage. Chaque élément est toujours l'ancêtre de quelqu'un. Dans cette conception, l'identité est source de l'existence de la personne. En détruisant la nature, dans cette vision du monde, l'Homme se détruit lui-même. Cette dimension reste pratiquement anthropocentrique.

Autre observation faite par des ethnologues, le Kanak possède un rapport amical avec le végétal. Nous avons l'habitude d'avoir des rapports amicaux avec nos chiens, nos chats, mais le Kanak, lui, caresse son igname. C'est ainsi qu'il faut le comprendre. Il existe comme une amitié respectueuse portée par le cultivateur kanak aux clones d'igname, dont il favorise la croissance en les entourant de soins précautionneux, en leur parlant et en leur adressant des chants.

Le principe unitaire de vie est déterminant. Il signifie que l'Homme et la nature ne font qu'un. Rien ne s'oppose donc à la reconnaissance de droits à des éléments de la nature, puisque la nature est l'Homme et l'Homme est la nature. La nature est un organe souverain et le mot souverain est important, parce que cela signifie qu'il n'y a rien au-dessus de lui et certainement pas l'Homme. L'Homme n'est pas au-dessus de la nature.

Nous nous sommes appuyés durant nos recherches sur un certain nombre de travaux qui ont lancé le mouvement des droits de la nature depuis une cinquantaine d'années maintenant, puisque la proposition de Christopher Stone date de 1972. Nous nous inscrivons aujourd'hui dans une approche en vertu de laquelle la nature n'est plus considérée de manière patrimoniale. La nature n'est pas une chose commune et n'est la chose de personne. La nature est la nature.

On observe également une prise en compte accentuée des croyances et des visions des peuples autochtones, et le tabou de la personnification juridique de la nature est tombé il y a quelques années. Ce qui paraissait impensable il y a quelques années – le terme est de Christopher Stone lui-même – figure aujourd'hui dans le droit positif.

Je vous renvoie au site des Nations Unies intitulé *Harmony With Nature* (<http://www.harmonywithnatureun.org/>) qui recense tous les pays du monde ayant adopté des textes juridiques ou para-juridiques qui reconnaissent des éléments de la nature comme sujets de droit.

La personnalité juridique ou le fait de reconnaître des éléments de la nature comme entités juridiques n'est pas la solution miracle, mais une piste que nous explorons en tant que chercheurs. La province des Iles Loyauté considérait que cette solution lui convenait et nous l'avons appliquée. Il faut pour cela avoir la volonté de franchir ce seuil, qui n'est qu'un seuil psychologique qui nous empêche de considérer

Le fait de reconnaître des éléments de la nature comme entités juridiques n'est pas la solution miracle, mais une piste que nous explorons en tant que chercheurs.

Je considère que l'homme est un loup pour le requin. Lorsque l'homme était un loup pour l'Homme, il a fallu des droits de l'Homme. Il faut maintenant des droits pour la nature.



comme des entités juridiques des éléments qui ne sont pas des entités humaines. Pour y parvenir, il faut créer une nouvelle catégorie de sujets de droit, celle des entités naturelles juridiques.

En tant que chercheur, c'est un travail que je poursuis. Nous avons lancé un projet similaire à la Martinique sur une lagune qui se meurt, les Salines, aux côtés de collectifs citoyens. Je mène depuis l'année dernière un autre projet nommé Mermed, qui consiste à reconnaître la mer Méditerranée comme sujet de droit. Pourquoi pas ? Autant aller jusqu'au bout de la logique ! Ce projet en est au stade de l'étude de faisabilité de recherche scientifique, pour déterminer si ce qui est appliqué à des requins, des fleuves ou des lacs peut s'appliquer aussi à la mer Méditerranée. Tel est le projet que je poursuis actuellement.

Vous l'avez compris, quand on travaille sur les droits de la nature, on est forcément un chercheur engagé. Pour moi, les droits de la nature sont une évidence parce qu'en Nouvelle-Calédonie, depuis quelques mois, suite à des attaques mortelles de requins, une des provinces à majorité non kanake prélève les requins, c'est-à-dire qu'elle les tue. Près de 500 à 600 individus ont été tués depuis le début de cette année 2023, pour quatre attaques mortelles. Je considère que l'Homme est un loup pour le requin. Lorsque l'Homme était un loup pour l'Homme, il a fallu des droits de l'Homme. Il faut maintenant des droits pour la nature.

*Merci.*

### **Daniel BASTARD**

Quelles sont pour vous les deux priorités à mettre en place en deux mots ?

### **Victor DAVID**

Je me suis préparé à l'exercice, puisque tout le monde est passé avant moi ! Le premier mot que je proposerai est celui d'harmonie, en relation avec le programme des Nations unies sur l'harmonie avec la nature. Ce terme rejoint l'idée de principe unitaire de vie, qui est une question d'harmonie entre l'Homme et la nature. Dans un contexte de décolonisation, il est aussi question d'harmonie entre les peuples autochtones et les peuples issus de la colonisation ou de l'histoire. Nous avons besoin d'harmonie dans ce monde de guerres et de violence.

Le deuxième terme que je voulais retenir est ouverture d'esprit. Ce que nous avons fait au niveau des Iles Loyauté n'aurait pas pu être accompli sans un minimum d'ouverture d'esprit, de tolérance et de décolonisation, notamment des esprits, car nous avons appris à penser avec Aristote, le droit gréco-romain, la *summa divisio*, etc. Il faut dépasser tout cela et décoloniser le droit.

**Droits humains  
et redevabilité**  
de la communauté  
des acteurs  
du développement

# Renforcer l'intégration des normes et principes des droits humains dans la coopération pour le développement :

**« Vers un cadre de responsabilisation pour une approche du développement fondée sur les droits humains »**

**Daniel BASTARD**

Carol RASK, de l'Institut danois pour les droits humains, a développé en coordination avec l'AFD un outil qu'elle va nous présenter.



## Carol RASK

*Conseillère principale et responsable d'équipe  
« droits humains et développement durable – Amériques »  
à l'Institut danois pour les droits humains*

Les discussions que nous avons eues au cours de cette journée ont été très riches. Nous avons entendu parfois des histoires sombres, mais tous ces témoignages soulignent l'importance d'intégrer les droits humains dans le développement durable. Ma présentation concerne un mécanisme d'évaluation du niveau d'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans les projets de coopération relatifs au développement durable. Il est le fruit d'un travail que nous menons ensemble avec l'AFD, en partenariat avec d'autres agences.

Nous célébrons ici aujourd'hui les 75 ans de la Déclaration universelle ainsi que les 25 ans de la Déclaration sur les défenseurs des droits humains. Il existe un autre anniversaire important que nous ne commémorons pas encore, le 20<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration commune onusienne sur l'approche fondée sur les droits humains (HRBA), adoptée en 2003. Selon cette approche, tous les programmes de développement devraient avoir comme but la réalisation des droits humains et les principes et de normes relatifs aux droits humains devraient guider notre manière de collaborer dans le domaine du développement. Nous avons entendu aujourd'hui de nombreux

Les recherches menées par notre institut, il y a quelques années, ont mis en exergue que près de 92 % des 169 cibles des ODD sont reliées aux droits humains.

exemples témoignant de l'importance du respect des droits à la participation et à la consultation des populations dans le cadre des processus de développement, et de l'importance de veiller à ce que les groupes marginalisés soient touchés par nos actions développement. Troisième objectif de l'approche onusienne de 2003 : tout programme de développement durable doit contribuer à accroître la capacité des débiteurs d'obligations, et celle des détenteurs de droits à connaître leurs droits et les faire valoir. Ainsi, nous pouvons contribuer davantage à la réalisation des droits humains à travers les programmes de développement.

De nombreux États ont pris des engagements en faveur de l'intégration des droits humains dans le développement durable, et ce notamment dans le cadre actuel de l'Agenda 2030 de l'ONU. Il met l'accent sur la responsabilité des États signataires de respecter, protéger et promouvoir les droits humains figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans les différents traités internationaux relatifs aux droits humains. Par ailleurs, l'élément le plus intéressant pour nous ici, est que cet Agenda doit désormais être mis en œuvre de façon cohérente avec les obligations des États en termes de droit international.

Les engagements sont nombreux et les recherches menées par notre institut, il y a quelques années, ont mis en exergue que près de 92 % des 169 cibles des ODD sont reliées aux droits humains. Nous disposons ainsi d'un certain nombre d'engagements de la part des États membres de l'ONU et d'un cadre global de compréhension de ce qu'est l'approche fondée sur des droits humains, cadre dans lequel nous pouvons inscrire nos travaux.

Depuis un an, en collaboration avec l'AFD, nous cherchons à développer un mécanisme qui mesure le degré d'intégration des droits humains dans les projets de coopération au développement. Avant cela, nous voulions comprendre ce que font les agences de développement pour mesurer l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains.

**OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**



Source : © PNUD <https://www.facebook.com/PNUD/>



En ce qui concerne le processus que nous avons mené pour ce faire, nous avons organisé une première réunion commune en avril 2023 en guise d'introduction générale, et de présentation de chacun d'entre nous. À partir de juin, nous avons mené divers entretiens avec un certain nombre d'agences de développement et de ministères, pour comprendre leur façon de mesurer leur degré d'intégration de l'approche fondée sur les droits humains. Nous avons organisé des réunions avec ces parties prenantes en septembre et en octobre pour échanger sur ce que pourrait être le cadre d'évaluation. Nous voulions avant tout créer un cadre pratique et utile pour les agences de développement, c'est pourquoi nous les avons impliquées étroitement, ainsi que les ministères. Cela nous a permis de recueillir divers commentaires, y inclus également de la part de la société civile française, qui se sont avérés très utiles. Nous avons également bénéficié de la contribution du ministère des Affaires étrangères français pour nourrir nos réflexions.

Nous sommes désormais en mesure de présenter un outil.

Avant cela, je vous propose de faire le point sur les conclusions auxquelles nous avons abouti avec les parties prenantes sur la situation des agences de développement vis-à-vis de leurs engagements en termes de prise en compte de l'approche fondée sur les droits humains. Voici les acteurs institutionnels que nous avons interviewés :

- La Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne
- LuxDev (Luxembourg)
- NORAD (Norvège)
- Le Ministère des affaires étrangères de la Finlande
- DANIDA (Danemark)
- BMZ et la GIZ (Allemagne)
- SDC (Suisse)
- AFD (France)
- FCO (Pays-Bas)
- Banque mondiale (Human Rights, Inclusion and Empowerment Umbrella Trust Fund)
- Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE

#### À ce sujet.

Nous avons publié une note de synthèse sur ces discussions. Ce sont principalement les agences européennes de développement et les ministères des affaires étrangères qui travaillent sur la coopération au développement et les droits humains. À propos des conclusions générales tirées de nos entretiens avec les intervenants : on note que la plupart ont des engagements juridiques et stratégiques en matière d'approche fondée sur les droits humains (AFDH). Un certain nombre d'organisations ont également élaboré des outils et des ressources spécifiques. Certains ont également effectué une très large évaluation de leur intégration de l'AFDH dans leur politique de coopération au développement, par exemple récemment en Finlande.

De façon générale, nous avons constaté un manque de redevabilité et la nécessité de renforcer [...] l'évaluation plus systématique de l'AFDH dans l'ensemble des programmes et des projets.

Cependant, nous avons remarqué que, même s'il y avait des politiques, l'engagement proactif de certaines organisations en faveur de l'AFDH variait. De nouvelles approches ont été adoptées et, parfois, on a mis de côté l'AFDH. Beaucoup ont décrit après de nombreuses années des défis dans la mise en œuvre des engagements de l'AFDH en pratique. Et c'est assez surprenant, beaucoup ont souligné le fait qu'il y avait beaucoup de compréhensions différentes de ce que signifie l'AFDH, même au sein de la même agence.

Pour ce qui est de savoir qui mesurait d'ores et déjà le degré d'intégration de l'AFDH, un ministère a mis au point un système d'évaluation de chaque programme en fonction de leur considération en matière de droits humains. C'était relativement nouveau. Ensuite, deux autres organisations sont en train d'examiner la mesure dans laquelle elles pourraient rendre compte plus efficacement de ces engagements.

De façon générale, nous avons constaté un manque de redevabilité et la nécessité de renforcer la surveillance et l'évaluation plus systématiques de l'AFDH dans l'ensemble des programmes et des projets au sein des différentes organisations.

Plus précisément, nous avons constaté que même s'il y avait une organisation qui avait d'ores et déjà élaboré un cadre, il n'existait pas actuellement de moyen standardisé d'évaluer dans quelle mesure la coopération au développement respecte et favorise la réalisation systématique des droits humains. Nous avons constaté que, lorsqu'il y avait des évaluations obligatoires des droits humains, c'était surtout en ce qui concerne le principe de « ne pas nuire ». Il n'y a cependant pas d'évaluation systématique et obligatoire en matière de contribution du projet à la promotion et la protection des droits humains et sur l'objectif d'en faire plus pour la réalisation des droits de la personne et d'aider les États à respecter leurs obligations.

Ces discussions nous ont permis de rassembler beaucoup d'expériences et de leçons apprises à partir desquelles nous avons puisé notre inspiration pour développer la version pilote de l'outil que je vais vous présenter maintenant.

Nous appelons cela un mécanisme de redevabilité en matière de droits humains : le « *HRBA Check* » [Human Rights Based Approach – Approche fondée sur les droits humains]. Il s'agit donc essentiellement d'un mécanisme destiné à améliorer la qualité de la mise en œuvre des droits humains dans les projets de coopération au développement. Nous espérons qu'il fournira un cadre plus systématique pour rendre compte des progrès ou des régressions dans l'intégration de l'AFDH. Nous espérons également que ce Check permettra d'assurer la redevabilité de certains engagements juridiques et politiques que les agences de développement et les États membres ont effectivement pris envers les droits humains et l'AFDH.

À qui est destiné cet outil ? Nous avons conçu cet outil de manière à ce qu'il puisse être utilisé par tout acteur du développement durable intéressé à intégrer davantage les droits humains dans les projets et programmes de développement. Il peut donc être utilisé par les agences de développement, les organisations de la société civile, les organisations multilatérales de développement et même les institutions nationales des droits humains. Il s'agit donc vraiment d'un document ouvert à l'usage de ceux qui sont désireux de promouvoir l'intégration des droits humains dans la coopération au développement.

Nous nous sommes inspirés du système de niveaux 0, 1, 2 du CAD de l'OCDE, afin de faciliter l'utilisation du « Check » en tant que marqueur.

Pour ceux d'entre vous qui connaissent le marqueur genre ou d'autres marqueurs du CAD de l'OCDE, vous reconnaîtrez ce cadre général. Nous nous sommes particulièrement inspirés du système de niveaux 0, 1, 2 du CAD de l'OCDE, afin de faciliter l'utilisation du « Check » en tant que marqueur. Les trois niveaux que nous proposons pour différencier le niveau d'intégration des droits humains sont les suivants :

- **Niveau zéro ne pas nuire aux droits humains** : c'est ce que nous considérons comme le niveau de base. Tous les projets ne devraient pas nuire aux droits humains. Il s'agit principalement d'évaluer et d'atténuer les risques et de s'assurer que l'activité financée n'a pas d'impact négatif sur les droits humains. C'est le minimum absolu.

- **Niveau progressif pour les droits humains** : il vise à intégrer les normes et standards relatifs aux droits humains dans le processus d'intervention. Ainsi, les principes de participation, de redevabilité, de transparence, de légalité, d'égalité et de non-discrimination sont intégrés dans le processus de développement du projet.

- **Le niveau transformatif pour les droits humains** : c'est l'ambition la plus élevée. C'est ce que l'approche commune promue par l'ONU en 2003 nous pousse à adopter. Pour ce niveau, la réalisation des droits humains est l'objectif principal du programme ou du projet, et s'attache aux obstacles structurels à la réalisation de ces droits.

Voici le système de mesure général, que vous trouverez dans le « *HRBA check* ». Que mesure-t-il ? Là encore, nous avons suivi le système du CAD de l'OCDE pour que l'outil soit compatible avec ceux qui souhaitent utiliser ce type d'indicateurs. Nous nous fondons sur une analyse vérifiant si le projet ou le programme a été développé sur la base d'une analyse de contexte sur les droits humains et les risques relatifs à la violation de ces droits. Nous étudions l'objectif du projet pour chercher à savoir si le projet respecte ou non les droits humains, et si au-delà de ça, il contribue à leur progression, en accompagnant les gouvernements à respecter leurs obligations en matière de droits humains. Nous examinons également les indicateurs du projet, en recherchant s'il y en a qui permettent de contrôler les risques relatifs aux droits humains. Nous regardons également les activités prévues dans le projet, pour voir si elles contribuent au respect et à la réalisation des droits humains, en cohérence avec l'analyse du contexte, les objectifs du projet et ses indicateurs. Nous évaluons enfin le degré d'intégration des indicateurs liés aux droits humains dans les processus de contrôle et d'évaluation des programmes. Ce sont nos cinq critères pour mesurer à quel point les droits humains sont intégrés dans le projet ou le programme.

Sur la façon d'utiliser le « *HRBA Check* », nous proposons que les projets de développement soient classifiés en fonction du respect d'une majorité claire de critères au sein de chaque niveau. Nous proposons, dans ce cadre que le niveau minimal soit un projet qui ne porte pas atteinte aux droits humains et intègre une analyse du contexte en la matière. Ainsi, nous proposons aux agences de développement qui le souhaitent de considérer que les projets qui ignoreraient les droits humains ne soient pas financés. Nous avons particulièrement intégré dans l'évaluation ce que nous appelons le principe « Conformité et explication ». Il n'y a pas d'approches uniques (« *one size fits all* ») : au moment de la revue des projets et des programmes, si un projet ne répond pas aux indicateurs et aux standards, au lieu de refuser purement et simplement de le financer, ou de le classer dans la catégorie 0 ou 1, il s'agit pour le porteur du projet d'expliquer les raisons pour lesquelles les critères liés aux droits humains ne peuvent être respectés. Ensuite, le projet fait l'objet d'une évaluation objective, pour voir s'il peut être amélioré.

Pour un projet de niveau 2, le niveau le plus élevé, nous reconnaissons que dans certains contextes, il n'est pas possible de privilégier immédiatement une approche transformative en termes de droits humains. Nous encourageons une évaluation plus systématique de ce qui est possible dans une logique d'encouragement de ceux qui travaillent avec les partenaires et les communautés, afin de déterminer jusqu'où peut aller l'intégration des droits humains dans le contexte de leur projet, avec tel ou tel partenaire précis. Il s'agit donc de reconnaître l'importance du contexte.

Je vais très rapidement passer en revue la liste de contrôle en elle-même pour vous donner une idée de ce à quoi il ressemble. Ce contrôle s'appuie sur différents critères avec des cases à cocher par rapport à ce qu'il faut vérifier. Nous voulons aider ceux qui travaillent avec des partenaires ou directement dans le cadre d'un projet de développement à explorer les possibilités existantes, pour mieux comprendre ce qu'implique l'approche fondée sur les droits humains et débattre de ce qui peut être entrepris dans une situation en particulier. Les critères pour les projets « *Human Rights Progressive* » et les projets « *Human Rights Transformative* » sont naturellement différents, le second niveau étant le plus ambitieux et le plus exigeant.

Comment peuvent être utilisées les données ressortant de l'analyse conduite à travers le « *HRBA Check* » ? D'abord, elles peuvent être utilisées pour évaluer les niveaux de financement. Il est possible d'évaluer, par exemple, comme le fait une agence de développement actuellement, le nombre de projets qui cochent uniquement la case « ne pas porter atteinte » (« *Do no harm* »), combien de projets transformatifs sont financés, et les montants investis. Certaines agences pourraient, si elles le souhaitent, fixer des cibles à atteindre pour définir une trajectoire. Je précise toutefois que le « *HRBA Check* » n'a pas vocation à être utilisé seulement dans une logique financière. On peut également s'en servir comme cadre de débat au sein des équipes et au sein des institutions à propos des projets et des programmes, dans une logique d'analyse commune et partagée. Nous avons également compris lors de nos entretiens qu'un certain nombre d'agences doivent fournir un reporting à leur tutelle pour indiquer à quel point elles intègrent les droits humains. Le « *HRBA Check* » peut être utilisé pour ce faire.

Le « *HRBA Check* » propose également quelques principes directeurs en ce qui concerne la manière dont on peut l'utiliser. L'une des recommandations très claires qui nous a été donnée par bon nombre d'agences de développement et de ministères concernait l'utilisation des indicateurs pour le suivi des projets, pas seulement au moment de leurs formulations. Ces indicateurs peuvent permettre d'évaluer le projet dans sa dimension transformative au plan des droits humains tout au long de sa mise en œuvre.

Un autre point souvent souligné concerne l'importance d'utiliser ces principes directeurs très tôt, dès les premières discussions avec les partenaires ou les communautés, ou bien avec toute partie prenante avec qui vous développez un projet. Il ne faut pas attendre la première rédaction sur papier pour démarrer l'évaluation. Cette grille d'évaluation permet d'alimenter le dialogue avec vos partenaires et peut s'appliquer à l'ensemble des projets et des programmes. Ce recours n'a cependant de sens que sous réserve d'un investissement réel dans la formation des collaborateurs à l'utilisation des mécanismes et des ressources qui sont associés à cet outil. Sans cela, il ne s'agira que d'un formulaire papier supplémentaire et d'un sujet de frustration

Nous voulons aider ceux qui travaillent avec des partenaires ou directement dans le cadre d'un projet, à explorer les possibilités existantes, pour mieux comprendre ce qu'implique l'AFDH et débattre de ce qui peut être entrepris dans une situation en particulier.

Nous considérons cet outil comme une source d'inspiration pour une meilleure responsabilisation dans le secteur de la coopération internationale en matière de droits humains et du développement durable.



pour vos collaborateurs. En ce qui concerne le niveau transformatif, nous estimons également très important l'investissement visant à créer chez les partenaires la capacité de recourir à cet outil d'évaluation. Si certains sont très à l'aise avec le sujet des droits humains, d'autres n'investissent pas suffisamment dans ce domaine, et il est important de les doter de capacités leur permettant d'appréhender cette approche fondée sur les droits humains et d'explorer la façon dont cette méthodologie peut être utilisée dans leurs contextes. Là encore, l'objectif est d'intégrer les critères d'évaluation dès les premières phases de préparation et tout au long du cycle du projet.

Nous avons développé une version pilote de l'outil et nous sommes très intéressés par une collaboration avec les acteurs du développement qui souhaitent le tester et nous faire part de leur retour d'expérience sur son fonctionnement et les améliorations éventuelles à y apporter, quitte à totalement le faire évoluer si nécessaire. Nous considérons cet outil comme une source d'inspiration pour une meilleure responsabilisation dans le secteur de la coopération internationale en matière de droits humains et du développement durable.

### **Daniel BASTARD**

Merci beaucoup. Comme vous l'avez indiqué, ce mécanisme est un bien commun que tout le monde, ici ou en ligne, peut s'approprier. C'est le message clé de votre présentation. Comme à tous les autres intervenants, puis-je vous demander de choisir deux mots qui vous viennent à l'esprit et qui seraient des priorités dans la mise en œuvre des droits humains en matière de développement durable ?

### **Carol RASK**

Les débats que nous avons eus au cours de ces deux jours m'ont paru extrêmement inspirants. Ce partage d'expériences montre les atteintes que nous pouvons occasionner aux droits humains si nous ne les intégrons pas dans nos projets de développement durable dès l'origine. Ces témoignages permettent de bien comprendre l'intérêt de la démarche. Partager et débattre au sein des équipes, des services, entre institutions pour partager les expériences est donc essentiel pour mesurer à quel point les projets peuvent intégrer les principes des droits humains, mais aussi pour évaluer les capacités à aller plus loin qui s'offrent à nous, sur les problématiques de discrimination ou de responsabilité.

Il est également indispensable d'investir dans le développement des capacités et des ressources permettant aux acteurs d'utiliser les outils d'évaluation.

**Prise de parole  
de représentants  
de réseaux**  
de la société civile  
sur l'AFDH



## Jan Robert SUESSER

*Vice-président de Coordination Sud*



Je remercie l'AFD d'avoir proposé à des coordinations ou des organisations de la société civile française de venir s'exprimer à ce moment précis de la conférence. Coordination Sud, pour ceux qui ne le savent pas, regroupe 180 organisations de la société civile. Ce sont des associations actives aussi bien dans le domaine de l'humanitaire que dans le domaine du développement.

La question des droits humains est centrale pour les membres de Coordination SUD dans la diversité des objectifs qu'ils poursuivent. Elle est centrale tant l'aide humanitaire et l'aide au développement sont directement liées à l'accès effectif aux droits, que cet accès résulte d'un cadre légal précis où qu'il corresponde plus généralement à la légitimité des promesses que porte la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les grands textes qui l'ont complété ultérieurement.

La question des droits humains est centrale pour les membres de Coordination SUD, [...] tant l'aide humanitaire et l'aide au développement sont directement liées à l'accès effectif aux droits.

De quoi est-il question ? De l'accès aux moyens de subsistance, évidemment. Mais aussi de réponses aux précarités en matière d'emploi, de logement, de santé, d'éducation, et à la citoyenneté par la paix, la liberté d'expression, la liberté d'association, ou encore des droits des femmes, de la reconnaissance des jeunes... Autant d'enjeux auxquels le développement doit répondre.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), auxquels il a souvent été fait référence durant cette conférence, contribuent à répondre à ces enjeux, chacun étant relié aux droits couverts dans la DUDH et dans les cadres complémentaires liés aux nouveaux enjeux pour les droits en relation à l'épuisement des ressources naturelles, aux dérèglements accélérés du climat, dont on sait qu'ils sont des menaces existentielles pour l'espèce humaine et les individus qui la composent. Ainsi, si la question du développement a longtemps été considérée comme une question pour le Sud, avec les ODD, on voit comment elle est aussi une question globale, une question systémique.

Avec les droits humains, on parle des politiques publiques dont on attend qu'elles amènent la cohésion dans nos sociétés qui sont partout complexes et diversifiées. Dans les Suds, et pas seulement au Nord, les mêmes questions se posent. Les besoins et aspirations individuelles et collectives sont-elles bien au centre des objectifs de développement ? Les politiques et les projets prennent-ils bien en compte un développement ne laissant personne de côté ? Peut-on répondre à cela dans des contextes où les droits civils et politiques ne sont pas effectifs ?

Aujourd'hui, partout, la démocratie ne peut être légitime que si les populations constatent qu'elle fait avancer l'accès à leurs droits fondamentaux, un impératif devenu global.



Si j'ai commencé mon intervention sous cet angle, c'est parce qu'il y a deux façons de s'interroger sur les politiques pour le développement. Il y a celle qui inscrit toute chose dans la compétition de tout avec tout, de tous et toutes avec toutes et tous. C'est celle du cadre de pensée dominant. Et puis, il y a l'autre, celle qui guide nos organisations de la société civile. Celle qui ne jure que par la coopération de toutes et tous avec tous et toutes. Celle qui sait la centralité des relations entre société civile et institutions. Le besoin d'institutions qui s'appuient sur les sociétés civiles pour construire l'accès effectif aux droits, de sociétés civiles qui peuvent compter sur les institutions pour faire avancer les sociétés. Celle qui sait que les droits sont liés (les spécialistes du sujet disent interdépendants). Celle qui s'appuie sur la participation citoyenne pour gérer positivement des intérêts immédiats qui sont souvent divergents de façon à progresser collectivement. Et, puisqu'on est ici dans un pays du Nord, j'ajouterai celle qui sait que les tensions dans les sociétés du Nord résultent de politiques globales qui affectent depuis bien longtemps les pays des Suds.

Dans les approches générales de l'AFD et dans ses projets on trouve nombre de approches de la société civile. Cela se retrouve tant dans les financements qui sont proposés spécifiquement à la société civile que dans des projets plus généraux. Nous devons tous nous en réjouir, et espérer que ces financements par l'APD se renforcent.

Ceci clairement posé, un sujet préoccupe Coordination Sud, qui nous semble devoir constituer un apport à la réflexion collective de cette journée qui porte non pas sur les droits eux-mêmes, mais sur leur mise en œuvre effective.

Alors que Coordination SUD s'est réjouie des avancées qu'apportait le contenu de la loi de 2021 pour la politique française d'aide au développement des cinq années à venir, nous constatons que trop d'orientations promues par les autorités n'en relèvent pas, ne sont pas guidées selon son esprit. Du coup, Coordination SUD a dû interpellé les autorités françaises sur des sujets cruciaux pour les pays bénéficiaires, en relation aux financements dédiés par la France au développement.

Trois exemples que je vais rapidement aborder illustrent combien il nous faut discuter en permanence, de façon ouverte et constructive, pour que la direction que donne la boussole des droits humains ne soit pas minorée, contournée, et parfois ignorée. Ce que j'ai entendu aujourd'hui dans les réflexions d'un certain nombre d'entre vous indique que vous vous posiez cette question de la boussole, pas seulement vis-à-vis de la France, mais plus généralement vis-à-vis vis du Nord.

Sans que rien ne vienne expliquer un moindre besoin d'APD, l'abandon des 0,7% a été annoncé et le débat sur le financement du développement déplacé [... pour] se porter sur l'apport de la finance privée.

**La lutte contre le financement du terrorisme**, objectif d'actualité ô combien légitime, est venu percuter, à notre sens indument, l'efficacité de l'action pour le développement que mène les organisations de la société civile sur le terrain. Il nous était imposé d'enregistrer les identités de chaque bénéficiaire d'un financement, de quelque nature qu'il soit, au premier euro. Nos organisations n'ont pas réussi à faire admettre qu'une telle procédure était impossible à mettre en œuvre, que nous étions mis face à un dilemme qui ne faisait aucun sens. Soit on faisait ce qui nous était demandé et on dégradait pour plusieurs raisons la relation avec les bénéficiaires. Soit on devait renoncer aux projets ou activités concernés. Nous avons sollicité l'avis du Conseil d'État, ce qui a malheureusement généré des tensions dans nos relations avec les pouvoirs publics, mais qui a abouti à une décision qui a permis de rouvrir un dialogue. À date, l'État paraît néanmoins persister dans des procédures qu'aucun autre financeur de l'Union européenne ne demande, avec toujours à notre sens le risque de pénaliser les populations légitimement bénéficiaires. Ce sujet illustre la mise en tension entre l'exigence de l'effectivité des droits humains fondamentaux qui est au cœur de notre conférence de ce jour et la façon dont les autorités vont demander à leur opérateur la mise en œuvre d'une réglementation administrative.

**Les relations entre le financement de l'aide publique au développement et des objectifs extérieurs à cette politique** est une autre difficulté qui provient de l'autorité politique. En matière de gestion des migrations, fort justement, la loi de 2021 l'avait explicitement rejeté. Ce sujet revient pourtant au niveau du Parlement français et par ce qui se discute au niveau de l'UE. Nous savons que la Secrétaire d'État porte au nom du MEAE une position claire d'opposition à cette conditionnalité, que nous saluons, mais sera-t-elle entendue ?

Dans le champ des conditionnalités de l'aide que nous considérons illégitimes, il y a également les suspensions de financements pour les ONG qui interviennent au Burkina Faso ou au Niger, décidées au plus haut niveau politique notamment au motif d'une absence de voix de la société civile en critique aux coups d'État. Demandant *de facto* aux ONG de se positionner au risque de leur créer des difficultés pour mettre en œuvre le cœur de leur mandat : soutenir les populations vulnérables dans l'accès effectif à des droits. C'est donc au nom de la primauté de cet accès que nous cherchons à desserrer le nœud gordien.

Enfin, troisième sujet, il y a **la question de la place singulière de l'APD pour l'accès aux droits fondamentaux**. La loi de 2021 annonçait la poursuite bienvenue d'une montée des financements débutés en 2019. Sur un même rythme, l'atteinte des 0,7% du RNB, niveau emblématique de l'engagement international, était annoncé pour 2025. Si cette atteinte doit maintenant n'être qu'une étape... elle reste un point de passage. Cette croissance de l'aide publique est d'autant plus cruciale que nombre d'investissements contribuant à la cohésion des sociétés reposent sur les financements publics, le plus souvent irremplaçables (au sens premier de l'absence d'alternative).

Or, sans que rien ne vienne expliquer un moindre besoin d'APD, l'abandon des 0,7% a été annoncé et le débat sur le financement du développement déplacé. Les autorités gouvernementales avancent maintenant que la focale doit se porter sur l'apport de la finance privée aux investissements en lien au développement et que la mobilisation de l'APD doit s'inscrire dans ce cadre. À l'évidence, la centralité de la boussole des droits humains attachée à l'APD s'efface là.

Il y a deux façons de prendre ce que je viens de dire avec ces trois exemples. Celle qui jugerait les critiques infondées, négatives, voire agressives. Je me permets de dire très directement qu'il n'en est rien. Ce n'est pas l'intention, ce n'est pas la façon dont Coordination SUD mène sa mission. Celle que j'aimerais que l'on retienne, c'est que penser le développement, l'aide au développement, l'aide publique au développement... ne peut pas faire l'économie de la centralité du cadre des droits humains, un cadre très complet, un cadre très exigeant, un cadre incontournable pour concilier l'action et l'atteinte des objectifs reposant sur les valeurs dont nos sociétés se réclament, qu'elles doivent protéger, qu'elles doivent faire progresser.

Avant de terminer, je voudrais partager avec vous une dernière remarque. S'il peut y avoir des raisons de regarder tel ou tel sujet avec d'autres approches que celles des droits humains, nous affirmons qu'un développement juste et durable n'avance jamais sans que ces autres approches soient interrogées par celle des droits humains, de tous les droits humains.

J'adresse un grand merci à l'AFD pour la tenue de cette conférence, qui témoigne de la place qu'elle souhaite accorder aux droits humains dans son action.

*Je vous remercie de votre attention.*

### **Daniel BASTARD**

**Vous ne couperez pas à la question désormais habituelle sur les deux mots correspondants à deux priorités selon vous.**



### **Jan Robert SUESSER**

Société inclusive, au sens d'une société de tous les droits pour tous, ce qui s'oppose à d'autres conceptions de ce que peut être une société, celles qui veulent reconnaître l'objectif d'accès effectif aux droits à leurs seuls nationaux et donc pas pour tous, ou bien celles qui se contentent d'une approche par des «opportunités égales» qui dans les faits laissent à chacun la responsabilité de les obtenir avec ses propres moyens. Ces deux approches ne sont pas notre conception de ce que sont les sociétés inclusives.



## Raphaël CHENUIL-HAZAN

*Fondateur et président de la Plateforme française des droits de l'Homme (PDH),  
Directeur général d'ECPM-Ensemble contre la peine de mort*



Narges MOHAMMADI

**Narges MOHAMMADI est en prison pour avoir lutté ces 20 dernières années contre la peine de mort et pour les droits des iraniennes aux cris de « Femme ! Vie ! Liberté ! ».**

Je souhaite en premier lieu remercier l'AFD, en particulier Farid, Sarah, et toutes les équipes pour cette conférence, pour les échanges d'aujourd'hui comme pour les débats d'hier en petits comités, qui se sont avérés tout aussi intéressants et très riches, et plus largement pour avoir engagé ces dernières années une vraie réflexion profonde sur les pratiques dans le secteur du développement, afin que l'approche par les droits devienne un réflexe, qu'elle inonde l'action de l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale, que ce soit au niveau associatif, mais aussi au niveau de l'État ou de la maison AFD. Ce travail mené pour éduquer la maison AFD, sous forme de formation ou de sensibilisation interne, est extrêmement important.

Je tiens également à faire part de toute l'émotion que j'ai ressentie ces deux derniers jours de débats en écoutant autant de témoignages si puissants, illustrés par l'expérience vécue et par le combat de femmes et d'hommes sur le terrain que l'on appelle les défenseurs des droits humains, que ce soit des paysannes unies en Amérique latine, qui m'ont beaucoup touché ce matin, des avocats et des avocates africaines, des acteurs engagés contre le modèle d'agrobusiness mis en place en Asie, en Inde ou en Indonésie. J'ai d'ailleurs une pensée aujourd'hui pour mes amis Fatia MAULI-DIYANTI et Haris AZHAR, deux partenaires qui risquent le 17 décembre prochain à Jakarta jusqu'à quatre ans de prison, simplement pour diffamation, pour avoir parlé de la connivence du pouvoir politique en Indonésie avec les sociétés d'exploitation minière, de sa corruption et en lien avec les opérations militaires en Papouasie-Occidentale. Je pense aux militants LGBTQI+ faisant face aux situations les plus difficiles partout dans le monde. Et je salue vraiment la présence de mon amie Alice NKOM, avocate exceptionnelle, qui en est la plus grande représentante et le meilleur exemple. Je pense aux journalistes palestiniens, syriens, libanais et saoudiens qui font face aux conditions les plus difficiles pour informer et aider à comprendre le monde, comme l'a souligné ce matin le directeur de la Fondation Samir Kassir, dans une intervention des plus intéressantes. Je pense enfin à Narges MOHAMMADI, qui doit recevoir dans quelques jours, à Oslo, le Prix Nobel de la Paix 2023. Elle ne le recevra d'ailleurs pas, puisqu'elle est en prison où elle a passé 15 des 20 dernières années. Ses enfants et son mari, qui vivent en France où ils ont le statut de réfugié, il est important de le rappeler, le recevront en son nom. Elle est en prison pour avoir lutté ces 20 dernières années contre la peine de mort et pour les droits des iraniennes aux cris de « Femme ! Vie ! Liberté ! ».

Je constate qu'à aucun moment au cours de nos débats n'a été évoqué la Chine, pays qui se trouve pourtant au cœur des coopérations économiques contemporaines, au cœur des échanges globaux, que ce soit *via* les fameuses nouvelles routes de la Soie, ou sur la base d'accords de coopération bilatérale ou multilatérale. La Chine, c'est pourtant le pays qui symbolise à lui seul l'ensemble des exactions commises envers les défenseurs des droits humains dans le monde, envers les syndicalistes, les

C'est peu dire qu'un changement est intervenu dans les pratiques de la maison AFD, ce que je salue. Nous nous inscrivons dans une nouvelle dynamique.

représentants communautaires, les avocats, les minorités ethniques, les défenseurs environnementaux, et j'en passe. J'avais interpellé en 2019 l'AFD à propos d'une publication de la collection *Études et savoirs* sur les nouvelles routes de la Soie qui, sur une trentaine de pages, ne mentionnait pas une seule fois les droits humains, alors que cette étude était justement destinée aux acteurs de l'AFD pour mieux comprendre ce pays, ce qui illustre parfaitement la séparation d'alors entre la pensée purement développementiste et l'approche par les droits dont on parle tant. Je ne reviens pas sur ce projet en 2017 de prêt à la Chine pour la construction d'une usine à charbon dans le Xinjiang, pour lequel les ONG n'avaient pas du tout été consultées. C'est peu dire qu'un changement est intervenu dans les pratiques de la maison AFD, ce que je salue. Nous nous inscrivons dans une nouvelle dynamique. Mon organisation, la Plateforme Droits de l'Homme (PDH), comme Coordination Sud, a vocation à être un interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics. La PDH représente 30 ONG françaises de droits humains actives à l'international. Nous nous efforçons, autant que faire se peut, de porter la question des droits partout où cela est possible.

Nous avons beaucoup travaillé ces dernières années avec le ministère des Affaires étrangères et l'AFD. J'ai coprésidé un groupe de travail au sein du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) sur la réduction de l'environnement favorable pour la société civile et co-rédigé un rapport qui devait servir de grandes orientations sur le sujet<sup>10</sup>. La PDH a publié un rapport<sup>11</sup> de suivi de ces travaux, qui est disponible sur notre site internet sur le rétrécissement de l'espace civique, dans le prolongement des recommandations qui avaient été faites à l'État et à toutes ses composantes, le ministère et l'AFD. Il reste selon moi un outil pertinent pour progresser à l'avenir. Nous avons aussi collaboré en 2019 à l'élaboration avec le MAE de la stratégie Droits humains et développement, menée par la DGM.

L'approche fondée sur les droits est née d'un constat d'échec des politiques du développement des années 1980 et 1990. Nous sommes passés des OMD aux ODD et aujourd'hui, nous ne concevons plus le développement sans une approche fondée sur les droits. C'est une évidence. Les droits de l'Homme ne doivent plus être considérés comme des éléments mineurs et périphériques, mais doivent être au cœur des politiques publiques. Outre le travail effectué sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile, je tiens également à souligner l'existence de ce que certains appellent un *backlash* sur les droits humains et notamment sur le droit des femmes ou sur les droits des LGBT ces dernières années dans de nombreux pays, y compris en Europe.

### **J'en viens à nos recommandations.**

L'ambition de la PDH est de travailler de manière effective sur la façon d'aider et d'appuyer le secteur des droits humains en renforçant la synergie entre ces droits et le développement. D'abord, nous attachons une grande importance à l'intégration par l'AFD des droits humains dans son plan stratégique. L'AFD élabore son prochain plan d'orientation stratégique (POS). Dans le précédent POS 2018-2022, les droits humains n'apparaissaient pas du tout. Il n'en était jamais fait mention. J'appelle vivement l'AFD à intégrer les droits humains à son prochain POS, à tous les niveaux de celui-ci.

<sup>10</sup> [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_cndsi\\_-\\_creer\\_un\\_environnement\\_favorable\\_pour\\_la\\_societe\\_civile\\_cle49135f-1.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cndsi_-_creer_un_environnement_favorable_pour_la_societe_civile_cle49135f-1.pdf)

<sup>11</sup> <https://www.platformedh.fr/wp-content/uploads/2023/02/Rapport-2023.pdf>



J'appelle également le MAE, mais aussi l'AFD, à élaborer une stratégie globale pour les droits humains, intégrant évidemment la stratégie Droits humains et développement, qui existe déjà, mais intégrant également l'ensemble des droits dans toutes ses composantes. Je les incite aussi à systématiser la désignation d'un correspondant gouvernance et droits humains au sein des ambassades et des bureaux locaux de l'AFD. Cette recommandation est directement issue du rapport du CNDSI. Je vous invite également à élaborer une feuille de route, des *guidelines* sur les défenseurs des droits, en coordination avec les OSC.

Pour déployer une véritable politique de droits humains au sein de l'AFD, il est indispensable d'adopter une approche holistique qui ne s'arrête pas à l'approche par les droits humains, mais qui intègre une vision globale prenant également en compte les droits fondamentaux et les droits civils et politiques. Avec le passage en 2016 à l'AFD de la gouvernance, les droits de l'Homme tout comme le souci d'une bonne gouvernance et de la démocratie, doivent être de la responsabilité entière de l'AFD dans son opérationnalisation.

Il s'agira également d'affirmer auprès de l'opinion publique la force des droits humains : en créant par exemple une maison des droits de l'homme, qui constituerait un lieu d'échange et d'accueil des ONG et des défenseurs en danger.

Enfin, dernière recommandation importante pour nous, celle qui a trait à la sécurisation et à l'augmentation des financements pour les droits humains. Jan Robert l'a dit avant moi, les 0,7 % doivent inonder les questions de droits humains, notamment en prenant en compte la flexibilité et les spécificités des acteurs du secteur.

J'appelle à la fois à l'AFD et le soutien philanthropique à augmenter de manière significative le financement des droits humains dans le monde entier, en mettant l'accent sur la flexibilité sans restriction et sans affectation, à déployer des financements combinant la complémentarité stratégique des ONG locales et des ONG internationales, à soutenir les ONG de droits humains pour un soutien structurel (*Core Funding*) pour pallier les fragilités et les spécificités des ONG du secteur, à financer la relocalisation d'ONG de défense des droits humains en danger, en soutenant le déploiement de leurs opérations à partir de l'étranger. J'appelle aussi les fondations à prendre leur part dans le financement et à sortir d'une vision très francophone. Les fondations anglo-saxonnes ont adopté pendant très longtemps une vision englobante de la question des droits humains. Je pense que les fondations francophones doivent franchir le pas et intégrer les droits humains dans leurs plans stratégiques.

Les droits de l'Homme ne doivent plus être considérés comme des éléments mineurs et périphériques, mais doivent être au cœur des politiques publiques.

*Je vous remercie.*

J'appelle à la fois à l'AFD et le soutien philanthropique à augmenter de manière significative le financement des droits humains dans le monde entier, en mettant l'accent sur la flexibilité.



### **Daniel BASTARD**

Merci. Avant de passer à la session de clôture, quels sont vos deux priorités en termes de droits de l'Homme et de développement durable, en plus des recommandations que vous venez d'énumérer ?

### **Raphaël CHENUIL-HAZAN**

Je suis directeur de l'ONG Ensemble contre la Peine de mort, et pour moi, le mot ensemble est fondamental, car c'est ensemble qu'on y arrivera et derrière ce mot, il y a l'idée de l'action, de la complémentarité, du travail en synergie. Pour le second mot, j'hésite entre transparence et flexibilité, la flexibilité notamment autour des ressources. Je soutiens la position portée par Carol à ce sujet.

### **Daniel BASTARD**

Je rappelle que Narges MOHAMMADI est actuellement en prison en Iran et qu'elle symbolise un combat fondamental pour nous aussi.





# **Conclusion** et clôture

## Daniel BASTARD

Nous concluons en donnant la parole aux représentants de la société civile internationale.



## Mavalow Christelle KALHOUE

Présidente de Forus International



*Bonsoir à tous,*

La salle est toujours pleine à cette heure de la journée, il y a de quoi être impressionné. Cela signifie que nous passons d'excellents moments de partage et d'échange. Je suis présidente de Forus et originaire du Burkina Faso. Je travaille essentiellement dans la région du Sahel et je suis par ailleurs présidente du secrétariat permanent des ONG du Burkina Faso.

Alors que nous concluons cette conférence riche en enseignements, c'est en tant que représentante de Forus que je me présente, vaste réseau mondial qui compte plus de 22 000 membres portant une vision collective pour l'avenir. Cette rencontre souligne l'importance cruciale de lier les droits de l'Homme au développement durable. En célébrant les anniversaires significatifs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des droits de l'Homme, nous reconnaissons ensemble l'urgence de notre mission.

Les discussions d'aujourd'hui, éclairées par les témoignages du monde entier, ont révélé la diversité des enjeux relatifs aux droits de l'Homme, allant des défis liés à l'agriculture en Asie, à la protection des droits en Afrique et en Europe. Ces histoires ont renforcé notre compréhension des défis interconnectés que nous affrontons ensemble. Nos sessions ont exploré le rôle des droits de l'Homme dans la transition écologique et les droits émergents de la nature. Les débats ont montré que l'engagement envers les droits de l'Homme et l'environnement est non seulement essentiel, mais aussi possible.

Cette journée confirme que le développement durable nécessite une approche intégrée, respectueuse de la diversité des droits de l'Homme et consciente de l'importance de notre environnement naturel.

Permettez-moi de partager avec vous la réalité de la région d'où je viens, le Sahel. En juin 2023, la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre comptait 13,3 millions de personnes déplacées de force, un chiffre qui a doublé depuis 2018. Or le contexte actuel ne laisse pas prévoir d'amélioration future immédiate. Malgré son potentiel

Cette rencontre souligne l'importance cruciale de lier les droits de l'Homme au développement durable.

La société civile reflète les espoirs et les besoins des communautés. Elle doit être un partenaire central dans l'élaboration des politiques.

riche et varié, la région reste caractérisée par une instabilité générale, tant politique que sécuritaire et communautaire. D'autres facteurs, tels que l'impact du changement climatique, aggravent l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Nous l'avons dit tout au long de cette journée. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, dans la région du Sahel central, une crise sécuritaire et humanitaire s'éternise et se complexifie, entraînant des déplacements massifs de population vers les centres urbains. La démocratie, en tant que principe universel de gouvernance, est remise en question. Les droits humains et les libertés fondamentales sont mis à rude épreuve pour des motifs sécuritaires. Des partenariats de longue date sont sérieusement éprouvés et questionnés par une partie de l'opinion. Dans cette partie de l'Afrique, les populations ont le sentiment que la crise sahélienne a été et est invisible, voire négligée, et qu'elle est prise en otage, ce qui aboutit à une pression supplémentaire sur les acteurs de la société civile et sur les travailleurs humanitaires.

La situation est certes difficile, mais pas désespérée, car des populations très résilientes se battent au quotidien et souhaitent retrouver une vie digne, stable et prospère. Selon l'aperçu des besoins humanitaires 2020-2023 du Burkina Faso, un Burkinbé sur cinq est déplacé interne chez lui et environ deux millions de personnes sont déplacées internes au total. 3,7 millions de personnes ont besoin d'aides humanitaires et seulement 30% de ces besoins de financement étaient acquis. On note également que 23,88 % des infrastructures éducatives sont non fonctionnelles.

Alors que nous réfléchissons à notre parcours, nous pouvons constater qu'au plan global, ces dernières années sont marquées par des défis sans précédent qui ont réduit à néant une grande partie des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et nous l'avons dit à plusieurs reprises. La voie que nous choisissons maintenant, en ce temps de crises entremêlées, façonnera l'avenir de notre planète et de ses habitants.

Permettez-moi de rappeler quelques dimensions importantes qui doivent être au cœur de notre action.

### **Dialogue et participation inclusive**

Face à nos défis croissants, un dialogue soutenu, renforcé et une participation plus inclusive sont indispensables et la société civile doit être intégrée à chaque niveau de prise de décision. Il est impératif que les gouvernements s'engagent à soutenir un environnement favorable à la société civile en adoptant des politiques telles que celles recommandées par l'OCDE. Cette approche doit transcender le symbolisme et s'orienter vers des actions concrètes facilitant la participation de la société civile dans tous les processus politiques et à tous les niveaux. Nous observons un rétrécissement de l'espace civique, accentué par la numérisation, qui nécessite une protection accrue des droits numériques et de l'espace civique. Nous appelons donc à une participation effective de la société civile, qui dépasse une simple consultation, assurant que les voix de la communauté soient entendues et intégrées dans les forums mondiaux. La société civile reflète les espoirs et les besoins des communautés. Elle doit être un partenaire central dans l'élaboration des politiques. Omettre la contribution de la société civile revient à ignorer les besoins réels des populations que nous servons.



### **Cohérence des politiques pour le développement durable**

Nous en avons parlé ce matin. Nous devons nous efforcer d'améliorer la coordination entre les différentes politiques. La société civile est un allié essentiel pour identifier les lacunes et les possibilités de synergie, en particulier pour aider à harmoniser l'action climatique avec des objectifs de développement.

### **Contribution continue des partenaires mondiaux pour le développement**

Combattre la pauvreté, les inégalités et les impacts du changement climatique exige une coopération régionale et internationale solide. Réduire l'aide publique au développement pour des raisons géopolitiques affecterait gravement ceux qui sont en situation d'urgence, comme les personnes de la région d'où je suis originaire et où les changements climatiques, les conflits, menacent déjà gravement les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé publique. Il est donc essentiel de reconnaître le rôle crucial du leadership local et des organisations de la société civile. Elles sont primordiales dans l'analyse des contextes, l'identification des besoins et la définition des priorités agissant indépendamment des dynamiques politiques interétatiques et se concentrant sur les besoins des plus vulnérables. Dans un contexte de défi démocratique et de restriction de l'espace civique, les partenaires internationaux doivent contribuer de manière significative et constante à lutter contre les inégalités et les effets du changement climatique.

L'aide publique au développement doit être envisagée, non comme un levier diplomatique, mais comme un engagement fondamental envers ses objectifs. Les organisations de la société civile sont des partenaires clés pour réaliser des programmes humanitaires et de développement durable. Elles jouent un rôle déterminant pour transformer les droits fondamentaux, le développement durable et la solidarité mondiale en réalité concrète et non en simples idéaux.

### **Repenser le financement du développement dans le respect des droits de l'Homme et des principes d'efficacité du développement**

Il est impératif d'augmenter les dépenses et de restructurer nos systèmes pour construire des sociétés résilientes qui répondent aux besoins des communautés et protègent les écosystèmes. Les pays donateurs devront s'engager à fournir une aide publique au développement plus importante et de meilleure qualité – et nous avons entendu le mot « flexibilité » – en préservant l'intégrité de l'aide et en adhérant aux droits de l'Homme et aux principes d'efficacité du développement. Les événements récents dans la région du Sahel central devront plutôt inspirer les réflexions et les réformes à effectuer.

**Les pays donateurs devront s'engager à fournir une aide publique au développement plus importante et de meilleure qualité.**

Je voudrais terminer par un appel à l'unité et à l'action et dire qu'ensemble, nous pouvons transformer les droits de l'Homme et le développement durable en réalité tangible.

## Investir dans le développement des capacités

Le développement continu des capacités est crucial. Les gouvernements devraient fixer des objectifs nationaux annuels pour le développement des capacités des différents groupes, y compris la société civile, et en rendre régulièrement compte.

En conclusion, le changement transformateur que nous visons exige solidarité, courage et audace. La France et l'Union européenne sont des acteurs clés dans cette transformation, défendant les valeurs fondamentales des droits de l'Homme et soutenant activement les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris.

Notre engagement à nous est essentiel pour réaliser l'Agenda 2030, avec une attention particulière aux actions locales.

Je voudrais terminer par un appel à l'unité et à l'action et dire qu'ensemble, nous pouvons transformer les droits de l'Homme et le développement durable en réalité tangible. Forus, en collaboration avec la société civile, est engagé pour concrétiser cette vision.

*Merci pour votre engagement constant pour cette cause.  
Ensemble, nous pouvons faire une différence significative.*

### **Daniel BASTARD**

Merci beaucoup pour ce discours fort.



Déplacement des populations en Afrique.  
Source : <https://www.iom.int/fr>

**Paroles** du futur



## Andraina MAHATANASOA

*Jeune leadeuse et défenseuse des droits de Madagascar*

**Je suis heureuse, car les enfants ne sont pas toujours pris au sérieux, encore moins les filles et encore moins à Madagascar, mais l'AFD m'a offert la chance de m'écouter.**

*Bonjour à toutes et à tous,*

Je viens de Madagascar et j'ai 17 ans. Je suis une militante des droits des enfants et l'AFD m'a invitée pour présenter hier les difficultés que vivent les enfants malagasy et aujourd'hui, pour conclure la conférence.

Je viens d'une famille pauvre et jamais je n'aurais pu espérer être avec vous aujourd'hui. Je suis heureuse, car les enfants ne sont pas toujours pris au sérieux, encore moins les filles et encore moins à Madagascar, mais l'AFD m'a offert la chance de m'écouter, ainsi que les enfants malagasy que je représente et qui sont des acteurs du changement.

À Madagascar, beaucoup d'enfants ne sont pas respectés. Je me bats en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et participe à la lutte contre la violence basée sur le genre. Chez nous, on dit qu'envoyer une fille à l'école c'est jeter de l'argent par la fenêtre. Les filles n'ont pas le droit d'hériter. Nombre d'entre elles sont victimes de viols, d'exploitation sexuelle, ont des grossesses précoces, meurent d'avortement, n'osent pas aller à l'école à cause du harcèlement. On se moque d'elles lorsqu'elles ont leurs règles. Elles sont victimes de la violence de leurs parents, des professeurs, et aussi des étrangers, dont les Français qui voyagent à Madagascar ou qui se trouvent sur Internet.

Nous évoquions ce matin le droit d'exprimer ses opinions. À Madagascar, le mois dernier est intervenue l'élection du Président de la République et tous les rassemblements et les manifestations des opposants ont été interdits à cette occasion.

Je veux insister sur l'importance de l'éducation et sur le droit à l'éducation de qualité pour tout le monde. Comme notre ami provenant d'Afrique l'a dit ce matin, à Madagascar aussi, le nombre d'analphabètes est élevé. On pense souvent qu'il faut faire des études à l'étranger pour réussir ou étudier à l'école française. Personne ne croit dans l'efficacité du système d'éducation malagasy, pas même le Président qui vient d'être réélu.

J'ai beaucoup aimé aussi l'idée des écoles de formation au leadership et à la citoyenneté pour les femmes en Amérique latine.

J'ai été impressionnée aujourd'hui par le nombre d'acteurs et d'actions pour défendre les droits dans le monde. Cela me donne de l'énergie et m'encourage à continuer à sensibiliser aux droits dans mon pays et à faire du plaidoyer.



Les droits sont universels et le développement ne pourra pas se faire sans le respect de ces droits, en particulier des droits des enfants. Dans mon lycée, nombre de mes amis disent que tout cela ne sert à rien, que les droits humains sont des histoires pour les riches, pour les Blancs, pour ceux qui ont les moyens. Ils se méfient même de moi. Alors je leur dis qu'au contraire, les droits sont pour tout le monde, qu'on ne peut être heureux sans que nos droits soient respectés, que rien ne peut s'améliorer et que le pays ne pourra pas se développer sans les droits. Je suis triste d'entendre que, malgré toutes ces actions, les droits reculent dans le monde.

Dans mon lycée, nombre de mes amis disent que tout cela ne sert à rien, que les droits humains sont des histoires pour les riches, pour les Blancs, pour ceux qui ont les moyens.

Je ne connais pas tous les programmes et j'ai appris qu'il existait de très nombreuses promesses et de nombreux engagements à travers des plans nationaux, menés par des partenaires stratégiques, au travers de programmes globaux, des analyses de risques, des cadres normatifs et d'autres choses que je ne comprends pas très bien, que des milliards d'euros sont dépensés pour défendre les droits. Des milliards d'euros, surtout pour Madagascar, l'un des pays les plus pauvres du monde. Je trouve cela drôle, car malgré tout, les droits reculent. Je sais que la situation serait pire sans ces efforts, mais quand j'ai entendu que les ODD seront atteints dans 200 ans, je me suis dit qu'il fallait certainement trouver des actions plus efficaces. Peut-être faut-il réfléchir à de nouvelles solutions et être plus proche des personnes les plus vulnérables, faire davantage de petits gestes simples et peu coûteux pour changer le quotidien et convaincre ceux qui ne respectent pas nos droits.

Je suis une actrice du changement local et tous les jours, j'essaie de convaincre les personnes qui se moquent du respect des droits des enfants, que j'encourage à signaler les abus. J'observe quelques changements minimes de comportements, lesquels peuvent entraîner de grands changements à l'avenir.

Je trouve aussi qu'il faudrait davantage inviter aux conférences comme celles-ci les personnes qui ne sont pas du tout convaincues, afin de ne pas seulement rester entre nous. Cela permettrait d'entendre leurs arguments et de les convertir au combat pour les droits.

Et enfin, un mot que je retiens de cette conférence, c'est l'impunité. Aujourd'hui, à Madagascar, la plupart des gens connaissent leurs droits. La loi existe, mais elle n'est pas appliquée. Nous n'avons pas confiance dans la justice, car il existe trop d'impunité, trop de corruption. Lorsque nous les signalons, nous savons que nous n'aurons pas suffisamment d'argent pour être pris au sérieux. Nous savons que les accusés pourront s'en sortir en payant ou avec des arrangements à l'amiable ou simplement parce qu'ils sont protégés. Nous avons peur de la police. Nous savons que bon nombre d'acteurs de la justice sont corrompus. Il faut aussi rendre la justice accessible aux enfants et mettre fin à toute tolérance vis-à-vis de la violence à l'encontre de nos droits.

Je veux dire à tous qu'il ne peut y avoir de réalisation du droit des enfants sans les adultes et qu'il ne peut y avoir de réalisation des droits humains sans les enfants.

Mon dernier sentiment aujourd'hui, c'est l'espoir. Oui, le fait d'avoir été invitée à cette conférence est une chance unique et il me donne un sentiment de confiance. J'espère que cela va m'ouvrir des portes à Madagascar, comme la possibilité de nous rendre avec mon groupe d'enfants délégués au Parlement pour défendre nos droits. Je pense à tous les défenseurs et aux journalistes dont nous avons parlé ce matin, assassinés ou emprisonnés dans les pays en guerre ou ailleurs. Pour eux aussi, il ne faut pas baisser les bras et continuer notre lutte.

Je veux dire à tous qu'il ne peut y avoir de réalisation du droit des enfants sans les adultes et qu'il ne peut y avoir de réalisation des droits humains sans les enfants.

*Merci à tous.*

### **Daniel BASTARD**

Merci pour votre détermination, votre courage et votre humour.



Source : [www.freepik.com](https://www.freepik.com) (user25996429).



## Zidane SATIGNON KUESSI

Jeune leader et défenseur des droits du Bénin

Bonsoir,

Je suis étudiant en Master 2 de droit public, parcours « recherche et concours » à l'Université Paris-Saclay. Je suis arrivé en France le 5 septembre 2022 par l'entremise d'une bourse d'excellence attribuée par le gouvernement français.

C'est un immense honneur et une profonde responsabilité pour moi de me tenir devant vous aujourd'hui pour aborder un sujet primordial, les *Paroles du futur*. C'est la thématique qui m'a été attribuée, que je reformule en disant *les paroles du présent et leur résonance dans le futur*. Peut-on parler du futur sans parler du présent ?

Nous célébrons les 75 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi que l'anniversaire relatif aux droits des défenseurs, deux piliers essentiels pour la protection et la promotion des droits humains dans le monde.

Lors des ateliers organisés hier dans le cadre de cette conférence, j'ai eu l'opportunité de souligner l'approche par les droits en mettant bien évidemment en lumière l'importance cruciale des enfants et des jeunes dans cette démarche. Notre éducation, notre protection et notre autodétermination sont des fondations pour un avenir respectueux des droits humains.

**Les recommandations issues de cet atelier doivent être réitérées.**

À tous les enfants et aux jeunes, nous disons : continuons à sensibiliser, à plaider et à nous investir dans nos communautés, car notre voix est une force pour le changement.

À tous les enfants et aux jeunes, nous disons : continuons à sensibiliser, à plaider et à nous investir dans nos communautés, car notre voix est une force pour le changement. Pour reprendre les mots du Secrétaire général des Nations Unies prononcés il y a deux jours à la COP 28, actuellement en cours à Dubaï, je cite « Votre voix, votre activisme, votre mobilisation sont plus nécessaires que jamais ».

Aux gouvernements, nous demandons instamment de prioriser les droits de l'enfant dans les politiques nationales, d'investir dans une éducation inclusive et de qualité pour toutes et tous et d'établir des mécanismes de protection contre les violences.

Aux partenaires techniques et financiers, dont l'Agence française de développement, à qui je dois l'honneur d'être ici, nous insistons sur l'importance de considérer les enfants et les jeunes comme partenaires à part entière. Intégrez nos voix dans la conception et la mise en œuvre de vos projets et soutenez les initiatives des organisations de jeunesse sur le terrain.

Aussi, c'est le moment de rappeler à l'Agence française de développement de ne pas omettre la prise en compte de ces recommandations ainsi que des différents points soulevés au cours de ces deux jours d'échanges dans son plan d'orientation stratégique en cours d'élaboration.

Comme il a été souligné ce matin, une mobilisation collective est indispensable, dans laquelle chaque partie prenante joue un rôle essentiel, le rôle qui est le sien.

Les paroles du futur prennent forme grâce à nos actions présentes. C'est un appel à l'action collective et un engagement continu en faveur des droits humains, mais aussi de l'anticipation des défis à venir.

### *Mesdames et Messieurs,*

Les paroles du futur prennent forme grâce à nos actions présentes. C'est un appel à l'action collective et un engagement continu en faveur des droits humains, mais aussi de l'anticipation des défis à venir. Dans le cadre de la célébration de la DUDH, il est essentiel de soulever certaines questions qui doivent être abordées en complément, bien évidemment des interventions de cet après-midi.

L'intégration du droit à un environnement sain, reconnu en 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies comme un droit fondamental et universel, doit trouver sa place dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme élaborée en 1948. De même, les générations futures méritent une reconnaissance adéquate, alliant ainsi la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme avec les réalités actuelles de l'humanité.

L'engagement envers les droits humains, sans occulter, bien évidemment, la nature doit être ancré dans nos sociétés, tissé dans le fondement même de nos institutions et de nos interactions quotidiennes. Cela nécessite une vision à long terme, qui se concentre sur les enfants et les jeunes, leur fournissant les outils pour devenir les défenseurs des droits de demain, car ils sont déjà, pour la plupart, les défenseurs du présent.

Il est impératif de reconnaître que notre monde évolue rapidement. Les avancées technologiques, les défis environnementaux et les dynamiques sociopolitiques redéfinissent sans cesse nos sociétés. Dans ce contexte, il est crucial d'anticiper les besoins futurs en matière de droits humains, car malheureusement, les défis et problèmes actuels passent souvent au second plan. Le Président Jacques Chirac avait raison en 2002 lorsqu'il affirmait que « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Nous continuons à regarder ailleurs.

Les enfants et les jeunes sont au cœur de cette évolution. Leurs voix, leurs idées et leurs aspirations sont des atouts inestimables pour façonner un avenir où les droits humains sont respectés, protégés et promus. Ainsi, pour garantir un avenir empreint de respect et d'égalité, nous devons investir dans l'éducation aux droits humains dès le plus jeune âge. Nous devons fournir aux enfants et aux jeunes les connaissances, les compétences et les plateformes nécessaires pour qu'ils deviennent des acteurs conscients, engagés et responsables de la société de demain.

En célébrant ces anniversaires majeurs, nous nous engageons à faire progresser les droits humains pour les générations à venir. C'est un appel à l'action pour garantir que les paroles du futur soient celles de la dignité, de la justice et de la liberté pour toutes et tous, sans distinction.

C'est le moment de souligner que le marqueur des droits humains présenté doit prendre en compte les enfants, les jeunes, leurs besoins et leurs attentes. Ceci est un rappel, car le système de mesure ne les nomme pas. Il met en évidence de manière implicite les personnes en situation de vulnérabilité.

Nous sommes les artisans de l'avenir. Engageons-nous à façonner un monde où les droits humains sont universellement respectés et où les voix des enfants et des jeunes sont non seulement entendues, mais aussi prises en compte dans la construction de ce futur.

Et je voudrais finir par la citation de Frantz Fanon, qui affirme que « *Chaque génération doit, dans une relative opacité, affronter sa mission, la remplir ou la trahir* ». Cette citation raisonne puissamment aujourd'hui, alors que nous sommes confrontés à des choix cruciaux pour façonner l'avenir des droits humains. Regardons autour de nous. Nous vivons une époque de changements rapides, où les défis contemporains sont nombreux, des bouleversements environnementaux aux avancées technologiques, en passant par les tensions sociopolitiques mondiales. Dans cette tourmente, les enfants et les jeunes, nos futures générations sont protagonistes d'une ère en constante évolution.

En citant Frantz Fanon, nous nous interrogeons et nous interrogeons plus particulièrement la génération actuelle sur le chemin qu'elle choisit. Allons-nous nous remplir cette mission, en travaillant de concert pour garantir un monde où chaque individu est respecté et protégé dans ses droits ? Ou allons-nous trahir cette responsabilité en détournant le regard face aux défis pressants ?

*Merci pour votre aimable attention.*

### **Daniel BASTARD**

Merci Zidane pour votre clairvoyance et la pertinence de vos propos, ainsi que pour votre force d'inspiration.



### **Daniel BASTARD**

J'invite Thomas MELONIO à nous rejoindre pour clore cette journée.



## Thomas MELONIO

*Directeur exécutif Innovation, recherche et stratégie de l'AFD*

# Clôture

La tâche qui m'incombe est difficile, voire impossible, puisqu'il s'agit de synthétiser ou de conclure cette conférence. Mais en réalité, Andraina et Zidane, vous avez fait mon travail parce que vous avez illustré, je crois, ce qu'a été le cheminement assez fragile que nous avons observé depuis hier, entre une forme de défi, de tristesse et d'angoisse face à l'ampleur des défis et puis des moments d'espoir, où on a vu à la fois de l'énergie, du talent, de la détermination, qui permettent de nous déplacer dans cet univers où nous naviguons, nous, amis des droits humains, vent de face.

Chaque jour, les défis ne cessent de s'accroître et pourtant, je ne crois pas qu'il faille en tirer une forme de désespoir ou d'inaction. Je salue la présence dans cette salle de toutes celles et ceux qui viennent de loin et qui nous ont apporté leur expérience, leur vision, leur message, parfois leurs interpellations. J'ai assisté à diverses interventions qui traduisaient tout sauf du découragement en dépit de cette difficulté.

Il a été fait référence à l'anniversaire ou la commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui parle d'un idéal commun à atteindre. Si l'on parle d'un idéal à atteindre, c'est bien que nous n'y sommes pas encore, mais pour reprendre un peu la métaphore de la navigation, on sait qu'il y a, quelque part, un continent ou un espace que nous cherchons à atteindre. Quoi qu'il en soit, le parcours lui-même a sa valeur et je suis heureux de voir aujourd'hui des acteurs qui sont prêts à continuer à s'engager. C'est très important pour nous, AFD, dans un univers du développement où, comme cela a été dit, nous pourrions nous contenter de viser la croissance économique ou de viser des progrès environnementaux. L'idée de proposer une approche globale qui s'appuie sur l'approche fondée sur les droits humains ne fait pas d'ailleurs consensus et ne fait pas plus l'unanimité, reconnaissons-le. Sans l'énergie que vous nous apportez, sans votre mobilisation, le risque de passer à côté serait réel.

Outre cette tentation de découragement, j'ai aussi relevé dans la salle un côté Sisyphes. On ne cesse en la matière de pousser un rocher qui peut-être retombera en bas de la montagne demain. Et pourtant, il faut parcourir ce chemin. Camus disait d'ailleurs qu'il faut imaginer Sisyphes heureux. Ce combat lui-même a sa propre portée, sa propre valeur et, je le crois, amène quelque chose à la société, même s'il n'y aura jamais d'arrêt du combat pour les droits humains, de la même manière qu'il n'y aura jamais un moment où l'on s'arrêtera d'éduquer une population. Nous avons besoin de ce combat, de cette politique. Je dirais que dans les droits humains, l'atteinte d'un Eden sera peut-être toujours hors de portée, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à se mobiliser.

J'ai été très heureux de voir que la jeunesse et la société civile ont pu aujourd'hui trouver leur place et passer des messages très importants.

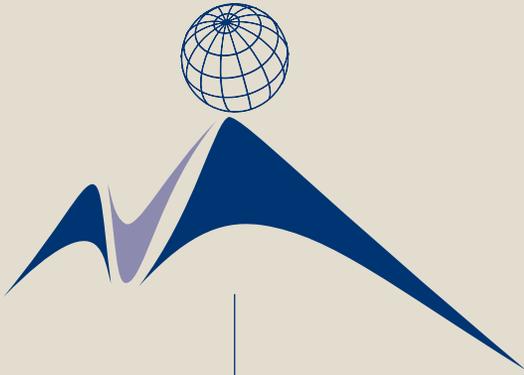


À l'AFD, nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour parler des droits humains. Cela ne veut pas dire que nous sommes seuls, que nous allons tout régler ou que nous sommes responsables de tout. Pour autant, pour une agence de développement et une banque de développement, il est très important de comprendre quel est notre juste positionnement, comment nous pouvons être efficaces. Il ne s'agit pas de choisir un droit par rapport aux autres, mais de savoir, dans un contexte donné, comment accompagner des acteurs qui portent cette dynamique. Il ne s'agit pas non plus d'imposer l'agenda qui serait le nôtre, mais de trouver des défenseurs des femmes, des personnes LGBT, de l'environnement, des droits politiques, des droits sociaux qui portent un combat et que nous pouvons appuyer.

Cela a été dit, nous sommes en train de repenser, de définir notre stratégie pour les six prochaines années. Nous y travaillons avec l'État, mais pas seulement, avec également beaucoup d'autres acteurs. Nous espérons aboutir au début de l'année prochaine. Nous partageons avec mes collègues l'idée qu'il faut passer du temps pour identifier les acteurs et les dynamiques dans un pays donné, dans un contexte donné, et non pas imposer un agenda venu de France, réfléchir aux besoins, mais aussi aux acteurs que nous pourrions appuyer.

**J'ai relevé dans la salle un côté Sisyphe. On ne cesse de pousser un rocher qui peut-être retombera demain. Et pourtant, il faut parcourir ce chemin. Camus disait d'ailleurs qu'il faut imaginer Sisyphe heureux.**

Nous sommes une agence de développement, mais nous sommes aussi une banque de développement. Nous avons été interpellés – et c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte dans notre réflexion – sur l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains, pas seulement dans notre portefeuille de soutien à des ONG, même si, bien sûr, il est important, mais de manière plus générale, dans le financement des infrastructures, de l'eau, de l'électricité, du développement rural. C'est un message qui vaut pour l'AFD, et de manière plus générale pour les banques de développement. Nous avons un réseau très important de banques de développement basées un peu partout dans le monde, en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Je crois que les messages que vous avez transmis aujourd'hui, nous pourrions aussi les partager au-delà de l'AFD, dans l'ensemble des institutions financières qui probablement ne considéraient pas la défense des droits humains comme leur mission première, parce qu'elles avaient été créées plutôt autour de la croissance économique. Or aujourd'hui, de façon très claire et pertinente, il a été démontré que l'ensemble des politiques publiques ont vocation à intégrer les dimensions des droits humains. À l'origine, les ODD ont été portés par les gouvernements et embrassaient des domaines relativement vastes. A-t-on porté assez d'attention aux droits humains dans les premières années des ODD ? Sans doute pas. La situation actuelle témoigne de progrès, qui sont limités, et montre que certains domaines ont été négligés. Cette journée a permis un rappel très utile sur ce point.



Au-delà de cette interpellation que je reçois et que nous recevons, je pense, avec tous les collègues de l'AFD, très positivement, il me reste à remercier tout simplement les participants pour l'énergie et l'espoir qu'ils ont pu amener. Plus formellement, je voudrais remercier, et je vous invite à le faire avec moi, tous les collègues qui ont participé à l'organisation de cette journée et de celle d'hier. Je vois ici Farid et Sarah au premier rang, mais également Aurélie, Delphine et Sylvie dans la salle. Je veux remercier toutes les équipes techniques. Nous avons été plus de 200 présents dans cette salle toute la journée. Je sais que cela n'a pas été sans quelques inconvénients. Nous avons peut-être été victimes de notre succès, preuve d'un intérêt très fort porté à nos sujets.

J'adresse un ultime remerciement à tous les participants. Nous avons entendu de nombreuses voix des sociétés civiles du Sud. Il arrive que nos débats soient un peu trop centrés entre bailleurs. Nous avons réussi à éviter cet écueil. Je remercie très sincèrement toutes celles et ceux qui sont venus de loin. Ce n'était pas la première conférence sur les droits humains, et ce n'est sans doute pas la dernière. Nous nous efforcerons à l'avenir d'être de plus en plus concrets et opérationnels. Nous avons entrevu aujourd'hui un grand nombre de solutions et beaucoup de questions ont été posées sur les sujets de financement. Nous serons bien évidemment au rendez-vous et à votre écoute encore ces prochaines années.

*Merci à toutes et à tous.*



# Biographie des intervenants



## **Marie-Hélène LOISON**

*Directrice générale adjointe, AFD*

Marie-Hélène LOISON est Directrice générale adjointe de l'AFD depuis 2021, après avoir été Directrice adjointe des opérations de l'AFD. Elle est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de la School of Advanced International Studies de Washington, D.C. Elle a débuté sa carrière en 1996 dans le financement de l'export à la Société Générale Paris. En 2000, elle rejoint Proparco, la filiale de l'AFD en charge des financements du secteur privé, pour travailler sur la structuration des financements dans les secteurs de l'agro, du tourisme et de la santé. Elle a ensuite rejoint la division private equity, en tant que chargée d'investissement puis en tant que responsable de la division en 2008. En 2011, elle est nommée directrice générale déléguée de Proparco. En 2015, elle rejoint l'AFD en tant que Directrice Moyen-Orient et Afrique du Nord.



## **Nada AL-NASHIF**

*Haute-Commissaire adjointe des Nations unies aux droits de l'homme*

Nommée Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme en 2019, Nada Al-Nashif possède plus de 30 ans d'expérience à l'ONU en tant qu'économiste et spécialiste du développement. Elle a été Sous-Directrice générale des sciences sociales et humaines de l'UNESCO (Paris) et Directrice régionale du Bureau régional pour les États arabes de l'Organisation internationale du Travail (Beyrouth) et du Programme des Nations Unies pour le développement. Elle est titulaire d'un B.A. en philosophie, politique et économie de l'Université d'Oxford ainsi que d'une maîtrise en politique publique de l'Université de Harvard.



## **Delphine BORIONE**

*Ambassadrice pour les droits de l'Homme, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*

Delphine Borione a été nommée en février 2021 Ambassadrice pour les droits de l'Homme, chargée de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire. Elle a occupé dans sa carrière de nombreux postes bilatéraux et multilatéraux dans les domaines politique, du développement durable et de la coopération économique, culturelle et éducative.

Delphine Borione était de 2017 à 2020 Ambassadrice, Représentante Permanente de la France auprès des Organisations des Nations Unies à Rome (FAO, PAM et FIDA). Elle a été précédemment Secrétaire générale adjointe principale de l'Union pour la Méditerranée (UpM), en charge des affaires sociales et civiles ainsi que Directrice de la politique culturelle et du français, Ambassadrice de la France au Kosovo, Conseillère culturelle et chef du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Italie. Elle a été chargée de la préparation du G8 au ministère des Affaires étrangères puis à la Présidence de la République auprès de Jacques Chirac, où elle a été aussi Conseillère pour les relations multilatérales. Elle a travaillé à la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) où elle était en charge de l'administration civile.

Elle a passé 7 ans au sein du Programme alimentaire mondial des Nations Unies à Rome. Delphine Borione était également en charge des questions environnementales au ministère des Affaires étrangères, où elle a notamment participé à la négociation de la Convention cadre sur les Changements Climatiques ainsi que de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio en 1992.



## **Mavalow Christelle KALHOULE**

*Présidente, Forus International*

Mavalow Christelle Kalhoule est présidente du réseau mondial de plateformes nationales, l'ONG FORUS, depuis 2022. Mavalow Christelle Kalhoule, qui a une grande expérience dans la promotion et le soutien du travail de la société civile, est également présidente de SPONG, la plateforme nationale des ONG du Burkina Faso. Elle est engagée dans la promotion des libertés individuelles et collectives à travers l'Afrique de l'Ouest, notamment dans la région du Sahel, où elle se concentre sur la défense des droits de l'homme, la protection des femmes et des enfants, ainsi que la justice climatique. Elle est aussi directrice régionale de Children Believe pour l'Afrique de l'Ouest depuis 2018.



## **Jonathan VAN MEERBEECK**

*Directeur Secteur Droits humains,  
Direction Générale des Partenariats Internationaux (INTPA),  
Commission européenne*

Jonathan Van Meerbeeck est chef d'équipe pour les droits de l'homme à la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne. Son portefeuille comprend la gestion du programme thématique NDICI-Global Europe sur les droits de l'homme et la démocratie, le soutien à la société civile et l'intégration des droits de l'homme dans la coopération de l'UE. Son expérience antérieure à la Commission comprend les relations avec l'Union africaine et la coordination de programmes régionaux en Afrique dans des domaines tels que les droits de l'homme, la science et la technologie et l'intégration régionale. Il a aussi fait partie de la délégation de l'UE au Paraguay. Avant de rejoindre la Commission européenne, Jonathan a travaillé comme expert en migration pour le Centre international sur l'élaboration de politiques migratoires (ICMPD).



## **Marianna BELALBA**

*Directrice de la recherche sur l'espace civique, CIVICUS*

Marianna Belalba dirige le Pôle de recherche sur l'espace civique de CIVICUS, qui comprend la coordination du Civicus Monitor, un outil en ligne qui suit l'évolution de l'espace civique dans 198 pays et territoires. Elle est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université catholique Andrés Bello à Caracas, au Venezuela et d'une maîtrise en droit international des droits humains de l'Université de Notre-Dame aux États-Unis.



## **Magali LAFOURCADE**

*Secrétaire Générale, Commission Nationale Consultative des droits de l'Homme, France*

Magistrate, Magali Lafourcade est Secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Diplômée d'une grande école de commerce (ESCP Europe), de Sciences Po, et docteure en droit comparé, Magali Lafourcade a été juge d'instruction entre 2008 et 2013. Magali Lafourcade a été secrétaire générale adjointe de la CNCDH entre 2013 et 2016, puis Secrétaire générale. Elle est aussi senior expert pour l'Agence européenne des droits fondamentaux. Depuis 2009, elle est chargée de cours à Sciences Po. Elle dirige également la session de formation continue des magistrats «Le racisme en France» dispensée par l'École nationale de la magistrature. Membre élue par le Réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI), Magali Lafourcade a présidé le Sous-comité d'accreditation des Institutions nationales des droits de l'Homme, organe placé sous les auspices du Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies entre 2017 et 2020. Elle est l'auteur de l'ouvrage de référence *Les droits de l'Homme*, collection Que sais-je ?, paru en 2018 aux Presses Universitaires de France.



## **Ksenia BOLCHAKOVA**

*Journaliste, Prix Albert Londres 2022*

Ksenia Bolchakova est franco-russe. Née en Russie, elle arrive en France à l'âge de 3 ans où son père est muté. Il est alors le correspondant de la Pravda à Paris. Après des études de journalisme à Sciences Po Paris, elle part comme correspondante à Moscou où pendant 6 ans elle travaille pour toutes les chaînes d'information et pour Arte. De retour en France, fin 2015, après 4 ans chez 7 à 8, elle rejoint l'agence Capa en tant que réalisatrice et co-réalise le film « Wagner, l'armée de l'ombre de Poutine » diffusé sur France 5 qui lui vaut entre autres, le prix Albert Londres en 2022, le grand prix du FIGRA et ainsi que le Grand prix de l'investigation du DIG AWARDS. En mai 2022, Ksenia signe un autre documentaire pour ARTE, « Ukraine, la fin du Monde », qui obtient le Prix Louise Weiss du Journalisme Européen 2023. En avril 2023, son documentaire choc, co-réalisé avec Veronika Dorman, « Russie, un peuple qui marche au pas », diffusé sur France 5 dresse un état des lieux de la société russe, un an après l'invasion de l'Ukraine.



## **Estelle EWOULE LOBE**

*Lauréate de l'initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme,  
Secrétaire générale APADIME*

Estelle Ewoule Lobe est fondatrice de l'association Action pour la protection en Afrique des déplacés internes et des migrants environnementaux (APADIME) avec laquelle elle promeut les droits et l'éducation des populations des forêts équatoriales, en particulier des femmes et des jeunes. Elle défend les communautés qui préservent leurs forêts en leur délivrant des formations et un accompagnement juridique ainsi qu'en mettant en œuvre des activités génératrices de revenus. Elle lutte aussi contre les crimes environnementaux et l'exploitation illégale du bois et du trafic d'espèces protégées dans le Bassin du Congo. Dans ce cadre, elle accompagne des programmes de reboisement des zones forestières fortement endommagés par l'exploitation illégale des ressources.

Elle est lauréate de l'Initiative Marianne 2021.

Selon ses mots, son combat vise à « aider les communautés locales du bassin du Congo à préserver leurs droits sur leurs forêts, à empêcher les jeunes les plus vulnérables de se lancer dans l'immigration clandestine et à favoriser l'accès et la gestion des terres par les femmes de la région ».



## **Marine CALMET**

*ONG Wild Legal*

Juriste en droit de l'environnement et porte-parole du collectif « Or de question » opposé à la « Montagne d'or » et à l'industrie minière en Guyane, Marine Calmet milite pour la défense des droits de la nature. Un pied en Amazonie et l'autre en métropole, elle élabore de nouvelles réponses à la crise écologique, inspirées de l'intelligence des écosystèmes et des savoirs des peuples autochtones. À trente trois ans, elle est présidente de Wild Legal, une association qui s'est donnée pour mission d'être une école et un incubateur pour les prochains procès en défense des droits de la nature. Experte auprès de la Convention citoyenne pour le climat, elle se bat pour la reconnaissance du crime d'écocide.

Autrice du livre *Devenir Gardiens de la Nature* (Ed. Tana 2021), elle a été récompensée par le prix du livre de l'Institut européen d'écologie.



## **Raphaël CHENUIL-HAZAN**

*Fondateur et président de la Plateforme française des droits de l'Homme (PDH),  
Directeur général d'ECPM-Ensemble contre la peine de mort*

Raphaël CHENUIL-HAZAN est le fondateur et président de la Plateforme française des droits de l'Homme (PDH), un réseau qui regroupe 30 ONG françaises de droits humains actives à l'international. Directeur général d'ECPM-Ensemble contre la peine de mort depuis 2009, il est spécialiste du plaidoyer sur les questions de droits humains. Figure du mouvement abolitionniste mondial, Raphael Chenuil-Hazan a été secrétaire exécutif et Vice-président de la Coalition mondiale contre la peine de mort (de 2009 à 2017). Il est Vice-Président d'Impact-IRAN, réseau mondial sur les droits de l'Homme en Iran. Depuis 2022, il est administrateur de l'Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'homme. Il fut co-auteur en 2021 pour le CNDSI (Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale) de la publication « Créer un environnement favorable à la société civile » sur le rétrécissement de l'espace de la société civile dans le monde.



## **Victor DAVID**

*Chercheur sur les droits de l'environnement et le développement durable,  
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)*

Docteur en droit et sciences sociales, Victor DAVID est Chargé de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement. Il est actuellement en accueil à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) à Marseille.

Ses activités de recherche et son expertise actuelles sont axées sur l'évolution du droit de l'environnement et il est un spécialiste reconnu des droits de la nature. Il s'intéresse également aux contextes de présence de populations autochtones et de pluralisme culturel et juridique.

Victor DAVID coordonne le projet CEPIL d'appui scientifique pour l'élaboration participative du Code de l'environnement de la province des Iles Loyauté en Nouvelle-Calédonie avec la prise en compte de la culture Kanak sur la base d'études de droit comparé. Le CEPIL couvre l'ensemble des domaines du droit de l'environnement (espaces et espèces protégées, espèces envahissantes, gestion des ressources naturelles, déchets, pollutions...).

Il est également porteur pour l'IRD, dans le cadre de Voluntary Commitments auprès de la Conférence des Nations-Unies sur les Océans, de projets d'études de faisabilité de la reconnaissance de l'océan Pacifique et plus récemment de la Mer Méditerranée comme entités naturelles juridiques.

Depuis décembre 2022 il est membre de la Commission Mondiale du Droit de l'Environnement de L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il est chercheur associé de l'Observatoire International des Droits de la Nature basé au Québec. Il est également membre du Conseil Scientifique de l'Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité.



## **André Franck AHOYO**

*Délégué général de Urgence Identité Afrique*

André Franck AHOYO, de nationalité franco-béninoise, est diplômé de droit et de sciences politiques des Universités Nationale du Bénin et de Panthéon-Sorbonne (Paris I). Il est actuellement Délégué général du Fonds Urgence Identité Afrique, organisation dédiée à la promotion de l'enregistrement des naissances à l'état civil en Afrique. En 1998, il participe à la création de l'Association pour l'Unification du droit en Afrique (UNIDA). Il a ensuite accompagné l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA) au titre de Consultant pour l'Organisation Internationale de la Francophonie puis comme Assistant technique de IFC (Groupe Banque Mondiale) détaché au Secrétariat permanent de l'OHADA à Yaoundé (Cameroun) de 2009 à 2013. Au cours de sa carrière professionnelle, il a servi dans le secteur privé au sein du groupe Véolia Environnement. Depuis 2019, il est également chargé d'enseignements en droit public à l'Université Sorbonne Paris Nord.



## **Jérémie GILBERT**

*Professeur de droit, Université de Roehampton*

Jérémie Gilbert est professeur de droit à l'université de Roehampton au Royaume-Uni. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages concernant l'interaction entre les droits humains, la justice écologique et les droits de la nature, avec une spécialisation sur le droit des peuples autochtones. En tant qu'expert juridique, il a contribué à de nombreux avis d'experts dans des affaires devant la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme, la Cour Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, ainsi que devant de nombreuses juridictions nationales dans des affaires concernant les droits des peuples autochtones. En tant que consultant, il a notamment travaillé avec des organismes des Nations Unies, des gouvernements et des organisations non gouvernementales sur des questions relatives aux droits humains, notamment en ce qui concerne les droits des peuples autochtones. Il a été l'un des experts indépendants invités au séminaire d'experts sur les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les États et les peuples autochtones. Il a aussi été consultant pour le mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, ainsi que pour l'Instance permanente sur les questions autochtones, et pour la Division pour le développement social inclusif des Nations Unies. Il a récemment développé un réseau interdisciplinaire sur l'étude des droits de la nature (<https://natureandrights.org/>).



## **Luz HARO**

*Secrétaire exécutive,  
Réseau des femmes rurales d'Amérique Latine et des Caraïbes*

Luz Haro Guanga, paysanne équatorienne, fondatrice de divers processus organisationnels, a créé plusieurs écoles de formation pour femmes rurales leaders. En 2010, elle a reçu le Prix Manuela Espejo, décerné par le District Métropolitain de Quito, pour son engagement en faveur du soutien à la ruralité et à la promotion d'écoles de formation. Actuellement, elle est Secrétaire exécutive du Réseau des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes et Membre principale du Bureau du Réseau ibéro-américain des municipalités pour l'égalité des sexes (RIMIG) en dirigeant l'axe Équité des chances dans le monde rural et Sécurité alimentaire.

Le Réseau des femmes rurales d'Amérique latine et des Caraïbes – RedLAC est une organisation sociale fondée en Argentine en 1990 et comprend plus de 200 organisations de femmes rurales d'Amérique latine. Elle porte la voix des presque 60 millions de femmes rurales des Amériques. Le RedLAC vise à promouvoir la participation citoyenne et politique effective des femmes rurales. Pour ce faire, elle a élaboré un Agenda Politique avec une proposition clé: la Déclaration de la Décennie des Femmes Rurales. Diverses organisations et institutions ont apporté leur soutien à l'organisation tels qu'ONU Femmes Régional, FAO, PAM, OEA, PNUD.

Cette demande de la RedLAC est parvenue jusqu'à l'Organisation des États Américains – OEA qui a approuvé le projet de la « Décennie Interaméricaine pour les Droits de toutes les Femmes, Adolescentes et Filles en milieu rural des Amériques » pour la période 2024-2034.



## **David HEMBRON**

*Directeur régional, Caritas Bangladesh*

David Hembrom appartient à la communauté autochtone « Santal » du Bangladesh et est titulaire d'un master en « travail social ». Il a rejoint Caritas Bangladesh il y a 20 ans en tant que responsable de projets intégrés de développement communautaire axés sur le développement des peuples autochtones. En tant que Directeur régional de la région de Caritas Rajshahi depuis 2022, il plaide pour les droits des peuples autochtones. La lutte pour la conservation et le développement de leurs terres, ainsi que la promotion de leurs droits culturels, juridiques, éducatifs et fondamentaux guide son action.



## **Juan Carlos LOSADA-VARGAS**

*Membre de la chambre des représentants,  
Congrès de la République de Colombie*

Le député colombien Juan Carlos Lozada (Parti libéral) a défendu et fait approuver une proposition de loi pour que les animaux disposent d'une réglementation qui les protège contre les mauvais traitements et abus : la loi 1774 de 2016. Cette loi a également donné naissance au Groupe spécial de lutte contre la maltraitance des animaux du Bureau du Procureur général de la nation, chargé d'enquêter sur les infractions commises contre les animaux sur l'ensemble du territoire national. Il est également l'auteur de la loi 2047 de 2020 qui interdit l'utilisation d'animaux pour tester des produits cosmétiques. Il est aussi l'auteur de la loi 2111 de 2021 qui réforme intégralement le chapitre des délits environnementaux du Code pénal afin de créer les délits de déforestation et de trafic de faune. Cette loi a aussi criminalisé l'appropriation illégale des biens de la nation. Récemment, Juan Carlos Lozada a aussi défendu et fait adopter une loi interdisant les plastiques à usage unique.

Il défend actuellement devant le Congrès plusieurs projets de lois, parmi lesquels la légalisation de l'usage récréatif du cannabis, la création d'un mécanisme de participation des communautés aux projets d'extraction, la traçabilité de la viande, l'interdiction des corridas, le Code national de protection et de bien-être des animaux et les licences environnementales pour les cimetières, entre autres initiatives.

En outre, le représentant enseigne dans son temps libre le yoga et la méditation.



## **Andraina MAHATANASOA**

*Jeune leadeuse et défenseuse des droits de Madagascar*

Andraina est une jeune femme malgache de 17 ans. Actuellement en classe de terminale, elle est ambassadrice du projet Miralenta cofinancé par l'AFD et l'Union Européenne. Dans ce cadre, Andraina réalise avec le club d'enfants de Antsirabe des actions de sensibilisation, mobilisation et plaidoyer auprès des jeunes, des communautés, des instances étatiques et des acteurs de la protection de l'enfance, en particulier sur la prévention des violences basées sur le genre (notamment abus et exploitation sexuelle des enfants). À travers ce projet, ECPAT France et ses partenaires se donnent pour mission de renforcer des Organisations de la Société Civile (OSC) malgaches et les mécanismes de représentation des jeunes pour qu'elles et ils soient en capacité d'interpeller les instances étatiques dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Le projet Miralenta met en œuvre deux axes principaux : la mobilisation de clubs d'enfants et de jeunes sur la problématique des violences faites aux filles ainsi que le soutien à des associations ou initiatives communautaires, dont des groupes d'hommes, pour s'engager contre les violences faites aux filles.



## **Thomas MÉLONIO**

*Directeur exécutif Innovation, Recherche, Stratégie, AFD*

Thomas MELONIO est Directeur exécutif de l'Innovation, de la Recherche et de la Stratégie depuis septembre 2018. Cette direction produit des travaux de recherche économique et sociale, évalue les projets financés par l'AFD, forme des cadres de pays en développement, finance des projets innovants dans le domaine de l'environnement (via le FFEM) et participe à la diffusion de l'innovation au sein de l'AFD. Il dirigeait auparavant le département des partenariats de l'AFD (relations et financement des ONG, Collectivités territoriales, entreprises et bailleurs de fonds). De 2012 à 2017, il était Conseiller adjoint puis Conseiller Afrique à la Présidence de la République. Économiste de Formation (HEC, Doctorat de l'IEP Paris), il a publié, au sein du département de la recherche de l'AFD, plusieurs études sur le financement de l'éducation, de l'enseignement supérieur, ou encore les migrations internationales.



## **Ayman MHANNA**

*Directeur exécutif, Fondation libanaise Samir Kassir*

Diplômé en économie de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et titulaire d'un master de l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris, Ayman Mhanna est engagé dans la défense de la liberté d'expression au Proche-Orient, notamment par l'intermédiaire de la Fondation Samir Kassir dont il est le directeur exécutif depuis 2011. Il est aussi directeur du centre SKeyes fondé en 2007 par la Fondation Samir Kassir pour recenser les atteintes à la liberté des médias dans la région et proposer aux journalistes un soutien juridique et financier. Ayman Mhanna a aussi été directeur exécutif du Forum mondial pour le développement des médias (*Global Forum for Media Development – GFMD*). Il est également engagé dans de nombreuses ONG plaidant pour une réforme électorale au Liban et l'investissement des jeunes dans les affaires publiques.



## **Jyotsna MOHAN**

*Coordinatrice Régionale, Asia Development Alliance*

Dr. Jyotsna Mohan est diplômée de l'Université Jawaharlal Nehru de New Delhi. Titulaire d'un doctorat, elle a plus de 20 années d'expérience dans le monde académique et le secteur du développement. Durant les huit dernières années, elle a travaillé comme coordonnatrice régionale de Asia Development Alliance, une plateforme d'organisations de la société civile. Elle possède une expertise en recherche sur les liens entre le développement, la démocratie et les droits de l'Homme. Elle mène aussi des recherches sur le financement du développement, l'environnement, la gouvernance climatique. Ses travaux ont traité du « *Voluntary National Review* » pour l'Asie-Pacifique –, du rôle des institutions financières internationales, de justice climatique, de cohérence des politiques pour le développement durable (PCSD), avec un accent sur l'ODD 16 « Paix, Justice et Institutions efficaces ».



## **Edgar MORA**

*Ministre de l'éducation publique du Costa Rica (2018-2019),  
Maire de Curridabat (2007-2018)*

Edgar Mora Altamirano est un journaliste et politicien costaricien. Entre 2007 et 2018, il a été maire de Curridabat, où il a dirigé des projets d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement social dans les communautés vulnérables. Il fut la tête pensante d'un projet lancé en 2015 visant à faire de Curridabat un lieu de vie plus inclusif, innovant et respectueux de l'environnement. Pour cela, Edgar Mora a utilisé une approche holistique, biophilique et éco-centrique de l'urbanisme qui a conduit la ville à reconnaître les pollinisateurs, en particulier les abeilles, comme étant au cœur de la conception urbaine et du bien-être de la ville. Par la suite, la ville de 75 000 habitants, a reçu le Prix Wellbeing Cities en 2020 dans la catégorie « Prioriser le meilleur vivre ». Edgar Mora a également occupé le poste de ministre de l'Éducation publique de 2018 à 2019.



## **Alain NONOUKA-GOMAT**

*Ingénieur en chef des Eaux et Forêts et coordinateur  
du Projet Paysage Forestier Nord-Congo, Ministère de l'Économie Forestière*

Alain André Saturnin Nonouka Gomat est ingénieur en chef des Eaux et Forêts et possède une expérience professionnelle d'une quarantaine d'années. Il est actuellement Coordonnateur du Projet Paysage Forestier Nord-Congo, financé par l'AFD.

Il a d'abord travaillé au Congo à plusieurs postes à responsabilités dans les domaines du reboisement, l'aménagement sylvicole, l'agroforesterie et la gestion de la faune et des aires protégées

Il a ensuite travaillé dans la diplomatie environnementale à l'international au poste de Premier Conseiller d'Ambassade du Congo à Nairobi pendant 6 ans, comme Représentant Permanent Adjoint du Congo auprès du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ainsi qu'auprès d'ONU-Habitat.

Il est titulaire d'un Master 2 en Sciences et Technologies, avec une spécialisation en Gestion Environnementale des Écosystèmes et Forêts Tropicales obtenu à l'ENGREF/AGROPARISTECH/SUPAGRO.

Il possède aussi un Master 1 en Agronomie et Agroalimentaire obtenu au Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes de Montpellier.

Il a réalisé plusieurs stages de formation et de perfectionnement dans la sylviculture, l'afforestation, l'écotourisme, la faune et les aires protégées, les études d'impact environnemental et social, en Italie, au Japon, au Burkina Faso, au Canada et en France.



## **Carol RASK**

*Conseillère principale et Responsable d'équipe /  
Droits Humains et Développement durable /  
Amériques, Institut danois pour les Droits Humains*

Carol Rask est conseillère en chef au Département des droits humains et du développement durable de l'Institut Danois des droits humains. Elle est également chef d'équipe pour l'égalité et la non-discrimination. Carol est une experte en droits humains et développement qui possède plus de 30 ans d'expérience dans le soutien aux approches de développement durable fondées sur les droits humains. Son travail pour l'Institut Danois des droits humains consiste à élaborer des cadres et des outils de suivi, à produire des analyses sur les Droits Humains et à soutenir le renforcement des capacités sur les questions liées aux droits humains et au développement durable. Elle a dirigé le développement du travail de l'Institut sur les défenseurs des droits humains, y compris l'élaboration d'un cadre de suivi, « le droit de défendre les droits », qui est actuellement utilisé par les institutions nationales des droits humains et les réseaux de défenseurs des droits humains en Afrique, Asie et Amérique latine. Carol possède un master en droits humains.



## **Zidane SATIGNON KUESSI**

*Jeune leader et défenseur des droits du Bénin*

Zidane est un jeune leader de 24 ans d'origine béninoise, engagé dans la promotion des droits des jeunes, de l'égalité de genre et de la justice climatique. Après une licence en Administration Générale et Territoriale à l'ENA (École Nationale d'Administration) du Bénin, il poursuit actuellement un Master de droit public à l'Université Paris-Saclay. Il est impliqué dans différentes organisations telles que le Parlement des Jeunes du Bénin, le Mouvement National des Filles (MoNaFi) du Bénin, l'ONG Educ'ECO, l'Association pour la Promotion des ODD, le Groupe Majeur des Enfants et Jeunes de l'ONU, et le Plan des jeunes de l'ONG Plan International France.



## **Jan Robert SUESSER**

*Vice-Président, Coordination Sud*

Jan Robert Suesser est vice-Président de Coordination SUD. Il siège pour le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le développement) à son Conseil d'Administration. Il est un responsable national de la Ligue des droits de l'Homme française.

Que ce soit dans un cadre syndical, institutionnel ou associatif, il a participé à des projets dans nombre de pays avec une diversité de partenaires, en suivant un fil directeur : contribuer, autour de l'accès aux droits, à la construction de sociétés démocratiques et inclusives.



## **Eleanor THOMPSON**

*Directrice Adjointe, Namati*

Eleanor Thompson est une avocate qui travaille aux côtés de juristes communautaires à Namati pour aider les communautés de Sierra Leone à protéger leurs droits fonciers et leur environnement. Eleanor fournit une assistance juridique directe aux communautés lors des négociations de baux avec les investisseurs. Elle a beaucoup travaillé sur les droits humains, l'état de droit et la justice aux niveaux national, régional et mondial depuis plus de 15 ans. Elle a influencé la réforme positive du droit en Sierra Leone en co-rédigeant le projet de loi sur les droits fonciers coutumiers et le projet de loi de la Commission foncière nationale, créant des cadres plus équitables et démocratiques pour la prise de décision sur la terre. Eleanor est passionnée par le fait d'aider les gens à utiliser leur pouvoir pour protéger leurs droits, tenir leurs dirigeants responsables et façonner les lois qui les affectent.

# **Modérateur·ice·s et organisateur·trice·s**



## **Virginie LEPETIT**

*Rédactrice en chef de Courrier international*

D'abord chimiste, puis journaliste scientifique, Virginie Lepetit a passé dix ans dans la presse spécialisée, à l'Usine Nouvelle. Ses sujets de prédilection : la chimie, l'énergie, l'environnement.

Elle a ensuite rejoint Courrier international en 2008, au service Sciences. Puis Culture. Avant de prendre en charge les hors-séries et les suppléments.

Elle est depuis 2021 rédactrice en chef de l'hebdomadaire.



## **Daniel BASTARD**

*Daniel Bastard, Directeur Asie de Courrier International*

Daniel Bastard est journaliste et activiste pour la liberté de la presse depuis de vingt ans. Avant d'être directeur Asie de Courrier International, il surveillait les violations de la liberté de la presse pour l'ONG Reporters sans frontières (RSF).

Il a contribué à l'émergence des médias dans de jeunes démocraties telles que le Timor oriental, où il a formé des journalistes à la *Casa de Produção Audiovisual*, la principale société de production audiovisuelle du pays. Il a également rétabli un partenariat entre RSF et le Centre cambodgien pour les médias indépendants en 2017, lorsque la liberté de la presse était menacée. Daniel Bastard a aussi réalisé des formations pour des journalistes thaïlandais aux techniques de cybersécurité.



## Farid Lamara

*Expert développement humain et conseiller stratégique,  
Département de la Stratégie, de la Prospective et des Relations  
institutionnelles, AFD*

Farid Lamara est expert thématique et conseiller stratégique à l'AFD sur les questions connexes au développement humain. Titulaire d'un PhD en Relations internationales et Diplomatie et diplômé en sciences sociales, il est actif dans le champ de la coopération européenne et internationale depuis 30 ans. Il a travaillé pour un large éventail d'organisations – organisations de la société civile, organisations internationales, agences gouvernementales de développement et de coopération – en particulier sur les migrations internationales, la santé mondiale, les inégalités multidimensionnelles, le genre, le développement durable, les droits humains et les droits de la nature.



## Sarah HAYES

*Experte « Droits humains et développement », Consultante pour l'AFD*

Juriste de droit international, spécialisée dans le domaine de la coopération et les partenariats internationaux, Sarah Hayes collabore avec l'AFD depuis 2021, en tant que consultante « Droits humains et développement ». Elle travaille notamment sur les modalités de l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans les activités du Groupe AFD, et le chantier de prospective relatif aux droits de la nature. Entre 2017 et 2021, dans le cadre de ses fonctions auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elle a assuré la coordination de l'élaboration de la stratégie interministérielle « Droits humains et développement ». Elle y a également participé au suivi des débats internationaux et à l'élaboration et au suivi de projets de coopération dédiés à la réalisation des droits humains, la protection des défenseurs des droits, l'ouverture des données publiques, la participation citoyenne et la gouvernance foncière.

Sincères remerciements à **Aurélié Hess** pour son rôle central dans l'organisation de la conférence, ainsi qu'aux autres collègues de l'AFD pour leurs contributions décisives : **Delphine Constant-Perier, Nadia Djendoubi et Sylvie Ory.**

**Agence française de développement (AFD)** 5, rue Roland Barthes 75012 Paris.

### Crédits et autorisations



License Creative Commons

Attribution – Pas de commercialisation – Pas de modification

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD.

### Création graphique et réalisation

Kokliko / **Agence ferrari** / 7, Rue Sainte-Anne 75001 Paris / +33 (0)1 42 96 05 50 / [www.ferraricorporate.fr](http://www.ferraricorporate.fr)

**Crédits photos / Couverture** (Gauche-Droite / Haut-Bas) **1.** Conseil des droits de l'Homme de l'ONU à Genève / **2.** ©Vittorio Gravino (iStock) / **3.** ©muhammadtaha-ibrahim (pexels) / **4.** ©Pierre Terdjman (AFD) / **5.** © Gaia Amazonas / **6.** ©Soumen Hazra (Dreamstime) / **7.** ©Aung Naing Oo (AFD) / **8.** ©Srishti Bhardwaj (AFD) / **9.** ©olha-ruskykh (pexels) / **10.** ©mikaël-blomkvist (pexels) / **11.** ©Laid Liazid (AFD) / **12.** ©Soe Zeya Tun (REUTER - AFD) / **P. 10.** <https://media.un.org/photo/en/asset/oun7/oun7720844> / **P. 25.** Human Rights / Sora-shimazak (pexels) / **P. 35.** Femmes travailleurs agricoles récolte plant de riz (123rf.com) / **P. 38.** 123rf.com (urfi) / **P. 50** [www.pexels.com](http://www.pexels.com) (Mustafa Husnii) / **P. 63.** [www.freepik.com](http://www.freepik.com) (user4836439) / **P. 66.** WikiCommons (A.Savin) / **P. 72** Réunion entre la cheffe du VOI et une femme du village © Falihery-Francisco (AFD) / **P. 87.** Anthropocentric vs Non-Anthropocentric Design (Available via license: CC BY 4.0) /

**Photos prises lors de la conférence** ©Alain Goulard (AFD)



---

## Pour un monde en commun

---

Le groupe AFD finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient. Il contribue ainsi à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. C'est avec et pour les populations que nous construisons en lien avec nos partenaires des solutions partagées dans plus de 160 pays, ainsi que dans 11 départements et territoires ultramarins français.

Notre objectif ? Concilier développement économique et préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nos équipes sont engagées dans plus de 3 600 projets sur le terrain, contribuant ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France – Facebook : AFDOfficiel – Instagram : afd\_france

5, rue Roland-Barthes – 75598 Paris cedex 12 – France

Tél. : +33 1 53 44 31 31